

**Inventaire des archives du
Tribunal de première Instance de Dinant
Fonds ancien**

1795-1929 (principalement 1795-1910)

BERNADETTE PETITJEAN



INVENTAIRE DES ARCHIVES DU
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE DINANT

FONDS ANCIEN

1795-1929 (PRINCIPALEMENT 1795-1910)

ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR

INVENTAIRES

77



Naamsvermelding - Niet Commercieel - Geen AfgeleideWerken

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/nl/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

Cette publication a été rédigée dans le cadre du Pôle d'Attraction Interuniversitaire P6/01 "Justice and Society : sociopolitical history of justice administration in Belgium (1795-2005)",

Programme Pôles d'attraction interuniversitaires - État belge – Service public fédéral de programmation Politique scientifique

ISBN : 978 90 5746 480 5

Archives générales du Royaume

D/2012/531/051

Numéro de commande: Publ. 5118

Archives générales du Royaume

2 rue de Ruysbroeck

1000 – Bruxelles

La liste complète de nos publications peut être obtenue gratuitement sur simple demande (publicat@arch.be) et est également consultable sur notre page électronique (<http://arch.arch.be>).

Numéro de l'instrument : I 77

Inventaire des archives du
Tribunal de première Instance de Dinant

Fonds ancien

1795-1929 (principalement 1795-1910)

par

Bernadette PETITJEAN

Bruxelles
2012

Indications sommaires pour l'utilisation

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées en communication via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence, mentionnez :

I 77

Le document lui-même est commandé au moyen de la cote d'archives, c'est-à-dire du numéro qui précède chaque description d'archives.

Restrictions à la consultation

Les archives de plus de 100 ans décrites dans cet inventaire sont publiques. Les documents de moins de 100 ne peuvent être consultés que moyennant une autorisation spéciale.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Référence complète : ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, *Archives du Tribunal de première Instance de Dinant. Fonds ancien*, n° [cote de l'article]

Abrégé : AEN, *Tribunal Dinant*, n° [cote de l'article]

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	9
ARCHIVES DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE DINANT. FONDS ANCIEN	9
I. IDENTIFICATION	9
II. CONTEXTE.....	9
A. Producteur d'archives	9
1. <i>Nom</i>	9
2. <i>Histoire</i>	9
3. <i>Compétences et activités</i>	10
a. Le président	10
b. Le greffier	11
c. Le tribunal civil	11
d. Le tribunal faisant fonction de tribunal de commerce	12
e. Le tribunal correctionnel (y compris le tribunal de police correctionnelle et le jury d'accusation).....	12
4. <i>Organisation</i>	14
a. Le tribunal de police correctionnelle (1795-1800)	14
b. Le jury d'accusation (1795-1811)	14
c. Le tribunal de première instance (1800-)	14
B. Archives	15
1. <i>Historique</i>	15
2. <i>Acquisition</i>	16
III. CONTENU ET STRUCTURE.....	17
A. Contenu	17
B. Principes de sélection et d'élimination	19
C. Accroissements	20
D. Mode de classement	21
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	22
A. Conditions d'accès	22
B. Conditions de reproduction	23
C. Recommandations pour l'utilisation	23
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES.....	28
A. Documents complémentaires	28
B. Bibliographie.....	29

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION.....	31
VII. ANNEXES	33
A. Liste alphabétique des communes de l'arrondissement judiciaire de Dinant (avant 1975).....	33
B. Liste des présidents et des greffiers du tribunal de première instance de Dinant (1800 – ca. 1930).....	38
INVENTAIRE	39
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE EN GÉNÉRAL.....	39
I. ARCHIVES DU PRÉSIDENT.....	39
A. Documents concernant l'organisation et la gestion du tribunal.....	39
1. <i>Généralités</i>	39
2. <i>Gestion du personnel</i>	40
3. <i>Comptabilité</i>	40
B. Autres documents.....	40
II. ARCHIVES DU GREFFIER	40
A. Documents concernant l'organisation et la gestion du tribunal.....	40
B. Documents concernant l'organisation et la gestion du greffe.....	41
1. <i>Généralités</i>	41
2. <i>Gestion du personnel</i>	42
3. <i>Comptabilité</i>	42
4. <i>Gestion des archives</i>	43
C. Documents relatifs à la procédure.....	43
TRIBUNAL CIVIL	45
I. DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE.....	45
A. Rôles.....	45
B. Feuilles d'audience, jugements (et pièces jointes), ordonnances et actes	45
C. Dossiers de procédure	56
D. Autres pièces de procédure	59
E. Registres du greffier.....	59
F. Actes du greffier.....	60
II. DOCUMENTS SANS RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE.....	60
III. DOCUMENTS DÉPOSÉS.....	61
A. En rapport avec la procédure.....	61
B. Sans rapport avec la procédure	61
TRIBUNAL FAISANT FONCTION DE TRIBUNAL DE COMMERCE.....	65
I. DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA GESTION DU GREFFE.....	65
II. DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE.....	65
A. Minutes de jugements et pièces jointes.....	65
B. Dossiers de faillites et livres de commerce déposés dans le cadre de faillites.....	67
1. <i>Dossiers de faillites</i>	67
2. <i>Livres de commerce</i>	68

III. DOCUMENTS SANS RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE.....	69
TRIBUNAL CORRECTIONNEL	71
I. DOCUMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE ET DU JURY D'ACCUSATION ET LA GESTION DU GREFFE	71
II. DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE.....	73
A. Rôles d'audiences, procès-verbaux d'audiences et plunitifs d'audiences	73
B. Minutes de jugements et ordonnances	74
C. Pièces et dossiers de procédure	79
D. Registres du greffier	104
E. Documents administratifs du greffier	106
III. DOCUMENTS DÉPOSÉS.....	106

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

ARCHIVES DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE DINANT. FONDS ANCIEN

I. IDENTIFICATION

Référence : BE AEN, Tribunal Dinant (525 – 38)
Numéro de l'instrument : I 77
Nom : Archives du Tribunal de première Instance de Dinant. Fonds ancien
Dates : 1795-1929 (principalement 1795-1910)
Niveau de description : Fonds d'archives
Importance matérielle : 1583 art. (130 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Tribunal de première Instance de Dinant (1800-)
Prédécesseur :
Tribunal de Police correctionnelle de Dinant (1795-1800)

Jury d'Accusation de l'arrondissement de Dinant (1795-1811)

2. HISTOIRE

L'origine du tribunal de première instance de Dinant remonte au régime français. Peu après l'annexion des départements réunis à la République (le 9 vendémiaire an IV ou 1^{er} octobre 1795), les institutions judiciaires établies par la Constitution de l'an III furent introduites dans nos régions. Dans le département de Sambre-et-Meuse, un tribunal de police correctionnelle fut créé à Dinant, chef-lieu d'arrondissement, de même qu'à Namur, Marche et Saint-Hubert. Chargés de juger les délits, ces tribunaux se situaient, dans la hiérarchie des juridictions répressives, entre les tribunaux de simple police établis dans chaque canton et le tribunal criminel installé au chef-lieu du département. Au siège de chaque tribunal de police correctionnelle, fonctionnait en outre un jury d'accusation, compétent en matière de poursuite criminelle. Quant à la justice civile, elle ne connaissait pas d'échelon intermédiaire entre la justice de paix, au niveau cantonal, et le tribunal civil de département, à Namur. Le tribunal de police correctionnelle de Dinant, dont le premier président fut nommé dès le 26 frimaire de l'an IV (17 décembre 1795), commença à fonctionner réellement vers le mois de germinal (mars/avril 1796).

Sous le Consulat, la Loi d'organisation judiciaire du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) supprima les tribunaux de police correctionnelle et les tribunaux civils de département du régime précédent et institua, dans chaque arrondissement judiciaire, un tribunal de première instance cumulant attributions civiles et correctionnelles (ainsi que commerciales, là où – comme à Dinant – la loi du 3 vendémiaire an VII (24 septembre 1798) n'avait pas établi de tribunal de commerce). Le « tribunal de première instance de l'arrondissement de Dinant » ainsi créé fut installé le 30 thermidor de l'an VIII (18 août 1800) (cf. n° 731 de l'inventaire).

L'importante réforme judiciaire de 1811, qui réorganisa l'ensemble des tribunaux et réforma profondément la procédure, supprima l'institution du jury d'accusation. Elle conserva au tribunal de première instance sa structure antérieure tout en modifiant son fonctionnement : le "nouveau" tribunal de première instance de Dinant issu de cette réforme fut installé le 31 mai 1811 (cf. n° 13 de l'inventaire).

En janvier 1814, l'invasion des départements "belges" par les alliés entraîna une brève interruption des activités du tribunal, qui se remit ensuite à fonctionner selon les lois précédentes. La suite de l'histoire du tribunal montre une remarquable continuité au travers du régime hollandais puis de la Belgique indépendante, qui hérita de l'organisation judiciaire mise en place sous le régime français. Confirmé par la Loi organique du 4 août 1832, le tribunal de première instance de Dinant fut réinstallé lors de l'audience publique et solennelle du 15 octobre 1832.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Conformément au principe fondamental de séparation entre procédure civile et procédure pénale, les compétences et activités du tribunal de première instance se répartissent entre matières civiles, relevant du tribunal civil, et matières répressives, relevant du tribunal correctionnel. Par ailleurs, jusqu'à la réforme judiciaire de 1970 instituant un tribunal de commerce dans chaque arrondissement, c'est le tribunal de première instance qui fait fonction de tribunal de commerce dans l'arrondissement de Dinant. Enfin, depuis 1912 (entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'enfance), le tribunal de première instance comporte en son sein une juridiction spéciale, le tribunal des enfants (futur tribunal de la jeunesse), compétent pour connaître des causes impliquant des mineurs d'âge, qui jusqu'alors étaient soumis à sa juridiction ordinaire.

La présentation – sommaire – des diverses compétences et activités du tribunal de première instance de Dinant se limitera ici aux principales fonctions en rapport avec les archives décrites et traitera successivement du tribunal civil, du tribunal faisant fonction de tribunal de commerce et du tribunal correctionnel. Le fonds ancien ne comportant pas d'archives produites par le tribunal des enfants, celui-ci ne sera pas présenté ici. Suivant le plan de l'inventaire, on évoquera pour commencer quelques attributions spécifiques du président du tribunal et du greffier.

a. Le président

Le président du tribunal est chef de corps de la juridiction. À ce titre, il exerce des fonctions spécifiques d'ordre administratif, disciplinaire et judiciaire. Entre autres compétences administratives, il est chargé de rendre au ministre de la Justice un avis circonstancié sur divers aspects de l'organisation du tribunal (comme le nombre de chambres, le règlement intérieur, la liste de rang des magistrats, l'évaluation des candidats à des fonctions judiciaires,

etc.) ; il est par ailleurs responsable de la gestion des bâtiments et des menues dépenses du greffe. Sur le plan disciplinaire, il a notamment un droit d'avertissement à l'égard des juges et greffiers du tribunal et des juges de paix de l'arrondissement.

En tant que juge, le président prononce seul certaines décisions : il rend notamment des ordonnances de référé, lorsqu'une mesure provisoire s'impose d'urgence afin d'empêcher un préjudice, et des ordonnances sur requête (sans débat judiciaire sur l'objet de la demande) dans quantité de matières déterminées par la loi.

b. Le greffier

Le greffier du tribunal a des compétences administratives et judiciaires. Chef de greffe, il a notamment en charge la gestion du personnel et la comptabilité des frais de fonctionnement du greffe ; il est officiellement responsable des comptes des droits de greffe et des droits d'enregistrement, de la conservation de la documentation et des archives du tribunal. Fonctionnaire public, le greffier délivre des extraits, copies et expéditions des actes dont il a la garde. Il tient les divers registres prescrits et, entre autres tâches administratives, il dresse les statistiques relatives à l'activité du tribunal. Auxiliaire du juge, il assiste aux audiences du tribunal, rédige et authentifie des actes tels que les jugements, ordonnances, feuilles d'audience, etc. Par ailleurs, il est habilité à recevoir et à dresser certains actes sans l'intervention du juge.

c. Le tribunal civil

En matière civile, le tribunal de première instance tranche les litiges entre parties touchant aux personnes et aux biens, pour autant que ces litiges ne relèvent pas de juridictions spécialisées et qu'ils portent sur un montant supérieur à un certain taux fixé par le législateur (100 livres à l'origine, 200 francs en 1841, 300 francs en 1876...). Il a en outre une compétence exclusive pour certains contentieux, quel qu'en soit le montant. À côté des affaires relevant directement de sa compétence, le tribunal de première instance traite des appels contre les jugements rendus en premier ressort par les juges de paix des cantons de l'arrondissement.

En règle générale, dans un procès civil, le demandeur saisit le tribunal par l'assignation de la partie adverse ; la cause introduite est inscrite au registre du rôle général. Les parties par le ministère des avoués déposent des conclusions écrites et l'affaire est fixée au rôle des audiences. À l'audience, le tribunal entend les parties et, dans certains cas, le Ministère public appelé à donner son avis. Le juge peut ordonner des expertises, des auditions de témoins, une enquête sur les lieux, etc. Après avoir délibéré, le tribunal rend son jugement définitif (plusieurs jugements interlocutoires ayant pu intervenir en cours de procédure). Quant à l'appel des jugements rendus par le tribunal de première instance de Dinant en matière civile, il est porté devant la cour d'appel de Liège.

À côté des procédures contradictoires, visant à régler les contestations entre parties, le tribunal civil exerce une compétence gracieuse. Le tribunal saisi sur requête répond ainsi aux demandes de justiciables souhaitant qu'un droit leur soit reconnu par décision de justice, comme cela est prévu par la loi dans de multiples matières relatives tant aux personnes qu'aux biens (par exemple en matière d'adoption ou de filiation).

Le tribunal civil exerce par ailleurs une série de tâches administratives, dans lesquelles les magistrats n'interviennent pas, notamment en matière d'état civil (dépôt des doubles des

registres de l'état civil des communes, élaboration des tables décennales, délivrance d'extraits, transcription de mentions marginales), en matière de successions, etc.

Pour un exposé détaillé de l'évolution des compétences et activités du tribunal de première instance en matière civile, depuis l'époque française jusqu'à la mise en vigueur du Code judiciaire en 1970, on se reportera à l'ouvrage de Guy Gadeyne, *De Rechtbank van Eerste Aanleg...* (cité ci-dessous dans la bibliographie).

d. Le tribunal faisant fonction de tribunal de commerce

Le tribunal de première instance faisant fonction de tribunal de commerce règle en premier ressort les litiges commerciaux dont la valeur excède un montant fixé. Il statue en appel de décisions prises par le juge de paix en matière commerciale (au-delà d'un certain montant). Il s'occupe aussi de matières spécifiques comme les faillites ou les différends entre les actionnaires d'une société. Par contre, il n'est pas compétent pour des faits punissables pénalement, tels que la fraude.

Lorsqu'il exerce la juridiction commerciale, le tribunal de première instance siège « consulairement », c'est-à-dire sans Ministère public et sans représentation obligatoire des parties par un avoué.

Pour un exposé détaillé de l'évolution des compétences et activités du tribunal de commerce depuis l'époque française, on se reportera à l'ouvrage d'Eva Muys, *De rechtbank van koophandel...* (cité ci-dessous dans la bibliographie).

e. Le tribunal correctionnel (y compris le tribunal de police correctionnelle et le jury d'accusation)

Au pénal, le tribunal de première instance est chargé de réprimer les délits, c'est-à-dire les infractions que les lois punissent de peines correctionnelles. À l'origine, selon le Code des délits et des peines de l'an IV, celles-ci correspondent à une amende d'une valeur supérieure à 3 journées de travail ou à un emprisonnement de plus de 3 jours, sans atteindre cependant le niveau des peines afflictives ou infamantes ; par la suite, les seuils fixés passent respectivement à 15 francs ou à 5 jours (dans le Code pénal de 1810) puis à 25 francs ou à 7 jours (dans le Code pénal de 1867), avec un maximum de cinq années d'emprisonnement.

La législation pénale, fixée dans de nombreux textes normatifs, détermine la nature des délits, partant, le champ des compétences du tribunal correctionnel. Celui-ci s'élargit au fil du temps. Ainsi, à l'origine, le tribunal de police correctionnelle juge essentiellement cinq types de délits : atteintes aux bonnes mœurs, troubles apportés publiquement à l'exercice du culte, violences envers les personnes, mendicité, vols simples ; en outre, il est compétent en matière d'infractions forestières. Le tribunal de l'an VIII se voit attribuer la répression de plusieurs infractions auparavant déferées à la justice criminelle.

En plus de la répression des délits, le tribunal correctionnel connaît des appels des jugements des tribunaux de simple police de l'arrondissement.

La procédure pénale, telle qu'elle est fixée par le Code d'instruction criminelle de 1808 mis en application à partir de 1811, comporte différentes phases : recherche et poursuite, relevant du Ministère public (Parquet), instruction et jugement, de la compétence du tribunal. Tout au

long de la procédure, le Ministère public joue un rôle spécifique, en lien étroit avec les fonctions propres de la juridiction.

En règle générale, l'affaire débute au Parquet, par le dépôt de plainte, la dénonciation ou le procès-verbal d'infraction. Le Parquet, après enquête éventuelle (information), juge de l'opportunité des poursuites devant le tribunal correctionnel – à moins qu'il classe l'affaire sans suite ou qu'il la renvoie devant une autre juridiction. Dans certains cas, à la demande du Ministère public ou de la victime, l'affaire peut ensuite être mise à l'instruction : le juge d'instruction, membre du tribunal, dirige l'enquête visant à rassembler les preuves à charge et à décharge, afin de permettre à la juridiction de statuer en connaissance de cause. Dans ce cas, c'est la chambre du conseil qui, après avoir entendu le rapport du juge d'instruction et le réquisitoire du procureur, se prononce sur le règlement de la procédure et décide d'accorder le non-lieu ou de renvoyer le prévenu devant le tribunal (ou devant une autre juridiction, ...).

Le tribunal correctionnel est généralement saisi soit par citation directe du Ministère public (ou de la partie civile), soit via l'ordonnance de la chambre du conseil lorsque le dossier a fait l'objet d'une instruction. L'affaire est portée à l'audience. Schématiquement, le procès pénal se déroule comme suit : le tribunal entend les parties, interroge le prévenu, entend les éventuels témoins ; le Ministère public requiert l'application de la loi ; au terme des débats, le tribunal délibère et rend son jugement définitif, condamnant ou acquittant le prévenu. Tout au long de la procédure, le Parquet veille au respect de la légalité et des droits. C'est lui qui est également chargé de l'exécution des peines.

Quant à l'appel des jugements correctionnels prononcés par le tribunal de première instance de Dinant, il est porté, depuis 1849, devant la cour d'appel de Liège (compétence auparavant exercée par le tribunal criminel ou la cour de justice criminelle du département, jusqu'en 1811, puis par le tribunal correctionnel de Namur, de 1811 à 1849).

Pour la période précédant la mise en vigueur du Code d'instruction criminelle (1811), il faut noter au niveau des compétences et activités du tribunal correctionnel quelques différences fondamentales, liées à l'existence du jury d'accusation et aux attributions particulières du directeur du jury.

Au départ, selon les dispositions du Code du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), le directeur du jury d'accusation, magistrat établi au siège du tribunal correctionnel, jouait un rôle essentiel dans le processus de sélection des crimes et délits et dans la procédure d'instruction. Il centralisait dans une large mesure l'action de la police judiciaire. Jusqu'en 1801, l'initiative de la poursuite appartenait en première ligne aux juges de paix du ressort, qui recevaient les plaintes et dénonciations, dressaient les procès-verbaux et procédaient à une première information avant de transmettre les dossiers relatifs aux crimes et délits au directeur du jury. Pour certains types d'infractions graves, celui-ci exerçait lui-même directement le droit de poursuite. Officier de police judiciaire, le directeur du jury faisait également office de magistrat instructeur. Il complétait au besoin l'instruction préalable menée par le juge de paix. S'il considérait les charges insuffisantes ou infondées, il pouvait classer l'affaire sans suite et libérer le prévenu. Dans le cas contraire, il communiquait la procédure au commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel, qui donnait ses conclusions. À partir de 1801 (en application de la loi du 7 pluviôse an IX), la recherche et la poursuite des crimes et délits

furent confiées à un second agent du pouvoir exécutif, le magistrat de sûreté (ancêtre du procureur du Roi), tandis que l'instruction revint exclusivement au directeur du jury.

À l'issue de l'instruction, et sur base des conclusions du Ministère public, le directeur du jury réglait la compétence en rendant une ordonnance : il décidait, soit de remettre le prévenu en liberté, soit de le renvoyer, selon les cas, devant le tribunal correctionnel, le tribunal de police, ou devant le jury d'accusation si les faits relevaient de la juridiction criminelle.

Jusqu'en 1811, le jury d'accusation établi au siège du tribunal correctionnel intervenait dans la procédure de la répression en matière criminelle : il admettait ou rejetait l'acte d'accusation rédigé par le directeur du jury (ou, à partir de 1801, par le magistrat de sûreté) et décidait ainsi s'il y avait lieu de poursuivre l'accusé pour crime et de le traduire devant le tribunal criminel du département ou non. Selon les cas, le directeur du jury rendait une ordonnance de prise de corps ou une ordonnance de mise en liberté.

4. ORGANISATION

a. Le tribunal de police correctionnelle (1795-1800)

Le tribunal de police correctionnelle était placé sous la direction d'un président désigné à tour de rôle, tous les six mois, parmi les juges du tribunal civil de département à Namur. Le président remplissait en même temps les fonctions de directeur du jury. Le tribunal se composait en outre de deux juges de paix, d'un commissaire du pouvoir exécutif et d'un greffier.

Ce premier tribunal eut quelque difficulté à trouver dans Dinant un local approprié à la tenue de ses séances, ce qui retarda son installation. Au mois de floréal de l'an IV (soit plus de quatre mois après la nomination du président), son emplacement n'était pas encore déterminé : il devait se contenter d'un « local provisoire dans la maison commune ou du collège ou partout ailleurs » (cf. pièces concernant l'organisation du tribunal, n° 675 de l'inventaire). Il finit par s'établir dans les bâtiments de l'ancienne corporation des Batteurs de cuivre.

Le ressort du tribunal de police correctionnelle, tel qu'il fut fixé par l'arrêté du commissaire du gouvernement Bouteville en date du 30 nivôse an IV (20 janvier 1796), se limitait aux cantons de Beauraing, Bouvignes, Ciney, Dinant, Florennes et Walcourt.

b. Le jury d'accusation (1795-1811)

Le jury d'accusation de l'arrondissement était composé de 8 jurés tirés périodiquement au sort parmi les citoyens figurant sur une liste ad hoc. Seul le directeur du jury (le président du tribunal de police correctionnelle puis, à partir de 1800, l'un des juges du tribunal de première instance), était un magistrat professionnel.

Le jury se réunissait sur convocation du directeur du jury au siège du tribunal.

c. Le tribunal de première instance (1800-)

Le tribunal établi à Dinant en l'an VIII ne comportait qu'une seule chambre. Les magistrats du siège se limitaient alors à un président et deux juges, sans compter deux, puis – à partir de 1811 – trois juges suppléants. Jusqu'à la réforme de 1811, chaque juge occupait tout à tour,

pendant trois mois, les fonctions de directeur du jury ; à partir de 1811, un des juges remplit la fonction de juge d'instruction.

Dès les années 1830, le tribunal « surchargé de besogne » connaissait un important arriéré (cf. le dossier intitulé « Réclamations du tribunal de Dinant pour augmentation de traitement », n° 5 de cet inventaire). La Loi du 26 juin 1858, par son article 6, créa une seconde chambre au tribunal de Dinant et augmenta son personnel d'un vice-président, de deux juges et d'un juge suppléant. La première chambre s'occupa exclusivement d'affaires civiles, tandis que la seconde se chargea prioritairement des affaires correctionnelles et des affaires de commerce. Le tribunal adopta en conséquence un nouveau règlement de service intérieur (cf. n° 6 de l'inventaire).

Au départ, le tribunal de Dinant – comme ceux de Marche et de Saint-Hubert – appartenait à la 4^e classe des tribunaux. En 1863 (par la Loi du 19 mai fixant les traitements des membres de l'Ordre judiciaire), le tribunal de Dinant fut placé parmi les tribunaux de deuxième classe (à l'instar de celui de Namur), eu égard à l'étendue de son territoire, à la population de l'arrondissement et au nombre d'affaires à traiter. Cette mesure fut confirmée dans la Loi sur l'organisation judiciaire du 18 juin 1869.

L'arrondissement judiciaire de Dinant, ressort du tribunal de première instance, se limitait sous le régime français aux anciens cantons de Beauraing, Bouvignes (qui fut absorbé par le canton de Dinant en 1801), Ciney, Dinant, Florennes et Walcourt. Le premier traité de Paris, du 30 mai 1814, attribua momentanément les cantons de Beauraing, Florennes et Walcourt à la France. Cette mesure fut annulée par le second traité de Paris, du 20 novembre 1815 et par l'arrêté royal du 14 janvier 1816 qui restitua ces trois cantons à l'arrondissement de Dinant et y ajouta les cantons de Philippeville et de Couvin, détachés du département français des Ardennes. Le 1^{er} avril 1825 (date de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 25 février 1825), soit dix ans après la délimitation des nouvelles provinces, l'arrondissement de Dinant hérita encore des cantons de Rochefort et de Gedinne ainsi que de plusieurs communes, qui bien qu'étant situés dans la province de Namur appartenaient encore aux arrondissements judiciaires de Marche-en-Famenne et de Saint-Hubert (voir en annexe 1 la liste des communes de l'arrondissement de Dinant). Ainsi délimité depuis 1825, le ressort du tribunal de première instance de Dinant, qui englobe 9 cantons judiciaires et quelque 220 communes réparties sur deux arrondissements administratifs (Dinant et Philippeville), est le plus étendu du pays. Quant à sa population, de quelque 100.000 habitants au lendemain de l'indépendance, elle approchait les 150.000 habitants au début du 20^e siècle.

Durant les premières années, le tribunal de première instance – comme avant lui le tribunal de police correctionnelle – tenait ses audiences dans les bâtiments de l'ancienne corporation des Batteurs (rue Grande) ; il s'installa ensuite dans les locaux de l'ancien couvent des Ursulines, qui tint lieu de palais de justice durant trois quarts de siècle. L'actuel palais de justice de Dinant, imposant édifice conçu par l'architecte Luffin, fut inauguré en 1879.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant leur entrée aux Archives de l'État, les archives du tribunal de première instance de Dinant étaient conservées au Palais de justice, sous la responsabilité du greffier en chef du

tribunal. L'histoire de ces archives avant leur transfert aux Archives de l'État est peu documentée. De l'examen des documents eux-mêmes, on peut déduire que, durant le 19^e siècle, les archives du tribunal étaient conservées avec soin par leur producteur, sans pour autant faire l'objet d'une véritable gestion. Les minutes d'actes et de jugements étaient en principe reliées en volumes, soigneusement étiquetés ; selon les cas, les dossiers étaient soit contenus dans des portefeuilles en carton, soit simplement empaquetés. En 1883, le greffier du tribunal écrivait au procureur du Roi, que « les pièces et documents formant les archives judiciaires en matière répressive depuis l'installation du tribunal de Dinant sont déposées dans les locaux du palais de justice de cette ville et [que] jamais il n'a été procédé à l'anéantissement de dossier en cette matière » (lettre du 17 janvier 1883, dans AEN, *Parquet du Procureur du Roi de Dinant. Fonds ancien*, n° 4).

Lors de la première guerre mondiale, les archives "historiques" du tribunal eurent à souffrir de l'occupation allemande. Dans une lettre adressée à l'Archiviste général en décembre 1922, le conservateur des Archives de l'État à Namur signalait la présence, au Palais de justice de Dinant, de « documents empilés dans les combles pendant l'occupation allemande », dont le contenu précis était impossible à déterminer faute de « répertoire » ; de son côté, le président du tribunal estimait également « urgent » que ces archives ne présentant plus qu'un intérêt historique soient classées « si on ne veut éviter de les perdre, tellement les soldats allemands ont mis de désordre dans les greniers du Palais de justice » (AEN, *Archives du Secrétariat*, 6/4-2, *Archives judiciaires. Dinant*).

En 1941, il est encore question d'un « amas d'archives empilées dans les greniers », parmi lesquelles « un volume assez important de papiers épars » ; le greffier en chef du tribunal de première instance considérait le tout comme « des archives à envoyer au pilon » (*ibidem*). Ceci explique sans doute l'état de désordre dans lequel ces archives sont parvenues aux Archives de l'État, le morcellement de certaines séries et les lacunes qui entachent ce fonds.

En 1995, un lot d'archives anciennes fut retrouvé dans une « cave à charbon » : environ 200 volumes de minutes d'actes et de jugements civils et correctionnels couvrant pour l'essentiel la période de 1832 à 1881. Ces archives, qui avaient souffert de mauvaises conditions de conservation, étaient pour certaines dans un état lamentable. À la demande de Michel Coleau, historien local désireux de les consulter, et avec l'accord du greffier en chef du tribunal, du procureur du Roi et du conservateur des Archives de l'État, elles furent déposées durant près de deux ans (d'août 1996 à juin 1998) au Musée communal de la Maison espagnole de Bouvignes, avant d'être transférées aux Archives de l'État.

2. ACQUISITION

Le fonds ancien des archives du Tribunal de première instance de Dinant, qui fait l'objet du présent inventaire, résulte de la fusion de trois blocs d'archives entrés aux Archives de l'État à Namur, respectivement, en 1923, en 1941 et en 1998. Le registre des entrées ne mentionne pas l'arrivée des deux premiers lots, mais les archives du secrétariat renferment des éléments de correspondance relative à ces versements (AEN, *Archives du Secrétariat*, 6/4-2, *Archives judiciaires. Dinant*).

Le premier versement eut lieu à l'instigation du conservateur Dieudonné Brouwers. Aux lendemains de la première guerre mondiale, celui-ci était particulièrement soucieux de la sauvegarde des archives judiciaires de la période de 1795 à 1830, pour lesquelles il avait créé

une nouvelle « section » au sein de son dépôt. L'archiviste obtint sans peine l'assentiment du président du tribunal, Georges Lamotte ; en 1923 le greffier en chef du tribunal de Dinant fut autorisé par le ministre de la Justice à verser aux Archives de l'État à Namur les archives antérieures à 1831. Celles-ci représentaient « plusieurs dizaines de liasses et registres », qui furent acheminées par camion à Namur le 20 juin 1923.

Quant au versement de 1941, il fut organisé suite à l'appel du greffier en chef du tribunal, qui souhaitait éliminer les archives anciennes entreposées dans les greniers du Palais de justice. L'archiviste Ferdinand Courtoy se rendit sur place à l'été 1941 afin de procéder à leur évaluation. Le désordre était tel que l'ensemble des archives, provenant tant du greffe que du Parquet, fut acheminé aux Archives de l'État à Namur pour y être trié : ce lot consistait en « des milliers de dossiers et des centaines de registres depuis 1820 jusqu'à 1910 environ, comprenant qualités, conclusions, [documents du] tribunal civil, affaires du parquet et du tribunal correctionnel, papiers et registres du commerce, etc. ». Les nombreux « papiers épars » furent simplement « groupés et liés en paquets » en vue du transfert. Celui-ci fut effectué, en quatre voyages successifs, entre le 20 et le 30 novembre 1941 ; la quantité totale des documents ainsi acheminés de Dinant à Namur fut estimée à 10.000 kilos. Aucun bordereau de versement ne fut dressé. Après tri, le nouveau bloc d'archives fut rapidement fusionné avec le précédent pour former un seul fonds, intitulé « Tribunal de Dinant » (d'environ 75 mètres linéaires).

En 1998 eut lieu un troisième versement d'archives du tribunal de première instance (mentionné dans le registre des entrées, à la date du 10 juin 1998, n° 1998/8). Ces 41 mètres linéaires d'archives reçues en « dépôt de la greffière en chef du Tribunal » correspondent au lot qui avait été entreposé temporairement à la Maison espagnole de Bouvignes. Le conditionnement et le transfert en furent assurés par l'a.s.b.l. dinantaise « Espère-en-Mieulx ». Un relevé établi par M. Coleau en 1996 tint lieu de bordereau de versement.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Le fonds d'archives décrit dans le présent inventaire contient des documents datant des années 1795 à 1929. Pour l'essentiel, la période couverte s'étend des débuts de l'institution jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. En provenance du tribunal de première instance de Dinant, ce fonds englobe les archives de son prédécesseur, le tribunal de police correctionnelle (de 1795 à 1800) et celles émanant du jury d'accusation (de 1795 à 1811).

Dans cet ensemble, les différentes séries d'archives présentes n'ont pas toutes la même étendue chronologique. Pour le tribunal civil, les séries maîtresses que sont les minutes de jugements et d'actes ne vont pas au-delà de l'année 1881 (voire, 1859 en matière commerciale), alors que les pièces jointes (conclusions et qualités) couvrent trois décennies de plus. Pour le tribunal correctionnel, la série des minutes de jugements s'arrête également en 1881 tandis que celles des dossiers d'affaires jugées et des dossiers d'affaires terminées par un non-lieu se prolongent jusqu'en 1909 ou 1910. Quant aux rares instruments d'accès disponibles (rôle général, répertoires et tables...), ils ne concernent souvent que de courtes périodes. D'une manière générale, la "densité" de la documentation présente, relativement élevée pour les débuts de la période, décroît au fil du temps : les archives de la période française sont bien fournies ; les documents de la seconde moitié du 19^e siècle sont,

proportionnellement, moins nombreux et moins variés que ceux de la première ; et les archives de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle sont beaucoup plus clairsemées. Toutes ces disparités s'expliquent sans doute par les circonstances dans lesquelles les archives ont été transférées aux Archives de l'État, sans véritable programmation. De nombreuses pièces, qui auraient dû logiquement faire partie du fonds ancien, n'ont pas été versées alors et bien des séries ont ainsi été démembrées. De ce fait, le bloc d'archives décrit dans le présent inventaire offre un caractère incomplet et, par endroits, fragmentaire ; son contenu présente davantage d'intérêt si on le met en rapport avec les archives versées ultérieurement aux Archives de l'État (voir ci-dessous, les paragraphes C. *Accroissements* et V.A. *Documents complémentaires*).

Ce fonds rassemble des archives produites par le tribunal de première instance de Dinant en tant que tribunal civil, tribunal faisant fonction de tribunal de commerce et tribunal correctionnel ; d'autres ont trait à l'organisation du tribunal et du greffe en général.

Si l'on se réfère à la vaste typologie des archives produites par les tribunaux de première instance, force est de constater que le fonds ancien est relativement pauvre. Si les "grandes" séries – comme les minutes de jugements et actes et les dossiers de procédure – sont bien présentes, certains types de documents pourtant fondamentaux font défaut. En revanche, le fonds ancien contient aussi quelques pièces uniques ou séries particulières dont l'intérêt mérite d'être souligné.

Les archives concernant l'organisation du tribunal se concentrent surtout sur les premières décennies de son histoire. Les archives du président renferment notamment de la correspondance et quelques beaux dossiers relatifs au fonctionnement du tribunal durant cette période. Parmi les archives du greffier, épinglons un ensemble de pièces relatives à l'élaboration des statistiques judiciaires entre 1809/1810 et 1843/1844 (n° 19 de l'inventaire) ; notons que la plupart des documents concernant le personnel, la comptabilité ou la gestion des archives sont dus au greffier Léopold Delacharlerie (1807-1854).

Du tribunal civil, on conserve des séries quasiment complètes de jugements (auxquels se rapportent des conclusions et des qualités), de jugements sur requête ainsi que d'actes et ordonnances de la chambre du conseil (jusque 1881). Par contre, comme instruments d'accès à ces séries, le fonds ancien contient un seul volume du rôle général (de 1847 à 1851) et seulement deux répertoires d'actes (pour 1800-1809 et 1831-1844). En plus des dossiers de procédure tenus au greffe jusque 1809, on conserve pour une assez longue période (1813-1841) une intéressante série de dossiers constitués en cours de procédure par des avoués (n° 489-535). La plupart sont à attribuer à l'avoué Warzée, qui exerça cette profession au tribunal de Dinant entre 1816 et 1838 avant d'y être nommé juge. Ces dossiers renferment toutes sortes de pièces, notamment de la correspondance entre avoués et parties, que l'on retrouve rarement parmi les archives d'un tribunal. Comme documents insolites, mentionnons encore, pour la même période, les notes d'audience et "brouillons de jugements" du greffier, qui offrent un éclairage particulier sur la tenue des audiences et sur la rédaction des jugements (n° 32-44). Quant aux traditionnels registres dont la tenue était prescrite au greffier, le fonds ancien en contient un certain nombre même si tous ne sont pas conservés.

Parmi les archives du greffier, soulignons aussi la présence – intéressante du point de vue de l'histoire des archives – d'inventaires et autres pièces concernant le dépôt au greffe des

archives des anciennes cours de justice, des registres paroissiaux d'ancien régime et des doubles des registres de l'état civil (n° 30-31). Ces différentes séries de "documents déposés" ne sont cependant pas elles-mêmes incluses dans le fonds ici inventorié (voir ci-dessous, le paragraphe V.A. consacré aux *Documents complémentaires*).

Les archives du tribunal faisant fonction de tribunal de commerce décrites dans cet inventaire comprennent, outre les minutes de jugements et ordonnances et les conclusions et qualités en matière commerciale, quelques maigres dossiers de faillites pour le 19^e siècle et quelques livres de commerce déposés provenant de faillites. Par contre, l'inventaire ne décrit pas deux autres lots d'archives issues de faillites qui, bien qu'appartenant au fonds ancien, constituent un bloc distinct (voir ci-dessous, le paragraphe D. *Mode de classement*).

Les archives du tribunal correctionnel sont les plus nombreuses. Pour la période française, elles comprennent des documents sur l'organisation du premier tribunal de police correctionnelle et des archives propres au directeur du jury d'accusation (signalements reçus, dossiers d'affaires de simple police transmis par les juges de paix, pièces relatives aux séances du jury, etc.). Le fonds ancien renferme une belle série de « registres de jugements », munis de tables alphabétiques des prévenus, depuis les origines jusque 1881 ; s'y ajoutent quelques instruments d'accès spécifiques (registres aux renseignements, registre des condamnés...), qui ne couvrent malheureusement pas toute la période. Plusieurs séries de dossiers correctionnels sont présentes. Les deux principales, celle des dossiers d'affaires jugées et celle des dossiers d'affaires terminées par un non-lieu, même si elles résultent d'une sélection sévère (cf. paragraphe B. ci-dessous), s'étendent uniformément sur plus d'un siècle et représentent un métrage non négligeable (respectivement, 20 et 7 mètres linéaires). Quelques particularités sont à noter pour le début de la période : le fonds contient une série distincte (jusque 1809) de dossiers relatifs aux délits champêtres et forestiers, particulièrement nombreux dans l'arrondissement ; quant à la série des dossiers d'affaires « impoursuivies » antérieure à 1811, elle renferme à la fois des dossiers d'affaires terminées par un non-lieu et des dossiers d'affaires classées sans suite.

D'un point de vue géographique, l'aire couverte par les archives ici inventoriées correspond au ressort du tribunal, soit l'arrondissement judiciaire de Dinant. Rappelons que celui-ci, sous le régime français, ne comprenait pas encore les cantons de Philippeville et de Couvin et que c'est en 1825 seulement qu'il engloba les cantons de Rochefort et de Gedinne (voir en annexe 1 la liste des communes, avec indication du canton correspondant et de la date d'incorporation à l'arrondissement de Dinant).

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D'ÉLIMINATION

Dès 1923, les archives anciennes du tribunal de Dinant ont fait l'objet d'une première sélection, effectuée sur place par le conservateur Dieudonné Brouwers. Celui-ci retint notamment, pour être versées aux Archives de l'État, « de nombreuses liasses de procédure de la période révolutionnaire française de 1797 à 1804, des registres aux jugements, des dossiers d'affaires civiles et correctionnelles de 1805 à 1830 » ainsi que « quelques papiers du XVIII^e siècle relatifs particulièrement à des forges ». Par ailleurs, le conservateur déplorait déjà des lacunes parmi « les documents, registres et liasses de l'époque révolutionnaire, de 1796 à 1804 » (AEN, *Archives du Secrétariat*, 6/4-2, *Archives judiciaires. Dinant*). On ne conserve pas la trace d'éventuelles éliminations décidées par l'archiviste.

L'important lot d'archives du Parquet et du greffe du tribunal de première instance de Dinant, qui fut versé en 1941 aux Archives de l'État à Namur, devait y faire l'objet d'un tri ultérieur. Tandis que le greffier en chef du tribunal destinait toutes ces archives au pilon, le conservateur Ferdinand Courtoy avait jugé prudent de les recueillir en bloc aux Archives de l'État afin de procéder à leur évaluation. Après un premier examen, le conservateur pointait comme pouvant être éliminés les registres de comptabilité, les plumitifs, les mainlevées d'inscriptions hypothécaires ; il ne jugeait pas utile de conserver les conclusions mais bien les qualités des jugements civils ; en outre, il préconisait de trier les dossiers correctionnels en recourant aux données consignées dans les registres des notices du Parquet. Dans son rapport annuel pour 1941, il écrivait : « D'un premier examen d'une cinquantaine de fardes liasses, il semble bien qu'un dixième vaut d'être conservé ». C'est l'archiviste Léopold Genicot qui fut chargé du tri des archives durant les années 1941 à 1943. Faute de documentation sur les opérations effectuées, on ignore les principes de sélection et d'élimination qui furent alors appliqués à l'ensemble, tout comme on ne peut toujours faire le départ entre les éliminations pratiquées par l'archiviste et les pertes subies par le fonds avant son entrée aux Archives de l'État. Les archives de la période française ont sans doute bénéficié d'un traitement préférentiel, du moins celles antérieures à 1810/1811. Les séries de dossiers correctionnels postérieures ont été systématiquement triées. Pour chaque année, quelques dossiers ont été retenus, en "quantité" plus ou moins égale... Pour les dossiers d'affaires terminées par un non-lieu, le nombre de dossiers sélectionnés par année dépasse rarement la dizaine (sur un total d'environ 5000 pour l'ensemble de la période, de 1810 à 1909) ; les quelques années manquantes, dans cette série, correspondent vraisemblablement à des lacunes et non à des éliminations délibérées. En ce qui concerne les affaires jugées, les dossiers conservés représentent généralement l'équivalent de deux ou trois "liasses" par an, voire, le double pour la fin du 19^e et le début du 20^e siècle (soit quelques dizaines, voire, une centaine de dossiers par an, sur un total d'environ 80.000 pour l'ensemble de la période). Ce quota établi, les critères de tri semblent avoir été avant tout d'ordre qualitatif : l'archiviste a sans doute sélectionné les dossiers dont le contenu lui paraissait "intéressant" pour la recherche historique, compte tenu de la densité de l'information présente (épaisseur du dossier) et/ou de son objet (nature du délit). Même si, çà et là, certaines liasses semblent avoir échappé au tri. La présence d'un lot de 75 plans d'experts extraits de dossiers correctionnels pour la plupart disparus permet d'affirmer que le tri sélectif s'est étendu dans certains cas jusqu'au niveau des pièces composant les dossiers. Parmi les archives en matière commerciale, le petit nombre de dossiers de faillites conservés pose davantage question, tout comme la présence de livres de commerce isolés : s'agit-il des seuls vestiges parvenus du tribunal aux Archives de l'État ?

Lors de l'élaboration du présent inventaire, le fonds ancien subsistant a été conservé dans son intégralité, si l'on excepte quelques pièces isolées ne présentant aucun intérêt archivistique et quelques volumes de minutes extrêmement endommagés par les moisissures, dont l'élimination est signalée à l'endroit voulu dans l'inventaire.

C. ACCROISSEMENTS

En juillet 2006, le tribunal de première instance de Dinant a effectué un important versement d'archives aux Archives de l'État (provisoirement au dépôt des Archives de l'État à Mons, faute de place dans le dépôt de Namur). Ce versement est constitué de plusieurs blocs d'archives, dont le métrage total représente environ 430 mètres linéaires. L'ensemble concerne des archives du tribunal civil, du tribunal correctionnel, du tribunal de commerce et du tribunal de la jeunesse et couvre – toutes séries confondues – une large période allant de

l'an VIII (1799/1800) à 1999. Certains blocs ont déjà fait l'objet d'inventaires publiés : N. BRUAUX, *Inventaire des archives du Tribunal de première instance de Dinant. Tribunal de commerce (1852-1970). Tribunal de la Jeunesse (1916-1946)* (Archives de l'Etat à Namur. Inventaires, 56), Bruxelles, 2009 ; N. BRUAUX, *Inventaire des archives du Tribunal de la jeunesse de Dinant (Dossiers et pièces afférentes) (1942-1999)* (Archives de l'Etat à Namur. Inventaires, 57), Bruxelles, 2009 ; N. BRUAUX, *Inventaire des archives du Tribunal de première instance de Dinant (Tribunal civil : Feuilles d'audiences, jugements et ordonnances, dossiers de procédure, registres du greffier, registres d'état civil et pièces annexes, double des registres du bureau de conservation des hypothèques de Mons) (1873-1975)* (Archives de l'Etat à Namur. Inventaires, 58), Bruxelles, 2009. Le reste des archives versées en 2006, non encore inventorié (archives en matière civile et correctionnelle et reliquats en matière commerciale), est accessible via le bordereau de versement dressé en 2002 par l'équipe de trieurs du Ministère de la Justice du ressort de la cour d'appel de Liège avec la collaboration de M. Renson.

Ce fonds est loin d'être clos : à l'avenir, il devrait s'enrichir régulièrement à la faveur des versements prescrits par la Loi sur les archives.

D. MODE DE CLASSEMENT

Au sein du fonds d'archives du tribunal de Dinant, plusieurs ensembles ont été distingués : tout d'abord, les archives du tribunal de première instance "en général" qui comportent les archives du président et celles du greffier concernant l'organisation et la gestion du tribunal et du greffe ou ayant une portée générale ; ensuite, les sous-fonds d'archives du tribunal civil, du tribunal faisant fonction de tribunal de commerce et du tribunal correctionnel.

Pour chacun des sous-fonds ainsi délimités, le cadre de classement adopté correspond, mutatis mutandis, à l'ordre défini dans les tableaux de tri actuellement en vigueur au sein des cours et tribunaux de l'ordre judiciaire (cf. *Directive relative aux archives du pouvoir judiciaire : tableaux de tri et délais de conservation*, édictée par S. De Clerck, Ministre de la Justice, le 13 octobre 2009, p. 61-82 et p. 101-107). L'identification et le classement des archives anciennes reposent en grande partie sur les études déjà citées de Guy Gadeyne (pour le tribunal de première instance en général et en matière civile) et d'Eva Muys (pour le tribunal de commerce).

Le sous-fonds d'archives du "tribunal faisant fonction de tribunal de commerce" regroupe les documents produits en matière commerciale, pour autant qu'ils constituent des séries spécifiques. C'est seulement à partir de 1858, date de la création d'une seconde chambre, que les feuilles d'audience, les conclusions et les qualités des jugements commerciaux sont classées à part par le greffier du tribunal ; avant cette date, les minutes de jugements rendus en matière civile et en matière commerciale forment une seule et même série conservée parmi les archives du tribunal civil, de même que les conclusions et les qualités. Par contre, le rôle général et les minutes d'ordonnances et actes rendus en chambre du conseil continuent, après la création de la seconde chambre, à mêler affaires civiles et commerciales. Conformément à la structure originelle du fonds, on trouvera donc classés dans le sous-fonds d'archives du tribunal civil quantité de documents produits par le tribunal faisant fonction de tribunal de commerce, avant comme après 1858. En revanche, d'autres types de documents spécifiques appartiennent au sous-fonds d'archives commerciales dès l'origine : c'est le cas notamment

des dossiers de faillites et de l'une ou l'autre série de documents produits en dehors de la procédure, comme les extraits d'actes de sociétés.

Lors de l'inventoriage des archives produites par le tribunal en matière de commerce, deux ensembles ont été extraits du fonds pour constituer un bloc distinct – et ce tant pour des raisons pratiques que sur base de critères archivistiques. Il s'agit de lots d'archives parvenues au tribunal à la suite de faillites (celle du maître de forges Charles François Damoiseau de Bouvignes en 1820 et celle du saunier François Joseph Eloy de Leignon en 1827), qui par leur ampleur et par leur contenu se distinguent nettement des autres documents déposés au greffe dans ce cadre. Vu leur caractère exceptionnel, ces archives méritaient donc d'être classées à part, tout en conservant leur lien logique avec le fonds dont elles proviennent (cf. p. 67 de l'inventaire) ; s'apparentant à des archives d'entreprises, elles devraient faire l'objet d'un inventaire analytique spécifique. Signalons que peu après leur entrée aux Archives de l'État à Namur, tous ces documents avaient déjà été dissociés du fonds du *Tribunal de Dinant* en vue d'être classés dans une hypothétique collection d'« archives économiques » – ceci, sans respect du principe archivistique de provenance.

Les archives du tribunal de police correctionnelle, prédécesseur du tribunal de première instance, ne sont pas séparées du reste du fonds, bien qu'il s'agisse stricto sensu d'un producteur d'archives différent. On observe en effet une remarquable continuité entre les archives produites par le tribunal de police correctionnelle et celles de son successeur (parfois à l'intérieur d'un même registre ou au sein d'une même série). Toutes les archives provenant du "premier" tribunal, qu'elles se rapportent à la procédure ou qu'elles concernent l'organisation du tribunal et du greffe de 1795 à 1800, sont classées parmi le sous-fonds du "tribunal correctionnel". Il en va de même des documents produits par le jury d'accusation de 1795 à 1811 qui font partie intégrante des archives du tribunal correctionnel. Rappelons que le directeur du jury était président (ou juge) du tribunal et que le « greffe du directeur du jury » était tenu par le greffier du tribunal.

Les archives du directeur du jury d'accusation ont posé un problème de classement particulier au sein du sous-fonds du tribunal correctionnel, dans la mesure où elles relèvent de compétences diverses (englobant poursuite et instruction) qui seront complètement réorganisées lors des réformes judiciaires de l'an IX (1800/1801) et de 1811. L'imbrication des fonctions se reflète dans le contenu et la structure des archives produites durant cette période. De manière pragmatique, on a classé les documents de gestion (comme les pièces relatives à l'organisation du jury, les bordereaux d'envoi et accusés de réception) et les documents reçus ou déposés au greffe du directeur du jury (tels que les signalements, les pièces relatives aux affaires de simple police transmises par les juges de paix) parmi les "documents en rapport avec l'organisation du tribunal et du jury d'accusation et la gestion du greffe" ; quant aux procès-verbaux des séances du jury et aux dossiers d'affaires « impoursuivies » (incluant des affaires classées sans suite), ils sont joints aux autres documents du tribunal "en rapport avec la procédure".

IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives du fonds ancien du Tribunal de première instance de Dinant, majoritairement de plus de 100 ans, sont pour la plupart librement consultables (en vertu de l'article 3 de la Loi

sur les archives du 24 juin 1955)¹. Cependant, les documents de moins de 100 ans ne peuvent être consultés que moyennant une autorisation spéciale : le chercheur doit adresser une demande écrite et motivée – précisant les documents concernés et les buts de la recherche – à l'Archiviste général du Royaume ou à son délégué (en l'occurrence, au chef de service des Archives de l'Etat à Namur). Lorsque la demande porte sur des archives de moins de 100 ans en matière répressive et en matière disciplinaire, elle doit être accompagnée de l'autorisation expresse et préalable du procureur général près la Cour d'appel de Liège ou du procureur du Roi de Dinant. Pour les archives de moins de 100 ans concernant des matières non répressives, l'autorisation ne peut être accordée qu'en quelques cas précis aux personnes suivantes : 1° les parties en cause ; 2° dans le cadre d'un procès ou d'un litige, les parents en ligne directe – ascendante ou descendante – d'une des parties, les avocats mandatés par une des parties, les notaires, les officiers ministériels et tout agent autorisé par la loi (le demandeur étant tenu de fournir la preuve du lien de parenté ou du mandat dont il est investi) ; 3° dans le cadre de la recherche scientifique, les chercheurs munis d'une lettre de recommandation de leur promoteur ou tout chercheur pouvant justifier du caractère scientifique de sa démarche. Dans tous les cas, la personne autorisée à consulter et à reproduire des documents de moins de 100 ans est tenue de s'engager, en signant le formulaire ad hoc disponible en salle de lecture, à respecter la législation sur la protection de la vie privée et autres prescriptions d'usage.

Par ailleurs, certains documents dont l'état matériel est fortement altéré, ne peuvent être communiqués dans les conditions actuelles. Le cas échéant, les restrictions à la communicabilité sont signalées dans l'inventaire, pour chaque article concerné.

B. CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents de plus de 100 ans est, en principe, autorisée. En ce qui concerne les documents de moins de 100 ans, la reproduction est soumise aux mêmes restrictions que la consultation (voir ci-dessus).

Pour le reste, les règles et tarifs en vigueur aux Archives de l'Etat sont d'application.

C. RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'intérêt des fonds d'archives judiciaires pour la recherche historique n'est plus à démontrer. Les archives ici inventoriées constituent des sources précieuses, non seulement pour l'histoire du tribunal de première instance de Dinant et de la "pratique judiciaire" dans cet arrondissement de la fin du 18^e au début du 20^e siècle, mais aussi, plus généralement, pour l'histoire de la société et des hommes. Que ce soit sous l'angle de la justice civile ou sous le prisme de la justice pénale, ces archives dévoilent bien des aspects de la vie quotidienne, des mœurs et des mentalités, de l'économie, de l'organisation sociale... Elles gardent la trace de quantité d'événements et fourmillent de données sur l'état des personnes, des biens et des propriétés.

¹ Cette loi a été modifiée par la Loi portant des dispositions diverses du 6 mai 2009, ramenant notamment le délai d'accès à la plupart des archives publiques de 100 à 30 ans; les modalités selon lesquelles les documents versés aux Archives de l'Etat sont communiqués au public demeurent cependant inchangées dans l'attente de l'arrêté royal portant exécution de l'article 3 de la Loi du 24 juin 1955 relative aux archives.

La richesse documentaire de certaines séries et l'intérêt heuristique de certains types de documents méritent d'être soulignés. Pour un usage fructueux de l'inventaire, il est nécessaire de connaître les possibilités d'utilisation des principales séries et les liens qui les unissent entre elles. Aux quelques recommandations formulées ici viendront s'ajouter, dans le corps de l'inventaire, des indications plus précises données en éléments secondaires de description pour certains documents (notamment pour les périodes plus reculées, où les particularités sont plus grandes).

D'une manière générale, parmi les archives du tribunal, les séries de minutes de jugements et actes (presque intégralement conservées) constituent la base de toute recherche. Elles fournissent de manière synthétique les données essentielles sur chacune des affaires traitées et sur la manière dont elle a été réglée par le tribunal ; par leur caractère systématique, elles se prêtent idéalement à des enquêtes sérielles. Il s'agit en quelque sorte du noyau autour duquel s'organisent d'autres séries ou types de documents : d'une part, les pièces et dossiers de procédure, qui sont plus riches en informations et offrent souvent des témoignages plus vivants sur telle ou telle affaire ; d'autre part, les répertoires, tables et autres registres du greffier qui, à la fois fournissent des références précises aux documents et donnent des vues d'ensemble sur toutes les affaires traitées par le tribunal.

Les procédures de recherche, dans le dédale des archives judiciaires, diffèrent selon les matières.

La recherche parmi les archives en matière civile (et commerciale) est orientée par la nature de l'affaire et par le type de procédure impliqué. Il importe donc avant tout de déterminer s'il s'agit d'un litige clôturé par un jugement contradictoire ; s'il s'agit d'une cause introduite sur requête et traitée, soit par le tribunal à l'audience (jugement sur requête), soit par le président ou un juge-commissaire en chambre du conseil (ordonnance sur requête) ; ou encore si l'affaire – qu'elle relève de la juridiction gracieuse ou contentieuse – a donné lieu à d'autres types de jugements, actes ou procès-verbaux en chambre du conseil (voir en II.A.3. le paragraphe consacré aux compétences et activités du tribunal civil).

En ce qui concerne les jugements contradictoires, les feuilles d'audience fournissent, pour chaque affaire jugée, le résumé de l'affaire (identité, domicile et profession des parties, noms des avoués, nature de la cause, résumé des étapes antérieures de la procédure, résumé du déroulement de l'audience) et le texte original du jugement prononcé (motivation et dispositif). Par contre, ces minutes ne reprennent pas les conclusions des avoués (énoncé des prétentions respectives des parties), qui sont déposées au greffe. Elles ne comprennent pas non plus les qualités des jugements (exposé de l'affaire depuis l'assignation, avec le détail des antécédents et le résumé des points de fait et de droit), qui sont rédigées par les avoués après le prononcé du jugement. Pour obtenir la relation complète d'une affaire jugée, il faut donc consulter simultanément ces trois types de documents, qui sont classés séparément par le greffier.

Pour retrouver la minute d'un jugement civil (ou commercial) prononcé par le tribunal, il suffit d'en connaître la date. Sur les feuilles d'audience, les minutes de jugements sont inscrites par ordre chronologique et portent un numéro de rôle. Celui-ci permet d'accéder ensuite aux conclusions et qualités correspondantes, qui sont classées non par date d'audience mais par année de jugement et par ordre numérique. Si l'on ne connaît pas la date exacte d'un

jugement, on peut dépouiller le registre du rôle général. Celui-ci offre une vue d'ensemble des causes portées au tribunal et constitue un instrument d'accès pour la série des minutes. Il enregistre en leur attribuant un numéro toutes les causes dont est saisi le tribunal, dans l'ordre où elles se présentent. Il renseigne non seulement les noms des parties (demandeurs et défenseurs) et l'objet de la demande, mais aussi la nature et la date du (des) jugement(s) prononcés, ou, le cas échéant, la date à laquelle l'affaire a été rayée du rôle. Il comporte généralement une table alphabétique. Pour le tribunal de Dinant, le rôle général n'est malheureusement conservé que de 1847 à 1851 (dans le fonds ancien) et à partir de 1870 (dans le *Versement 2006*). Les volumes contenant les minutes de jugements sont munis de tables alphabétiques à partir de 1879 seulement.

Aux minutes de jugements, conclusions et qualités, il faut encore joindre d'autres types de documents produits en cours de procédure. Certaines pièces, telles que les procès-verbaux des enquêtes et contre-enquêtes, interrogatoires, vérifications d'écriture, expertises, etc., sont conservées dans d'autres séries : pour les retrouver, il faut poursuivre la recherche parmi les minutes d'ordonnances, actes et procès-verbaux en chambre du conseil et parmi les "autres pièces de procédure", sans oublier les documents déposés au greffe. En matière civile, il n'existe pas à proprement parler de dossier de procédure avant 1970. Cependant, la série des "dossiers de procédure des avoués" présente dans le fonds ancien offre, pour de nombreuses affaires contentieuses des années 1813 à 1841, un riche complément d'information, reflétant surtout le point de vue des parties et avoués ; sommairement classés par année et dépourvus d'instrument d'accès spécifique, ces dossiers mériteraient un inventaire analytique.

À côté des jugements contradictoires, les jugements sur requête rendus par le tribunal à l'audience se distinguent nettement par leur forme et leur contenu. Les minutes de ces jugements, généralement inscrites sur les requêtes elles-mêmes, sont classées avec les feuilles d'audience jusque 1864, puis séparément. Cette série concerne essentiellement des homologations de procès-verbaux de délibérations de conseils de famille (autorisations de vente d'immeubles appartenant à des mineurs), des autorisations de ventes publiques de biens immeubles en indivision, des inscriptions ou des rectifications d'actes de l'état civil, des envois en possession de succession, des nominations de curateurs à une succession vacante, des interdictions, des mises sous conseil judiciaire, etc. Pour retrouver la minute d'un jugement sur requête, il suffit d'en connaître la date. Le rôle général sert également d'instrument d'accès, chronologique et alphabétique, à cette série.

Enfin, une troisième série de minutes civiles, souvent méconnue des chercheurs, regroupe toutes les minutes d'ordonnances, jugements et actes faits en chambre du conseil, devant le président ou un juge commissaire, que ce soit en matière gracieuse ou contentieuse. Les matières traitées sont les plus diverses : homologation d'acte de notoriété, description de testament olographe, ordre et distribution, procès-verbal d'enquête, interrogatoire, rapport d'expert, etc. Ces minutes sont numérotées jusqu'en 1869. Malheureusement, les répertoires qui donnent accès à cette série font presque totalement défaut (excepté pour les années 1800-1809 et 1831-1844).

En ce qui concerne les archives en matière commerciale, une attention particulière est à accorder aux documents produits dans le cadre de faillites. On trouvera les jugements déclaratifs de faillite parmi les minutes de jugements et quantité d'autres documents (actes de nomination de juge-commissaire, contrats d'union des créanciers, prestations de serment

d'agents provisoires à la faillite ou de curateurs, procès-verbaux de reddition de comptes, ordres et distributions, enquêtes, affirmations de créances, ...) parmi les minutes d'ordonnances, actes et procès-verbaux faits en chambre du conseil. Quant aux dossiers de faillites, ils constituent une série spécifique, à compléter par celle des livres de commerce déposés à la suite de faillites (la clef d'accès à ces pièces étant la date du jugement déclaratif de faillite).

Quant aux archives du tribunal correctionnel, leur "mode d'emploi" est relativement simple, du moins pour les documents produits à partir de 1810/1811 ; pour la période antérieure, des indications pour l'utilisation des principales séries et instruments d'accès sont données dans le corps de l'inventaire.

En ce qui concerne les affaires correctionnelles terminées par un jugement, les feuilles d'audience du tribunal contenues dans les « registres des jugements » constituent le point de départ des recherches. Elles contiennent, pour chaque affaire jugée, le résumé de l'affaire (identité, âge, profession, domicile des prévenus, des parties civiles et des victimes ; nature, date et lieu du délit), suivi de la motivation et du dispositif du jugement. Les minutes sont reliées en volumes, en suivant l'ordre chronologique des audiences : la recherche d'une minute de jugement se fait donc, principalement, sur base de la date de l'audience à laquelle il a été prononcé. Par ailleurs, les volumes sont munis de tables alphabétiques annuelles, qui permettent de faire une recherche, année par année, sur base du nom du prévenu. Les jugements inscrits sur les feuilles d'audience portent (depuis 1810) un « numéro de greffe », attribué lors du premier passage de l'affaire à l'audience. Ce numéro permet d'accéder ensuite au dossier de procédure correspondant – pour autant qu'il soit conservé – dans la série numérique des dossiers des affaires jugées. On ne dispose pas de rôle ni de répertoire général des affaires jugées par le tribunal correctionnel ; seul subsiste (pour les années 1834-1847) le « registre 600 » qui répertorie par ordre alphabétique les seuls condamnés à des peines d'emprisonnement.

En ce qui concerne les affaires correctionnelles terminées par un non-lieu, la méthode de recherche est différente. Les minutes d'ordonnances de la chambre du conseil ne constituent pas une série distincte : elles sont contenues dans les dossiers. Ceux-ci sont classés par ordre numérique (selon le numéro de greffe attribué lors de la décision de non-lieu), coïncidant en principe avec l'ordre chronologique des ordonnances ; c'est ce dernier qui a prévalu dans le présent inventaire, où les dossiers subsistants après tri sont classés par année. Il existe pour ces dossiers un instrument d'accès alphabétique : le « registre aux renseignements », qui indique pour chacune de ces affaires la date de l'ordonnance et le numéro du dossier correspondant (registre présent jusque 1821 dans ce fonds et à partir de 1833 dans le *Versement 2006*). Cependant, comme cette série de dossiers, avec les minutes d'ordonnances qu'ils contenaient, a fait l'objet d'un tri, beaucoup de ces affaires de non-lieu n'ont laissé aucune autre trace dans les archives du tribunal.

La recherche de documents dans la masse des archives produites par le tribunal correctionnel peut bénéficier de l'apport d'une autre source : le registre des notices conservé dans le fonds d'archives du Parquet du procureur du Roi de Dinant. Enregistrant tous les délits portés à la connaissance du Parquet, il indique aussi, le cas échéant, les dates des ordonnances de non-lieu rendues par la chambre du conseil ou celles des jugements prononcés par le tribunal. Si on ignore tout de la suite réservée par le tribunal à une affaire correctionnelle donnée (dont on

sait plus ou moins la date à laquelle elle a pu être portée à la connaissance du Parquet), on peut trouver dans cet instrument de recherche fondamental la clef d'accès aux minutes et dossiers du tribunal. Il en va de même si l'on s'intéresse à tel type de délit, telle localité, tel profil de délinquant, etc. (voir à ce propos les recommandations d'utilisation formulées dans B. PETITJEAN, *Inventaire des Archives du Parquet du Procureur du Roi de Dinant. Fonds ancien...*, cité ci-dessous dans la bibliographie).

Parmi les archives du tribunal correctionnel, ce sont surtout les dossiers de procédure qui offrent matière à investigation. Alors que les minutes de jugements sont souvent décevantes par leur laconisme, les dossiers renferment quantité de pièces beaucoup plus circonstanciées : plaintes et procès-verbaux initiaux, apostilles du procureur du Roi, procès-verbaux d'enquête, comptes-rendus d'audition, bulletins de renseignements, rapports d'expertise, plans, etc. Toutes sortes de délits sont représentés dans les dossiers d'affaires jugées ou terminées par un non-lieu conservés après tri. Citons pêle-mêle, et toutes périodes confondues : outrages publics aux mœurs, injures et diffamation, menaces, coups et blessures, avortement, tentative d'assassinat, homicide involontaire ou accidentel (accident de carrière, de chemin de fer, de circulation...), vol, incendie, escroquerie, détournement, contrefaçon, faux, exercice illégal de l'art de guérir, entraves à la liberté du travail, infraction à la loi sur le paiement des salaires, etc. Vu leur richesse documentaire, les dossiers pénaux conservés dans ce fonds mériteraient d'être répertoriés un par un dans un instrument analytique ; un tel outil permettrait en outre de mesurer la représentativité de l'échantillon des dossiers conservés, dans une perspective d'exploitation sérielle.

En définitive, le présent inventaire ouvre la voie à de nombreuses enquêtes, qu'elles portent sur des faits précis ou qu'elles abordent des problématiques plus vastes. La généalogie pourra également s'y alimenter : outre les actes et jugements concernant directement l'état civil, les tutelles ou les successions, ce sont bien d'autres documents, tant en matière civile et commerciale que correctionnelle qui peuvent être mis à profit, moyennant l'utilisation des quelques instruments d'accès disponibles ou le dépouillement systématique des grandes séries présentes.

D'une manière générale, le fonds ancien offre aussi la possibilité d'étudier le fonctionnement du tribunal et met en lumière certaines figures marquantes de son histoire. Parmi les présidents du tribunal, citons Ignace Henry, qui exerça cette fonction près de 30 ans (de 1838 à 1867). Épinglons aussi l'avoué et futur juge Warzée, à qui l'on doit une quantité impressionnante de dossiers et de pièces de procédure en matière civile ou commerciale (entre 1816 et 1838). Ou encore Léopold Delacharlerie, qui, entré comme commis-greffier en 1801, dirigea le greffe à la suite de son père durant 47 années (de 1807 à 1854) et prit une part active dans l'organisation et la gestion quotidienne du tribunal ; outre les innombrables documents administratifs et judiciaires signés de sa main, on conserve de lui toutes sortes de notes et mémoires éclairant divers aspects du fonctionnement du tribunal de Dinant durant la première moitié du 19^e siècle.

L'exploitation optimale du fonds ancien nécessite, en plusieurs endroits, le recours à des documents complémentaires contenus dans les blocs d'archives versés en 2006, actuellement conservés aux Archives de l'État à Mons ; elle sera grandement facilitée lorsque ceux-ci seront rapatriés à Namur et entièrement ouverts à la recherche.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le fonds d'archives décrit dans le présent inventaire n'englobe pas toutes les archives du tribunal de première instance de Dinant conservées pour la période antérieure à 1918. On trouvera parmi les différents blocs d'archives versés par le tribunal de Dinant en 2006 et provisoirement conservés aux Archives de l'État à Mons quantité de documents complémentaires venant combler certaines lacunes, prolonger certaines séries ou s'ajouter, pour la période considérée, aux séries décrites dans le présent inventaire. Parmi les blocs déjà inventoriés, signalons la présence de nombreuses archives en matière commerciale remontant à la seconde moitié du 19^e siècle : statistiques judiciaires (de 1852 à 1867), conclusions (à partir de 1875), procès-verbaux d'enquêtes à l'audience (à partir de 1869), quelques dossiers de faillites (fin 19^e s.), actes d'émancipation de mineurs (à partir de 1890), extraits de contrats de mariage de commerçants (à partir de 1888), actes de sociétés (à partir de 1873), tableaux des protêts du chef de non-paiement des lettres de change et lettres d'ordre (à partir de 1853) (cf. N. BRUAUX, *Inventaire des archives du Tribunal de première instance de Dinant. Tribunal de commerce (1852-1980). Tribunal de la jeunesse (1916-1946) (Archives de l'Etat à Namur. Inventaires, 56)*, Bruxelles, 2009). Parmi les blocs non inventoriés mais accessibles au moyen du bordereau de versement dressé en 2002, notons les principales séries présentes pour le 19^e siècle : registres aux délibérations du tribunal (à partir de 1800/1801), statistiques (de 1852 à 1867), rôle général (à partir de 1870), feuilles d'audience en matière civile (à partir de 1882), feuilles d'audience en matière commerciale (à partir de 1860), minutes de jugements sur requête (à partir de 1880), minutes d'actes civils (à partir de 1882), enquêtes sommaires à l'audience (à partir de 1858), transcriptions de saisies immobilières (à partir de 1837), actes de dépôt (à partir de 1873), actes du greffe (1850-1878), doubles des répertoires de notaires (à partir de 1799), minutes de jugements correctionnels (à partir de 1882), registres aux renseignements en matière correctionnelle (à partir de 1833), registres des notices du juge d'instruction (à partir de 1869), ... et bien d'autres pièces isolées. Lorsque celles-ci viennent combler une lacune à l'intérieur d'une série décrite dans le présent inventaire, leur existence est signalée au moyen d'une description témoin à la place logique qu'elles auraient dû occuper dans le fonds ancien ; pour certaines séries, l'existence de documents complémentaires tels que des instruments d'accès, est également mentionnée dans l'inventaire en élément secondaire de description. Cependant, il s'agit moins de références précises que de simples renvois (sous réserve de vérification approfondie), dans l'attente de l'inventoriage définitif du *Versement 2006*.

Au fonds ancien inventorié ici, il faut ajouter les deux ensembles d'archives provenant de faillites qui en ont été extraits pour constituer un bloc d'archives distinct : AEN, *Archives du Tribunal de première Instance de Dinant faisant fonction de Tribunal de Commerce. Documents provenant des faillites Damoiseau (1788-1820) et Eloy (1802-1832)*.

Du tribunal de Dinant proviennent aussi les doubles des registres de l'état civil des communes de l'arrondissement, qui y étaient conservés en tant que documents déposés, et les tables décennales établies par le greffier : ces documents versés séparément aux Archives de l'État à Namur y constituent une collection spécifique. Il en va de même des archives des anciennes cours de justice et des registres paroissiaux d'ancien régime qui, au 19^e siècle, avaient été confiés au greffier du tribunal.

Le fonds d'archives du tribunal de première instance de Dinant entretient des liens étroits avec celui des archives du Parquet du Procureur du Roi. Parmi celles-ci, ce ne sont pas seulement les archives relatives aux affaires pénales (en particulier, les registres des notices et les dossiers d'exécution des peines) qui s'imposent comme sources complémentaires. Celles produites dans le cadre des affaires civiles (notamment les dossiers relatifs à l'état civil) fournissent aussi des compléments utiles. De nombreux autres documents présents dans le fonds d'archives du Parquet éclairent aussi l'organisation et le fonctionnement du tribunal de première instance (circulaires, correspondance, statistiques judiciaires et pièces diverses en matière administrative). Le présent inventaire gagne donc à être utilisé en parallèle avec *l'Inventaire des archives du Parquet du Procureur du Roi de Dinant. Fonds ancien* (cité ci-dessous).

Autres fonds d'archives judiciaires conservés aux Archives de l'État à Namur, ceux du *Tribunal de première instance de Namur* et de la *Cour d'assises de Namur* (fonds ancien et versement de 2005) méritent également d'être consultés pour les sources complémentaires qu'ils renferment. Rappelons qu'avant la création des tribunaux de première instance, le tribunal civil de département de Namur exerçait sa compétence sur l'arrondissement de Dinant également : c'est donc dans les archives émanant de cette juridiction que l'on trouvera les documents concernant les affaires civiles et commerciales entre 1795 et 1800. Quant aux dossiers de la Cour d'assises (Tribunal criminel, Cour de justice criminelle du département), nombre d'entre eux concernent des crimes commis dans l'arrondissement de Dinant et dont l'instruction a été entamée au tribunal de première instance de cet arrondissement.

Mentionnons enfin comme fonds apparentés – vu les principes de l'appel et de la hiérarchisation des tribunaux – les fonds d'archives des justices de paix et tribunaux de simple police de l'arrondissement conservés aux Archives de l'État à Namur et, aux Archives de l'État à Liège, ceux de la Cour d'appel et du Parquet général de Liège.

B. BIBLIOGRAPHIE

L'histoire des tribunaux de première instance en Belgique est désormais étroitement balisée, grâce à l'étude approfondie de Guy Gadeyne parue en 1997 (ouvrage cité ci-dessous). Celle-ci présente en détail l'évolution des compétences et la typologie des documents produits par ces institutions en matière civile. On se référera à l'ouvrage d'Eva Muys (cité ci-dessous) pour une présentation analogue des tribunaux de commerce ou des tribunaux de première instance siégeant en matière commerciale. Par ailleurs, on tirera profit des introductions de plusieurs inventaires d'archives judiciaires parus récemment.

Quant à l'histoire du tribunal de première instance de Dinant, elle demeure largement méconnue. Seules quelques bribes d'histoire se donnent à lire dans l'une ou l'autre étude consacrée aux débuts de l'institution, sous le régime français, et dans l'un ou l'autre article paru dans la presse locale. Le fonds d'archives lui-même n'a guère été exploité jusqu'à présent, si ce n'est dans le cadre de recherches ponctuelles.

BRUAUX N., *Inventaire des archives du Tribunal de première instance de Dinant. Tribunal de commerce (1852-1970). Tribunal de la jeunesse (1916-1946)* (Archives de l'Etat à Namur. Inventaires, 56), Bruxelles, 2009.

- DEPOORTERE R. et MARGINET A., *Inventaire des archives du Tribunal de première instance de Bruxelles. Tribunal correctionnel. 1795/1796-1918 (Archives de l'Etat Région de Bruxelles-Capitale. Inventaires, 22)*, Bruxelles, 1998 (spécialement l'introduction par R. Depoortere).
- DEPOORTERE R., *Archives judiciaires de la période contemporaine (Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les provinces)*, 1999 (Jalon de recherche).
- DE STOBBELEIR D., DEPOORTERE R., MARGINET A. et VANDEN BROECK R., *Inventaire des archives du Tribunal de première instance de Bruxelles. Tribunal civil. Première série (archives de l'an VIII à 1870/1883) (Archives générales du Royaume. Inventaires, 289)*, Bruxelles, 2000 (spécialement l'introduction par R. Depoortere).
- GADEYNE G., *De Rechtbank van Eerste Aanleg (en voorlopers). Organisatie, taken, bevoegdheid en archiefvorming. Deel I. De Rechtbank van Eerste Aanleg (Algemeen) en de Burgerlijke Rechtbanken (1794-1970) (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Miscellanea archivistica. Manuale, 23)*, Bruxelles, 1997.
- LOGIE J., *Les magistrats des tribunaux du département de Sambre-et-Meuse. 1792-1814 et Notices biographiques*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 72, 1998 [n° spécial : *Juges, délinquants et prisonniers dans le département de Sambre-et-Meuse (1794-1814)*], p. 147-225 et p. 227-255.
- MUYS E., *De rechtbank van koophandel (1798-1999). Organisatie, bevoegdheid en archiefvorming (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Miscellanea archivistica. Studia, 121)*, Bruxelles, 1999.
- PETITJEAN B., *Inventaire des archives du Parquet du Procureur du Roi de Dinant. Fonds ancien. 1797-1932 (principalement 1836-1919) (Archives de l'Etat à Namur. Inventaires, 76)*.
- POULLET P., *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines*, Paris, 1907.
- REMY A., *Le tribunal de Dinant a cent cinquante ans*, dans *Vers l'Avenir*, 7 novembre 1950.
- REMY A., *Le tribunal de Dinant a 180 ans. Le palais de justice est centenaire*, dans *Vers l'Avenir*, 25 janvier 1980.
- ROUSSEAU X., *"Que la justice soit prompte, exacte, impartiale". L'implantation de la justice française dans le Département de Sambre-et-Meuse (1795-1814)*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 72, 1998 [n° spécial : *Juges, délinquants et prisonniers dans le département de Sambre-et-Meuse (1794-1814)*], p. 97-146.
- TIXHON A., *L'activité du tribunal correctionnel de Namur durant la période française (an IV-1814)*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 72, 1998 [n° spécial : *Juges, délinquants et prisonniers dans le département de Sambre-et-Meuse (1794-1814)*], p. 291-341.
- VAN OVERSTRAETEN D., *Le défi des archives judiciaires contemporaines : propos d'un archiviste*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 72, 1998 [n° spécial : *Juges, délinquants et prisonniers dans le département de Sambre-et-Meuse (1794-1814)*], p. 11-19.
- VELLE K., *Recht en gerecht. Bibliografische inleiding tot het institutioneel onderzoek van de rechterlijke macht (1796-1994) (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Miscellanea archivistica. Studia, 61), 2 vol.*, Bruxelles, 1994.

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

L'inventariage de ce fonds a été entamé dans le courant de l'année 2006 par Bernadette Petitjean, auteur du présent inventaire. Le classement des archives du tribunal de première instance fut mené parallèlement à celui des archives du Parquet, vu l'imbrication des documents provenant de ces deux producteurs au sein du conglomérat d'archives conservé aux Archives de l'État à Namur sous l'appellation « Tribunal de Dinant ».

Pour le bloc d'archives résultant de la fusion des deux versements primitifs (1923 et 1941), il existait un « inventaire sommaire provisoire » rédigé en 1960 par le conservateur Jean Bovesse sur base de notes manuscrites de Léopold Genicot. Cette liste ne permettait cependant pas / ou plus d'accéder à l'ensemble du fonds. Il s'agissait davantage d'un plan de classement détaillé que d'un inventaire stricto sensu, dans la mesure où la description des séries n'allait pas systématiquement jusqu'au niveau de l'unité. En magasin, les archives ne portaient pas de cotes, et leur disposition dans les rayonnages ne correspondait pas au plan de classement. Seules subsistaient, sur certains emballages, des indications chiffrées tracées à la craie et souvent à demi effacées, correspondant à des codes de classement. Quant aux petites étiquettes carrées porteuses d'un simple numéro que l'on peut encore voir sur certains volumes, elles renvoient au premier classement, réalisé par Dieudonné Brouwers pour la partie la plus ancienne du fonds entrée en 1923 ; cet inventaire, dont on ne conserve plus qu'un fragment, était devenu obsolète après la fusion des deux premiers versements.

Les archives versées en 1998 n'étaient pas davantage accessibles. L'« inventaire » sommaire dressé en 1996 par M. Coleau, énumérant en une page les séries présentes et leurs dates extrêmes, ne pouvait tenir lieu d'instrument de recherche. Les documents avaient été mis en boîtes selon un principe purement chronologique, toutes séries confondues : l'année était la seule indication visible sur les boîtes.

La reconstitution des différents fonds et sous-fonds et la mise au jour de leur structure furent des opérations de longue haleine, menées souvent dans des conditions matérielles difficiles. Hormis l'une ou l'autre série de volumes aisément repérables par leur aspect matériel, toutes ces archives étaient à identifier. Les documents étaient pour la plupart emballés dans des anciens portefeuilles récupérés du palais de justice, dont les étiquettes d'origine ne correspondaient plus en rien à leur contenu. Des chemises avaient été ôtées, des liasses défaites... sans parler de l'état de certains documents, endommagés par les moisissures.

La tâche principale, menée durant le second semestre de 2006 et le premier de 2007, fut le classement des dossiers d'affaires correctionnelles. Pour la période antérieure à 1811, où les dossiers dépourvus de toute numérotation étaient mélangés, l'identification des différentes séries et la reconstitution du classement originel ont nécessité un examen minutieux du contenu de chaque dossier. Pour le reste, il a fallu regrouper en unités archivistiques cohérentes les paquets de dossiers sélectionnés par L. Genicot, qui étaient simplement juxtaposés dans les rayonnages. Parmi les archives du tribunal civil, la série des conclusions (destinée initialement à l'élimination) et celle des dossiers d'avoués ont également dû être en grande partie reclassées. Le traitement des archives en matière commerciale a consisté surtout en l'identification des documents relatifs aux faillites, qui étaient demeurés en vrac depuis leur versement. Les archives relatives à la faillite Damoiseau, désormais conservées dans un bloc distinct, ont fait l'objet d'un premier relevé avec la collaboration de Nicolas Bruaux (été

2008). L'inventoriage du fonds s'est achevé dans le courant de 2009 par la description de nombreux documents épars et de pièces isolées.

Au cours des opérations de classement et de conditionnement, le personnel des Archives de l'État à Namur a bénéficié de l'aide ponctuelle de stagiaires et d'étudiants jobistes : Florie Felten (avril-mai 2007), Carine Fossoul (juin 2007), Quentin Auquier et Aude Kubjak (juillet 2007), Florian Delabie (avril-mai 2008).

L'inventaire a été rédigé selon les nouvelles directives d'inventoriage en vigueur depuis 2008 aux Archives générales du Royaume, intégrant les standards de la norme ISAD(G).

VII. ANNEXES

A. LISTE ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE DINANT (AVANT 1975)

Avertissement : cette liste reprend la nomenclature des communes d'avant fusion (nonobstant les créations, modifications et suppressions de communes depuis la création de l'arrondissement sous le régime français) ; l'indication du canton judiciaire dont relève chaque commune est accompagnée, le cas échéant, de sa date d'incorporation à l'arrondissement de Dinant et de son ressort (arrondissement judiciaire) précédent.

Commune	Canton judiciaire	Date d'incorporation	Ressort précédent
Achêne	Ciney		
Achet	Ciney		
Agimont	Florennes		
Alle	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Ambly	Rocheftort	1825	Saint-Hubert
Anhée	Dinant		
Annevoie-Rouillon	Dinant		
Anthée	Florennes		
Aublain	Couvin	1816	Rocroi
Ave-et-Auffe	Rocheftort	1825	Saint-Hubert
Baillonville	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne
Baronville	Beauraing		
Barvaux-Condroz	Ciney	1825	Marche-en-Famenne
Beauraing	Beauraing		
Berzée	Walcourt		
Biesmerée	Florennes		
Bièvre	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Bioul	Dinant		
Blaimont	Beauraing		
Bohan	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Bonsin	Ciney	1825	Marche-en-Famenne
Bourseigne-Neuve	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Bourseigne-Vieille	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Boussu-en-Fagne	Couvin	1816	Rocroi
Braibant	Ciney		
Brûly	Couvin	1816	Rocroi
Brûly-de-Pesche	Couvin	1816	Rocroi
Buissonville	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne
Bure	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne
Castillon	Walcourt		
Celles	Dinant		
Cerfontaine	Philippeville	1816	Rocroi
Chastrès	Walcourt		
Chevetogne	Ciney		
Ciergnon	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne

Commune	Canton judiciaire	Date d'incorporation	Ressort précédent
Ciney	Ciney		
Clermont	Walcourt		
Conneux	Ciney		
Corenne	Florennes		
Couvin	Couvin	1816	Rocroi
Cul-des-Sarts	Couvin	1816	Rocroi
Custinne	Dinant		
Dailly	Couvin	1816	Rocroi
Daussois	Walcourt		
Dinant	Dinant		
Dion	Beauraing		
Doische	Couvin	1816	Rocroi
Dorinne	Dinant		
Dourbes	Couvin	1816	Rocroi
Durnal	Ciney		
Emptinne	Ciney		
Eprave	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne
Fagnolle	Couvin	1816	Rocroi
Falaën	Dinant		
Falmagne	Beauraing		
Falmignoul	Beauraing		
Fellenne	Beauraing		
Feschaux	Beauraing		
Finnevaux	Beauraing		
Flavion	Florennes		
Florennes	Florennes		
Flostoy	Ciney	1825	Marche-en-Famenne
Focant	Beauraing		
Fontenelle	Walcourt		
Foy-Notre-Dame	Dinant		
Fraire	Walcourt		
Fronville	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne
Franchimont	Florennes		
Frasnes	Couvin	1816	Rocroi
Froidfontaine	Beauraing		
Furfooz	Dinant		
Gedinne	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Gerin	Dinant		
Gimnée	Couvin	1816	Rocroi
Gochenée	Florennes		
Godinne	Dinant		
Gonrioux	Couvin	1816	Rocroi
Gourdinne	Walcourt		
Graide	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Hamois	Ciney		
Han-sur-Lesse	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne

Commune	Canton judiciaire	Date d'incorporation	Ressort précédent
Hanzinelle	Walcourt		
Hanzinne	Walcourt		
Hastièrre-Lavaux	Dinant		
Hastièrre-par-delà	Beuraing		
Havelange	Ciney	1825	Marche-en-Famenne
Heer	Beuraing		
Hemptinne	Philippeville	1816	Rocroi
Hermeton-sur-Meuse	Florennes		
Heure	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Hogne	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Honnay	Beuraing	1825	Saint-Hubert
Houdremont	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Hour	Beuraing		
Houyet	Beuraing		
Hulsonniaux	Beuraing		
Jamagne	Philippeville	1816	Rocroi
Jamiolle	Philippeville	1816	Rocroi
Javingue	Beuraing		
Jemelle	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Jeneffe	Ciney		
Laneffe	Walcourt		
Lavaux-Sainte-Anne	Rochefort	1825	Saint-Hubert
Leignon	Ciney		
Le Mesnil	Couvin	1816	Rocroi
Lessive	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Lisogne	Dinant		
Louette-Saint-Denis	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Louette-Saint-Pierre	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Maffe	Ciney	1825	Marche-en-Famenne
Malvoisin	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Mariembourg	Couvin	1816	Rocroi
Martouzín-Neuville	Beuraing		
Matagne-la-Grande	Couvin	1816	Rocroi
Matagne-la-Petite	Couvin	1816	Rocroi
Mazée	Couvin	1816	Rocroi
Méan	Ciney		
Merlemont	Philippeville	1816	Rocroi
Mesnil-Eglise	Beuraing		
Mesnil-Saint-Blaise	Beuraing		
Miécret	Ciney	1825	Marche-en-Famenne
Mohiville	Ciney		
Monceau-en-Ardenne	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Mont-Gauthier	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Morialmé	Walcourt		
Morville	Florennes		
Nafraiture	Gedinne	1825	Saint-Hubert

Commune	Canton judiciaire	Date d'incorporation	Ressort précédent
Naomé	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Natoye	Ciney		
Nettinne	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Neuville	Philippeville	1816	Rocroi
Nismes	Couvin	1816	Rocroi
Niverlée	Couvin	1816	Rocroi
Noiseux	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Oignies-en-Thiérache	Couvin	1816	Rocroi
Oizy	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Olloy-sur-Viroin	Couvin	1816	Rocroi
Omezée	Florennes		
Onhaye	Dinant		
Orchimont	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Oret	Florennes		
Patignies	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Pesche	Couvin	1816	Rocroi
Pessoux	Ciney		
Petigny	Couvin	1816	Rocroi
Petite-Chapelle	Couvin	1816	Rocroi
Philippeville	Philippeville	1816	Rocroi
Pondrôme	Beauraing		
Porcheresse	Ciney	1825	Marche-en-Famenne
Presgaux	Couvin	1816	Rocroi
Pry	Walcourt		
Purnode	Dinant		
Resteigne	Rochefort	1825	Saint-Hubert
Rienne	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Rivière	Dinant		
Rochefort	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Rognée	Walcourt		
Roly	Philippeville	1816	Rocroi
Romedenne	Florennes		
Romerée	Couvin	1816	Rocroi
Rosée	Florennes		
Saint-Aubin	Florennes		
Samart	Philippeville	1816	Rocroi
Sart-Custinne	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Sart-en-Fagne	Philippeville	1816	Rocroi
Sautour	Philippeville	1816	Rocroi
Schaltin	Ciney		
Scy	Ciney		
Senzeille	Philippeville	1816	Rocroi
Serinchamps	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne
Serville	Florennes		
Silenrieux	Walcourt		
Sinsin	Rochefort	1825	Marche-en-Famenne

Commune	Canton judiciaire	Date d'incorporation	Ressort précédent
Somme-Leuze	Ciney	1825	Marche-en-Famenne
Sommière	Dinant		
Somzée	Walcourt		
Sorinnes	Dinant		
Soulme	Florennes		
Soumoy	Walcourt		
Sovet	Ciney		
Spontin	Ciney		
Stave	Florennes		
Surice	Florennes		
Tarcienne	Walcourt		
Thy-le-Bauduin	Walcourt		
Thy-le-Château	Walcourt		
Thynes	Dinant		
Treignes	Couvin	1816	Rocroi
Vaucelles	Couvin	1816	Rocroi
Vencimont	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Verlée	Ciney		
Vierves-sur-Viroin	Couvin	1816	Rocroi
Villers-Deux-Eglises	Philippeville	1816	Rocroi
Villes-en-Fagne	Philippeville	1816	Rocroi
Villers-le-Gambon	Florennes		
Villers-sur-Lesse	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne
Vodecée	Florennes		
Vodelée	Florennes		
Vogenée	Walcourt		
Vonêche	Beauraing		
Vresse	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Waillet	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne
Walcourt	Walcourt		
Wancennes	Beauraing		
Wanlin	Beauraing		
Waulsort	Dinant		
Wavreille	Rocheftort	1825	Marche-en-Famenne
Weillen	Dinant		
Wiesme	Beauraing		
Willerzie	Gedinne	1825	Saint-Hubert
Winenne	Beauraing		
Yves-Gomezée	Philippeville	1816	Rocroi
Yvoir	Dinant		

**B. LISTE DES PRÉSIDENTS ET DES GREFFIERS DU TRIBUNAL DE
PREMIÈRE INSTANCE DE DINANT (1800 – CA. 1930)**

Source : A. REMY (articles cités dans la bibliographie ci-dessus).

PRESIDENTS	années
DUFAUR Nicolas	1800-1809
DE LANTREMANGE Henri	1809-1810
PERIN Philippe	1810-1816
THYS Jacques	1816-1832
ERNST Jean-Winand	1832-1838
HENRY Ignace	1838-1867
DEVELETTE Maximilien-Joseph	1867-1879
BRIBOSIA Félix	1879-1888
LESUISSE Jules	1888-1899
LAURENT Louis	1899-1902
BERTRAND Alphonse	1902-1907
VIREY Alfred	1907-1919
LAMOTTE Georges	1919-1931

GREFFIERS (chefs de greffe)	années
DELACHARLERIE Jean-Baptiste	1800-1807
DELACHARLERIE Léopold	1807-1854
BALLEUX Hubert	1854-1870
MONTY Emile	1870-1880
LEONARD Dieudonné-Clément	1880-1883
FINEUSE Emile Prosper	1883-1905
HUBERT Jules	1905-1912
DESEILLE Joseph	1912-1913
CHENOT Léon	1913-1930

INVENTAIRE

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE EN GÉNÉRAL

I. ARCHIVES DU PRÉSIDENT

A. DOCUMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA GESTION DU TRIBUNAL

1. GÉNÉRALITÉS

1. « Lettres de ce tribunal au Ministre de la justice. Civil », correspondance du président Dufaur avec le ministre de la Justice et autres pièces relatives à l'organisation judiciaire et au fonctionnement du tribunal.
22 juillet 1800 (3 thermidor an VIII) – 16 décembre 1805 (25 frimaire an XIV).
1 chemise
Contenu : Lettres, circulaires et copies d'arrêtés reçues et minutes de lettres expédiées concernant le personnel judiciaire (avoués, huissiers, personnel des justices de paix), le règlement du tribunal, le bâtiment, la comptabilité, la bibliothèque et diverses questions de procédure et de formalités. Malgré son intitulé, cette chemise contient aussi quelques pièces reçues de ou adressées à d'autres correspondants.
2. « Lettres et réquisitoires du Procureur impérial [sic] près ce tribunal. Civil », lettres, réquisitoires et copies d'arrêtés reçues du commissaire du gouvernement Hollertt concernant l'organisation du tribunal et la procédure.
25 juillet 1801 (6 thermidor an IX) – 11 décembre 1802 (20 frimaire an XI).
1 chemise
3. Correspondance du président et du greffier avec diverses autorités et administrations concernant l'organisation judiciaire et le fonctionnement du tribunal.
1806-1839.
1 liasse
Contenu : Correspondance échangée avec le ministre de la Justice, le procureur général, le procureur du Roi, le préfet du département, le gouverneur de la province, le receveur général et diverses administrations concernant le personnel du tribunal et des justices de paix, la comptabilité et les frais de justice, l'organisation du greffe, diverses questions de procédure et de jurisprudence.
4. Correspondance du président Perin avec l'administration provisoire du département de Sambre-et-Meuse et avec diverses autorités concernant l'organisation judiciaire.
février – mars 1814.
1 liasse
Contenu : Cette liasse comprend notamment un ensemble de « Pièces concernant la reprise de la justice en 1814 », relatives au tribunal de première instance et aux justices de paix du ressort.

5. «Réclamations du tribunal de Dinant pour augmentation de traitement », lettres, mémoires et pétitions en vue d'un changement de classification du tribunal et d'une augmentation du cadre et des traitements.
1835-1857. 1 chemise
6. « Règlement de service intérieur », projet de règlement du tribunal approuvé en la chambre du conseil.
10 novembre 1858. 1 cahier
Commentaire sur le stade d'élaboration : Il s'agit d'un document de travail, annoté et raturé, non signé.
Commentaire sur le contenu : Ce nouveau règlement fait suite à la création, par la loi du 26 juin 1858, d'une seconde chambre au sein du tribunal ; « fait et délibéré en la chambre du conseil » le 10 novembre 1858, il sera « mis à exécution en attendant l'approbation de l'autorité compétente » (qui sera donnée par arrêté royal du 19 janvier 1860).
7. Pièces relatives aux assemblées générales du tribunal.
1878-1884. 1 liasse
Contenu : Cette liasse, composée de lettres et convocations et de documents de travail, renferme notamment un projet de modification du règlement du tribunal en 1878 et un projet de règlement sur la comptabilité des faillites en 1879.
- 2. GESTION DU PERSONNEL**
8. Pièces relatives aux nominations et aux démissions d'huissiers.
1806, 1816-1830. 1 liasse
9. Lettre de recommandation au président Dufaur au sujet d'un tailleur pour la confection des costumes des membres du tribunal.
13 janvier 1804 (22 nivôse an XII). 1 pièce
- 3. COMPTABILITÉ**
10. Double du compte des menues dépenses de l'année 1816 approuvé par la Chambre des Comptes.
1817. 1 cahier
- B. AUTRES DOCUMENTS**
11. Extraits de « La Chronique Liégeoise. Gazette hebdomadaire des tribunaux », contenant des articles polémiques sur le tribunal de Dinant.
29 janvier et 30 avril 1899. 2 pièces
Imprimés.
- II. ARCHIVES DU GREFFIER**
- A. DOCUMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA GESTION DU TRIBUNAL**
- Documents complémentaires* : Voir aussi, pour la période de 1806 à 1839, la correspondance du greffier conservée avec celle du président (n° 3 du présent inventaire).
- 12-14. « Registre du tribunal et aux transcriptions des Bulletins des Lois », registre-inventaire des *Bulletins des Lois* reçus.
1795-1796, 1810-1813. 3 volumes

Histoire de la série : Il s'agit du 1^{er} et du 4^e volume (en 2 tomes) d'une même série, dont les volumes 2 et 3 sont manquants. Le premier volume décrit émane du tribunal de police correctionnelle.

12. 1795/1796 (an IV) – 27 octobre 1796 (6 brumaire an V).
Contenu : Ce volume renferme par ailleurs, en sens inverse, un registre des affaires jugées par le tribunal correctionnel entre le 15 fructidor an VIII (2 septembre 1800) et le 20 avril 1808, probablement à l'usage du Parquet car il contient des mentions relatives à l'exécution des peines.
13. 12 septembre 1810 – 4 novembre 1811.
Contenu : Ce volume contient aussi, à la date du 1^{er} juin 1811, des transcriptions d'arrêtés de la Cour impériale de Liège et une transcription du procès-verbal de l'installation du tribunal de première instance de Dinant, le 31 mai 1811.
14. 4 novembre 1811 – 3 décembre 1813.
Contenu : Ce volume contient aussi des transcriptions de décrets de nomination de juges, avoués, greffiers, huissiers, juges de paix, notaires, etc. Par la suite, et jusqu'au 27 avril 1825, le volume a été utilisé uniquement pour la transcription de divers arrêtés, instructions et règlements concernant essentiellement le personnel et l'organisation du tribunal et du greffe.
- Registre aux transcriptions d'arrêtés, instructions et règlements concernant le personnel et l'organisation du tribunal et du greffe.
1814 – 27 avril 1825.
Lieu de conservation : Voir le n° 14 de cet inventaire.
15. Pièces relatives aux prestations de serment des fonctionnaires de l'ordre judiciaire et états du personnel du tribunal et des justices de paix de l'arrondissement.
1817-1825. 1 liasse
16. Pièces concernant la Chambre des avoués.
1803/1804 (an XII) – 1804/1805 (an XIII), 1820. 1 chemise
Contenu : Parmi ces pièces, se trouvent notamment une copie de l'acte de formation de la Chambre du 7 floréal an XII (27 avril 1804), une copie du règlement du 28 floréal an XIII (18 mai 1805) homologué par le tribunal, une copie de l'acte de formation de la Chambre du 15 juin 1820.
Classement : Dans cette chemise sont conservés ensemble des documents de provenance diverse (principalement des archives du greffier, mais aussi du président du tribunal et de la Chambre des avoués elle-même).

B. DOCUMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA GESTION DU GREFFE

1. GÉNÉRALITÉS

- 17-18. « Accusés de réception » divers.
1806-1827. 2 liasses
Contenu : Ces liasses contiennent divers types de documents servant d'accusés de réception pour pièces transmises, objets restitués ou sommes délivrées par le greffier. La plupart de ces documents consistent en inventaires des pièces de procédure adressées au procureur général.
17. 1806-1819.
Documents complémentaires : Voir aussi, pour les années 1806 à 1810, les bordereaux d'envoi et accusés de réception conservés parmi les archives du tribunal correctionnel (n° 695-696 de cet inventaire).
18. 1819-1827.
19. États préparatoires ou doubles des statistiques judiciaires en matière civile, commerciale et correctionnelle.
1809/1810 (an VIII) – 1843/1844. 1 liasse

20. Tableaux statistiques relatifs aux enquêtes et contre-enquêtes sommaires à l'audience et aux descentes sur les lieux contentieux par un juge-commissaire pendant l'année judiciaire 1856-1857, dressés par le greffier Balleux à la demande de J. Wala, représentant.
mars 1858. 1 chemise
Contenu : Avec lettre de J. Wala, du 25 mars 1858.
Commentaire sur le contenu : Copie de ces tableaux a été délivrée à J. Wala le 27 mars 1858 « pour par lui être remise au Ministre de la Justice à l'appui de la proposition tendante à obtenir une 2^e chambre au Tribunal de Dinant ».

2. GESTION DU PERSONNEL

21. Requêtes du greffier [Léopold] Delacharlerie adressées aux membres du tribunal et procès-verbal de délibération de la chambre du conseil concernant l'engagement de commis-greffiers extraordinaires.
1840-1841. 3 pièces
22. Pétition adressée au Sénat et à la Chambre des Représentants par les commis-greffiers du tribunal en vue d'une augmentation de traitement et lettres reçues des commis-greffiers des tribunaux de première instance de Liège, Verviers et Namur sur le même sujet.
5 décembre 1856 et 1861. 4 pièces
Imprimés.

3. COMPTABILITÉ

23. «Registre des procès-verbaux de la répartition des sommes qui, pour absences aux audiences, sont distribuées en droit d'assistance ».
30 juillet 1809 – 31 juillet 1811. 1 volume
24. États de traitement trimestriels des juge et greffier de la justice de paix de Walcourt.
mars/avril – novembre/décembre 1801 (germinal an IX – frimaire an X). 3 pièces
Documents complémentaires : Des pièces similaires sont conservées pour la période antérieure parmi les archives du tribunal de police correctionnelle (n° 697 de cet inventaire).
25. Pièces relatives au traitement des membres du tribunal et des justices de paix de l'arrondissement et au paiement des frais de justice, droits de greffe et menues dépenses.
1814-1825. 1 liasse
Contenu : Circulaires, états nominatifs, états de frais, mémoires, pièces de correspondance.
26. Lettres du receveur et du directeur de l'Enregistrement au greffier [Jean-Baptiste] Delacharlerie concernant les droits d'enregistrement.
1800/1801 (an IX) – 1801/1802 (an X). 1 chemise
27. Copie d'un procès-verbal du vérificateur de l'Enregistrement à l'encontre du greffier [Léopold] Delacharlerie au sujet du paiement de droits d'enregistrement.
décembre 1826. 1 pièce
28. Mémoires et correspondance du greffier [Léopold] Delacharlerie concernant son procès contre l'administration de l'Enregistrement et des Domaines en restitution de droits de greffe indûment exigés.
1834-1837. 1 liasse

29. « Réclamation concernant les certificats d'indigence », pièces relatives au différend opposant le greffier Balleux au receveur de l'Enregistrement de Florennes.
1861-1862. 1 chemise

4. GESTION DES ARCHIVES

30. Inventaires des archives des anciennes cours foncières déposées au greffe et pièces de correspondance y relatives.
1799/1800 (an VIII) – 1830. 1 liasse
Contenu : Cette liasse contient plusieurs inventaires ou bordereaux transmis par les déposants (sous-préfet de l'arrondissement et maires de communes) lors de la remise des archives au greffe ainsi que deux listes récapitulatives dressées par le greffier en 1830 (l'une des « Registres et paperasses des anciennes cours (...) placés dans la chambre aux archives », l'autre de ceux « placés au grenier »).
31. Inventaires des registres paroissiaux et de l'état civil ancien déposés au greffe et pièces de correspondance y relatives.
1808-1864. 1 liasse
Contenu : Cette liasse contient plusieurs inventaires ou bordereaux transmis par les différents déposants (sous-préfet, tribunaux de première instance de Saint-Hubert et de Marche, Archives de l'État à Liège...) lors de la remise des registres au greffe.

C. DOCUMENTS RELATIFS À LA PROCÉDURE

- 32-44. "Brouillons" de jugements (en matière civile, commerciale et correctionnelle).
1813-1825, 1839-1841. 13 liasses
Classement : Tous ces documents sont classés indistinctement par date d'audience.
Commentaire sur le contenu : Ces liasses contiennent des documents préparatoires rassemblés par le greffier en vue de la rédaction des feuilles d'audience et des minutes de jugements et ordonnances (essentiellement en matière civile et commerciale). Il s'agit non seulement de notes prises par le greffier à l'audience mais aussi, comme indiqué sur l'un de ces documents, de « paperasses, minutes [au sens de brouillons] des jugemens etc. donnés par MM. les juges », contenant généralement l'exposé des points de droit.
32. 1813-1816.
33. 1817.
34. 1818.
35. 1819.
36. 1820.
37. 1821.
38. 1822.
39. 1823.
40. 1824.
41. 1825.
42. 1839.
43. 1840.
44. 1841.
45. Expéditions de jugements (en matière civile, correctionnelle et commerciale) et minutes de qualités de jugements (en matière civile et commerciale).
1887-1911. 1 liasse
Classement : Tous ces documents sont classés indistinctement selon l'ordre chronologique des audiences auxquelles ils se rapportent.
Commentaire sur le contenu et le classement : Il s'agit, d'une part, d'expéditions destinées aux

avoués (ou à d'autres demandeurs), qui n'ont pas été délivrées et dont beaucoup sont demeurées inachevées ; d'autre part, de minutes de qualités ayant servi ou devant servir à la rédaction des expéditions et qui n'ont pas été reclassées par le greffier à leur place logique dans les séries conservées parmi les archives du tribunal civil et du tribunal faisant fonction de tribunal de commerce (où les qualités sont reliées en volumes).

46. « Significations faites au greffier », exploits d'huissier signifiés au greffe.
1808-1853. 1 liasse
Contenu : La plupart de ces pièces se rapportent à des actes de procédure en matière civile et commerciale, mais aussi, dans quelques cas, en matière pénale.

TRIBUNAL CIVIL

I. DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE

A. RÔLES

47. Rôle général.
1847-1851. 1 volume
Histoire de la série : Ce volume est le seul conservé pour la période antérieure à 1870 ; la suite de la série, à partir de 1870, fait partie du *Versement 2006*.
Contenu : Ce volume enregistre les affaires civiles et commerciales portant les numéros 10807 à 12907.
Instrument d'accès : Une table alphabétique des noms des parties (demandeurs et défendeurs) se trouve en fin de volume.

B. FEUILLES D'AUDIENCE, JUGEMENTS (ET PIÈCES JOINTES), ORDONNANCES ET ACTES

- 48-50. Registres aux transcriptions des jugements.
1800-1802, 1805-1806. 3 volumes
Histoire de la série : Ces volumes font partie d'un ensemble de volumes numérotés de 1 à 4, dont le 3^e n'est pas conservé.
Instrument d'accès : Chaque volume contient, à la fin, une table alphabétique des noms des parties (avec entrée au nom de la partie demanderesse).
Documents complémentaires : Les minutes des jugements de l'an VIII (1799/1800) à l'an XIV (1805) font partie du *Versement 2006* ; celles de l'année 1806 sont décrites ci-dessous, n° 51.
48. 19 août 1800 (1^{er} fructidor an VIII) – 19 novembre 1801 (28 brumaire an X).
49. 7 janvier 1802 (17 nivôse an X) – 23 juillet 1802 (4 thermidor an XI).
50. 27 avril 1805 (7 floréal an XIII) – 29 décembre 1806.
- 51-125. Feuilles d'audience et minutes de jugements en matière civile et commerciale.
1806 – juin 1858. 75 volumes
Histoire de la série : Les minutes antérieures à 1806 font partie du *Versement 2006*. À partir de juillet 1858, la série des feuilles d'audience se scinde en deux : feuilles d'audience de la première chambre en matière civile, d'une part (voir ci-dessous, n° 126 à 152) et feuilles d'audience de la seconde chambre en matière commerciale, d'autre part (n° 580-581).
Contenu : Comme l'indique le titre des volumes, il s'agit de recueils de « Feuilles d'audiences contenant les jugements, cahiers des charges (classés à la date du jugement d'adjudication définitif), serments des fonctionnaires publics, avocats et avoués, ordonnances sur référés (faites à l'audience) » ; ils incluent les minutes des jugements sur requête rendus à l'audience.
Lacunes : Le volume de l'année 1820 est manquant.
Classement : Les minutes sont classées par date d'audience, sauf pour les années 1807-1808.
51. 1806.
Document complémentaire : Ces jugements sont par ailleurs transcrits dans un registre (voir ci-dessus, n° 50).
52. 1807-1808, n° 26-871.
Contenu : Ce volume renferme les feuilles d'audience relatives aux affaires terminées durant ces années dont les numéros de rôle sont compris entre le n° 26 et le n° 871 ; pour chaque affaire, la feuille d'audience contient le ou les procès-verbaux des audiences successives (dont la première remonte parfois à l'année 1806). Les qualités des jugements sont annexées aux feuilles d'audience.
Classement : Les feuilles d'audience contenues dans ce volume sont classées par numéro de rôle et non par date d'audience. Les feuilles d'audience relatives aux prestations de serment sont rassemblées en fin de volume.

- 1807-1809, n° 872-1072.
Lieu de conservation : Versement 2006.
53. avril – décembre 1809.
54. 1810.
55. 1811.
56. 1812.
57. 1813.
58. 1814.
59. 1815.
60. 1816.
61. 1817.
62. 1818.
63. 1819.
64. 1821.
65. 1822.
66. 1823.
67. 1824.
68. 1825.
69. 1826.
70. 1827.
71. 1828.
72. 1829.
73. 1830.
74. 1831.
75. 1832.
76. 1833.
77. 1834.
78. janvier – juin 1835.
79. juillet – décembre 1835.
80. janvier – juin 1836.
81. juillet – décembre 1836.
82. janvier – juin 1837.
83. juillet – décembre 1837.
84. janvier – juin 1838.
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
85. juillet – décembre 1838.
86. janvier – juin 1839.
87. juillet – décembre 1839.
88. janvier – mars 1840.
89. avril – juin 1840.
90. juillet – décembre 1840.
91. janvier – juin 1841.
92. juillet – décembre 1841.
93. janvier – juin 1842.
94. juillet – décembre 1842.
95. janvier – juin 1843.
96. juillet – décembre 1843.
97. janvier – juin 1844.

98. juillet – décembre 1844.
99. janvier – juin 1845.
100. juillet – décembre 1845.
101. janvier – juin 1846.
102. juillet – décembre 1846.
103. janvier – juin 1847.
104. juillet – décembre 1847.
105. janvier – juin 1848.
106. juillet – décembre 1848.
107. janvier – juin 1849.
108. juillet – décembre 1849.
109. janvier – juin 1850.
110. juillet – décembre 1850.
111. janvier – juin 1851.
112. juillet – décembre 1851.
113. janvier – juin 1852.
114. juillet – décembre 1852.
115. janvier – avril 1853.
116. mai – août 1853.
117. septembre – décembre 1853.
118. janvier – juin 1854.
119. juillet – décembre 1854.
120. janvier – juin 1855.
121. juillet – décembre 1855.
122. janvier – juin 1856.
--- juillet – décembre 1856.
Lieu de conservation : Versement 2006.
123. janvier – juin 1857.
124. juillet – décembre 1857.
125. janvier – juin 1858.
- 126-152. Feuilles d'audience et minutes de jugements en matière civile (première chambre).
juillet 1858 – 1881. 27 volumes
Contenu : Jusque 1863, ces volumes contiennent aussi les minutes des jugements sur requête rendus à l'audience (qui seront ensuite conservées séparément : voir ci-dessous, n° 366 à 383).
Lacunes : Les volumes contenant les feuilles d'audience du premier semestre de 1859 et celles de l'année 1870 ne sont pas conservés.
Instruments d'accès : Seuls les derniers volumes, à partir de 1879, sont munis de tables alphabétiques.
126. juillet – décembre 1858.
127. juillet – décembre 1859.
128. janvier – juin 1860.
--- juillet – décembre 1860.
Lieu de conservation : Versement 2006.
129. janvier – mars 1861.
130. avril – juillet 1861.
131. août – décembre 1861.
132. janvier – juin 1862.
133. juillet – décembre 1862.
134. janvier – juin 1863.

135. juillet – décembre 1863.
136. 1864.
137. 1865.
138. 1866.
139. 1867.
140. 1868.
141. 1869.
142. 1871.
143. 1872.
144. 1873.
145. 1874.
146. 1875.
147. 1876.
148. 1877.
149. 1878.
150. 1879.
Instrument d'accès : Une table alphabétique des noms des parties (avec entrée au nom de la partie demanderesse) se trouve en fin de volume.
151. 1880.
Instrument d'accès : Une table alphabétique des noms des parties (avec entrée au nom de la partie demanderesse) se trouve en fin de volume.
152. 1881.
Instrument d'accès : Une table alphabétique des noms des parties (avec entrée au nom de la partie demanderesse) se trouve en début de volume.
- 153-202. Conclusions des avoués en matière civile et commerciale. 50 liasses
1809-1857.
Histoire de la série : Avant 1809, on trouve des conclusions dans les dossiers de procédure (voir ci-dessous, n° 472-488). Pour la période postérieure à 1858, voir d'une part les conclusions en matière civile (ci-après, n° 203-258) et d'autre part celles en matière commerciale (parmi les archives du tribunal de commerce, n° 582-593 de cet inventaire).
Classement : Les conclusions sont classées selon l'année du jugement correspondant (ou, à défaut de jugement, selon l'année où l'affaire a été « terminée »). Au sein de chaque année, les conclusions sont classées non par date mais par numéro de rôle ; les conclusions des référés, sans numéro de rôle, sont classées en fin d'année.
153. 1809.
154. 1810.
155. 1811.
156. 1812.
157. 1813.
158. 1814.
159. 1815.
160. 1816.
161. 1817.
162. 1818.
163. 1819, n° 361-2649.
164. 1819, n° 2650-2906.
165. 1820.
166. 1821.
167. 1822.
168. 1823.

169.	1824.
170.	1825.
171.	1826.
172.	1827.
173.	1828.
174.	1829.
175.	1830.
176.	1831.
177.	1832.
178.	1833.
179.	1834.
180.	1835.
181.	1836.
182.	1837.
183.	1838.
184.	1839.
185.	1840.
186.	1841.
187.	1842.
188.	1843.
189.	1844.
190.	1845.
191.	1846.
192.	1847.
193.	1848.
194.	1849.
195.	1850.
196.	1851.
197.	1852.
198.	1853.
199.	1854.
200.	1855.
201.	1856.
202.	1857.

203-258. Conclusions des avoués en matière civile (première chambre).
1858-1914.

56 liasses

Lacunes : Les conclusions des années 1910 et 1911 ne sont pas conservées.

Classement : Les conclusions sont classées selon l'année du jugement définitif correspondant (ou, à défaut de jugement, selon l'année où l'affaire a été « terminée »). Au sein de chaque année, les conclusions sont classées non par date mais par numéro de rôle ; les conclusions des référés, sans numéro de rôle, sont classées en fin d'année.

203.	1858.
204.	1859.
205.	1860.
206.	1861.
207.	1862.
208.	1863.
209.	1864.
210.	1865.

211.	1866.
212.	1867.
213.	1868.
214.	1869.
215.	1870.
216.	1871.
217.	1872.
218.	1873.
219.	1874.
220.	1875.
221.	1876.
222.	1877.
223.	1878.
224.	1879.
225.	1880, n° 26279-31897.
226.	1880, n° 31903-32118 et n° 5-626.
227.	1881.
228.	1882.
229.	1883.
230.	1884.
231.	1885.
232.	1886.
233.	1887.
234.	1888.
235.	1889.
236.	1890.
237.	1891.
238.	1892.
239.	1893.
240.	1894.
241.	1895.
242.	1896.
243.	1897.
244.	1898.
245.	1899.
246.	1900.
247.	1901.
248.	1902.
249.	1903.
250.	1904.
251.	1905.
252.	1906.
253.	1907.
254.	1908.
255.	1909.
256.	1912.
	<i>Contenu</i> : Cette liasse contient presque exclusivement des conclusions non datées.
257.	1913.
	<i>Contenu</i> : Cette liasse contient presque exclusivement des conclusions non datées.

258. 1914.
Contenu : Cette liasse contient presque exclusivement des conclusions non datées.
- 259-307. **Qualités des jugements en matière civile et commerciale.**
1809-1857. 49 volumes
Histoire de la série : Pour les années 1807-1808, les qualités sont conservées avec les feuilles d'audience (voir n° 52 de cet inventaire). À partir de 1858, les qualités des jugements en matière commerciale (désormais de la compétence de la deuxième chambre) sont séparées des qualités des jugements civils (première chambre) : voir d'une part, les n° 308 à 365 et d'autre part, les n° 594 à 645 de cet inventaire.
Contenu : Les qualités sont accompagnées des « taxes et exécutoires des dépens ».
Classement : Ces documents sont classés selon l'année du jugement correspondant et, au sein de chaque année, par numéro de rôle.
259. 1809.
260. 1810.
261. 1811.
262. 1812.
263. 1813.
264. 1814.
265. 1815.
266. 1816.
267. 1817.
268. 1818.
269. 1819.
270. 1820.
271. 1821.
272. 1822.
273. 1823.
274. 1824.
275. 1825.
276. 1826.
277. 1827.
278. 1828.
279. 1829.
280. 1830.
281. 1831.
282. 1832.
283. 1833.
284. 1834.
285. 1835.
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
286. 1836.
287. 1837.
288. 1838.
289. 1839.
290. 1840.
291. 1841.
292. 1842.
293. 1843.
294. 1844.

295. 1845.
296. 1846.
297. 1847.
298. 1848.
299. 1849.
300. 1850.
301. 1851.
302. 1852.
303. 1853.
304. 1854.
305. 1855.
306. 1856.
307. 1857.

308-365. Qualités des jugements en matière civile (première chambre).
1859-1909. 57 volumes et 1 liasse

Contenu : Les qualités sont accompagnées des « taxes et exécutoires des dépens ».

Classement : Ces documents sont classés selon l'année du jugement correspondant et, au sein de chaque année, par numéro de rôle.

Documents complémentaires : Les qualités de l'année 1858 sont conservées dans le *Versement 2006*. Voir aussi, pour les années 1887 à 1911, quelques documents isolés conservés parmi les archives du greffier (n° 45 de cet inventaire).

308. 1859.
309. 1860.
310. 1861.
311. 1862.
312. 1863.
313. 1864.
314. 1865.
315. 1866.
316. 1867, n° 16024-22486.
317. 1867, n° 22501-23106.
318. 1868.
319. 1869.
320. 1870.
321. 1871.
322. 1872.
323. 1873.
324. 1874.
325. 1875.
326. 1876.
327. 1877.
328. 1878.
329. 1879.
330. 1880.
331. 1881.
332. 1882.
333. 1883, n° 229-2800.

Documents complémentaires : Voir aussi les feuilles volantes conservées (ci-dessous, n° 334).

334. 1883, n° 80-2681. 1 liasse
Documents complémentaires : Voir aussi le volume conservé (ci-dessus, n° 333).
335. 1883, n° 2807-3339.
336. 1884, n° 650-3587.
337. 1884, n° 3591-4342.
338. 1885.
339. 1886, n° 278-5460.
340. 1886, n° 5461-6189.
341. 1887, n° 3612-6435.
342. 1887, n° 6454-7086.
343. 1888.
344. 1889, n° 5345-8282.
345. 1889, n° 8283-8936.
346. 1890.
347. 1891.
348. 1892.
349. 1893.
350. 1894.
351. 1895.
352. 1896.
353. 1897.
354. 1898.
355. 1899.
356. 1900.
357. 1901.
358. 1902.
359. 1903.
360. 1904.
361. 1905.
362. 1906.
363. 1907.
364. 1908.
365. 1909.
- 366-383. Minutes des jugements sur requête rendus à l'audience (première chambre). 18 volumes
1864-1881.
Histoire de la série : Avant 1864, les minutes de jugements sur requête rendus à l'audience sont reliées avec les feuilles d'audience (voir ci-dessus, n° 51-135).
366. 1864.
367. 1865.
368. 1866.
369. 1867.
370. 1868.
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
371. 1869.
372. 1870.
373. 1871.
374. 1872.
375. 1873.

376. 1874.
377. 1875.
378. 1876.
379. 1877.
380. 1878.
381. 1879.
382. 1880.
383. 1881.
- 384-471. Minutes des ordonnances, jugements et actes ou procès-verbaux faits en chambre du conseil.
1800-1881. 88 volumes
Contenu : Comme leur titre complet l'indique, ces volumes contiennent : « Ordonnances sur requêtes, ordonnances sur référés (faites en chambre du conseil), jugements d'homologation et de non-homologation, jugements de rectification dans l'état civil, sentences arbitrales rendues exécutoires, enquêtes et contre-enquêtes, débats de comptes, ordres et distributions, affirmations de créances en matière de commerce, serments devant juge commissaire, descriptions de testaments, transactions devant juge commissaire et généralement tous les jugements, actes ou procès-verbaux faits en Chambre du Conseil devant le président ou juge commissaire ».
Lacunes et éliminations : Le volume contenant les minutes de l'année 1831 est manquant et celui de l'année 1851, en trop mauvais état, a dû être éliminé. Plusieurs volumes sont endommagés et présentent des lacunes.
Instruments d'accès : Des répertoires sont conservés pour les années 1800 à 1809 et pour la période du 12 avril 1831 au 20 avril 1844 (voir n° 547-548 de cet inventaire).
384. 29 août 1800 (11 fructidor an VIII) – 1803/1804 (an XII).
385. 1804/1805 (an XIII).
386. septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV) et janvier – décembre 1806.
387. 1807.
388. 1808.
389. 1809.
390. 1810.
391. 1811.
392. 1812.
393. 1813.
394. 1814.
395. 1815.
396. 1816.
397. 1817.
398. 1818.
399. 1819.
400. 1820.
401. 1821.
402. 1822.
403. 1823.
404. 1824.
405. 1825.
406. 1826.
407. 1827.
408. 1828.
409. 1829.

410. 1830.
411. 2 mars – décembre 1832.
Lacunes : Les premières pages du volume sont manquantes.
412. 1833.
413. 1834.
414. 1835.
415. 1836.
416. 1837.
417. 1838.
418. 4 janvier – 24 octobre 1839.
Lacunes : Les dernières pages du volume sont manquantes.
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
419. 1840.
420. 1841.
421. 1842.
422. 1843.
423. 1844.
424. 1845.
425. 1846.
426. 1847.
427. 1848.
428. 1849.
429. 1850.
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
430. mai – 16 novembre 1852.
Lacunes : Le début et la fin du volume sont manquants.
Conditions de consultation : Ce fragment de volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
431. 1853.
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
432. janvier – juillet 1854.
Lacunes : La fin du volume est manquante.
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
433. 1855.
434. 1856.
--- 1857.
Lieu de conservation : Volume conservé dans le *Versement 2006*.
435. 1858.
436. 1859.
437. janvier – septembre 1860.
438. octobre – décembre 1860.
439. janvier – juin 1861.
440. juillet – décembre 1861.
441. 1862.
442. janvier – juin 1863.
443. juillet – décembre 1863.
444. 1864.

- 445. 1865.
- 446. janvier – juin 1866.
- 447. juillet – décembre 1866.
- 448. janvier – juin 1867.
- 449. juillet – décembre 1867.
- 450. janvier – juin 1868.
- 451. juillet – décembre 1868.
- 452. janvier – juin 1869.
- 453. juillet – décembre 1869.
- 454. 1870.
- 455. janvier – juin 1871.
- 456. juillet – décembre 1871.
- 457. janvier – 1^{er} mai 1872.

Lacunes : Les dernières pages de ce volume sont manquantes.

Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.

- 458. juin – décembre 1872.
- 459. 1873.
- 460. 1874.
- 461. 1875.
- 462. janvier – juin 1876.
- 463. juillet – décembre 1876.
- 464. 1877.
- 465. janvier – juin 1878.
- 466. juillet – décembre 1878.
- 467. janvier – juin 1879.
- 468. juillet – décembre 1879.
- 469. janvier – juin 1880.
- 470. juillet – décembre 1880.
- 471. 1881.

C. DOSSIERS DE PROCÉDURE

- 472-488. Dossiers de procédure. 17 liasses
1799/1800 – mars 1809.
Histoire de la série : Comme l'indique une note sur la dernière chemise : « À dater du 1^{er} avril 1809, n° 1075 inclus du rôle, il n'est plus tenu de faire pour chaque cause inscrite sinon dans les affaires instruites par écrit dont il y a production. Au vu du Code, toutes les pièces du procès restent entre les mains des avoués exceptés leurs conclusions et les qualités des parties ».
Contenu : Ces dossiers peuvent contenir des exploits d'huissier, des copies de procès-verbaux de non-conciliation, des conclusions d'avoués, des notes d'audience, des états de frais, etc. De nombreuses chemises sont vides, les pièces ayant été retirées par les avoués.
Classement : Les dossiers de procédure constituant cette série sont classés originellement par numéro de rôle et non par ordre chronologique. Les années mentionnées ici à titre indicatif correspondent aux dates de début des affaires (premières audiences).
- 472. n° 1-75.
1799/1800 (an VIII) – 1800/1801 (an IX).
- 473. n° 76-105.
1800/1801 (an IX).
- 474. n° 106-140.
1800/1801 (an IX) – 1801/1802 (an X).

475. n° 141-180.
1801/1802 (an X).
476. n° 181-220.
1801/1802 (an X) – 1802/1803 (an XI).
477. n° 221-250.
1802/1803 (an XI).
478. n° 251-300.
1802/1803 (an XI).
479. n° 301-330.
1802/1803 (an XI) – 1803/1804 (an XII).
480. n° 331-370.
1803/1804 (an XII).
481. n° 372-420.
1803/1804 (an XII).
482. n° 422-480.
1803/1804 (an XII) – 1804/1805 (an XIII).
483. n° 481-550.
1804/1805 (an XIII), septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV).
484. n° 551-619.
septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV), 1806.
485. n° 621-690.
1806.
486. n° 691-800.
1806-1807.
487. n° 801-950.
1807-1808.
488. n° 951-1074.
1808 – mars 1809.
- 489-535. Dossiers de procédure des avoués.
1813-1841. 47 liasses
Contenu : Ces dossiers renferment toutes sortes de pièces rassemblées au cours de la procédure : exploits d'huissiers, copies de documents judiciaires, correspondance échangée entre parties et avoués, pièces justificatives diverses, notes de plaidoirie, etc. L'immense majorité d'entre eux ont été constitués, semble-t-il, par l'avoué Warzée entre 1816 et 1838.
Classement : Tous ces dossiers – dépourvus de références précises – ont été sommairement classés par année (en principe, selon la date du début de l'affaire) et groupés par lots.
Documents complémentaires : Les papiers de l'avoué Warzée concernant, dans les années 1827-1832, la faillite de François Joseph Eloy, saunier à Leignon, font partie d'un bloc distinct : AEN, *Archives du Tribunal de première Instance de Namur faisant fonction de Tribunal de Commerce. Documents provenant des faillites Damoiseau (1788-1820) et Eloy (1802-1832).*
489. 1813-1816.
490. 1817 (lot 1).
491. 1817 (lot 2).
492. 1818 (lot 1)
493. 1818 (lot 2).
494. 1818 (lot 3).
495. 1819 (lot 1).
496. 1819 (lot 2).
497. 1820 (lot 1).

498. 1820 (lot 2).
499. 1820 (lot 3).
500. 1821 (lot 1).
501. 1821 (lot 2).
502. 1821 (lot 3).
503. 1822 (lot 1).
504. 1822 (lot 2).
505. 1822 (lot 3).
506. 1823 (lot 1).
507. 1823 (lot 2).
508. 1824.
509. 1825 (lot 1).
510. 1825 (lot 2).
511. 1826 (lot 1).
512. 1826 (lot 2).
513. 1827 (lot 1).
514. 1827 (lot 2).
515. 1828 (lot 1).
516. 1828 (lot 2).
517. 1829 (lot 1).
518. 1829 (lot 2).
519. 1829 (lot 3).
520. 1830 (lot 1).
521. 1830 (lot 2).
522. 1831 (lot 1).
523. 1831 (lot 2).
524. 1832.
525. 1833 (lot 1).
526. 1833 (lot 2).
527. 1834 (lot 1).
528. 1834 (lot 2).
529. 1835 (lot 1).
530. 1835 (lot 2).
531. 1836.
532. 1837.
533. 1838 (lot 1).
534. 1838 (lot 2).
535. 1839-1841.
536. Pièces relatives aux jugements prononcés par le tribunal civil rendant exécutoires les condamnations aux amendes prononcées par jugement de conseil de guerre à l'encontre de conscrits déserteurs ou réfractaires.
1811-1812. 1 liasse
Contenu : Il s'agit essentiellement de copies de jugements de conseils de guerre spéciaux portant condamnation par contumace de conscrits déserteurs domiciliés dans l'arrondissement de Dinant et de copies d'arrêtés du préfet concernant des conscrits réfractaires.
Instrument d'accès : Un répertoire spécifique est conservé (ci-dessous, n° 549).
Documents complémentaires : Les jugements correspondants, rendus par le tribunal civil, sont conservés parmi les minutes de jugements civils (cf. n° 55-56 de cet inventaire). Pour la période antérieure à 1811, voir les pièces similaires conservées parmi les archives du tribunal correctionnel

(n° 1373 de cet inventaire).

Commentaire sur le contenu : À partir de 1811, le tribunal civil du domicile des déserteurs prononce les jugements rendant exécutoires les condamnations aux amendes prononcées par jugement de conseil de guerre ; avant 1811, cette compétence était exercée par le tribunal correctionnel.

D. AUTRES PIÈCES DE PROCÉDURE

537. Procès-verbaux d'ouverture d'enquête par un juge-commissaire, relatifs à des « affaires terminées ».
1849, 1854-1856, 1860-1867. 1 liasse
- 538-546. Plumitifs des enquêtes et contre-enquêtes sommaires à l'audience (en matière civile et commerciale).
1849-1857. 9 cahiers
538. 19 mai – 29 décembre 1849.
539. 1851.
540. 1852.
541. 4 décembre 1852 – 29 janvier 1853 : enquête menée dans le cadre de l'affaire en cause de la commune d'Annevoie contre l'État belge et Drapier (n° de rôle 12934).
542. 1853.
543. 1854.
544. 27 janvier – 24 novembre 1855.
545. 6 juillet 1855 – 7 juin 1856.
Brouillon.
546. 17 mai 1856 – 19 décembre 1857.

E. REGISTRES DU GREFFIER

- 547-548. Répertoires des actes et jugements sujets à l'enregistrement sur la minute.
1800-1809, 1831-1844. 2 volumes
Documents complémentaires : La plupart des documents répertoriés sont conservés dans la série des minutes des ordonnances, jugements et actes ou procès-verbaux faits en chambre du conseil (voir les n° 384 à 389 et 411 à 423 de cet inventaire), où les documents sont classés par numéro du répertoire.
Commentaire sur le contenu : Il s'agit du répertoire tenu en vertu de l'article 49 de la loi sur l'enregistrement du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798).
547. 19 août 1800 (1^{er} fructidor an VIII) – 31 décembre 1809.
Contenu : Le premier cahier de ce recueil, couvrant la période du 3 janvier 1799 (14 nivôse an VII) au 22 avril 1800 (2 floréal an VIII), consiste en un répertoire des actes d'appel et de cautionnement du tribunal de police correctionnelle.
548. 12 avril 1831 – 20 avril 1844.
549. Répertoire des jugements prononcés par le tribunal civil rendant exécutoires les condamnations aux amendes prononcées par jugement de conseil de guerre à l'encontre de conscrits déserteurs ou réfractaires.
22 juin 1811 – 5 août 1812. 1 cahier
Documents complémentaires: Les jugements correspondants, rendus par le tribunal de Dinant, sont inclus dans la série des minutes de jugements civils (n° 55-56 de cet inventaire) tandis que les pièces afférentes sont conservées séparément (n° 536).

- 550-551. Registres de transcription des procès-verbaux de saisie immobilière.
1807-1837. 2 volumes
550. 17 avril 1807 – 9 janvier 1830.
551. 12 février 1830 – 24 juin 1837.
552. « Registre aux adjudications », registre d'ouvertures d'ordres.
28 mars 1809 – 19 janvier 1860. 1 volume
553. Registre des oppositions aux jugements par défaut et des appels des jugements
contradictaires.
20 avril 1807 – 6 mars 1929. 1 volume
- 554-555. Registres aux actes de dépôt.
1808-1827, 1857-1864. 2 volumes
554. 23 août 1808 – 20 août 1827.
555. 28 octobre 1857 – 2 mars 1864.
556. « Inventaire des actes les plus importants déposés au greffe », inventaire de pièces
déposées au greffe dans le cadre de litiges.
[après le 22 décembre 1840] – 13 mai 1878. 1 cahier
Documents complémentaires : Les pièces déposées – pour autant qu'elles n'aient pas été retirées
par les déposants – sont conservées sous le n° 568 de cet inventaire.
Commentaire sur le contenu : Contient, sous forme de tableau, les éléments suivants : numéro
d'ordre, date du dépôt au greffe, nature des actes et pièces, nom du déposant, noms des
demandeurs et défendeurs, mention du retrait éventuel.
Commentaire sur la date : Tenu à jour jusque 1880.

F. ACTES DU GREFFIER

- 557-559. Minutes d'actes du greffier.
1800-1835. 3 volumes
Commentaire sur le contenu : « Se trouvent dans ce volume tous les actes suivants [...] : les actes
de voïages ; de cautionnement au civil et au correctionnel ; de déclarations de tiers saisis ; de
déclarations pour cautionnement à la caisse d'amortissement ; de commands etc. et généralement
tous actes passés devant le greffier seul exceptés ceux suivants qui se trouvent dans des registres
tenus exprès en vertu de la loi tels que ceux de dépôts et décharges ; acceptation ou renonciation à
succession ; contributions ; adjudications ; productions ; oppositions aux jugements par défaut ;
droits d'assistances ; transcription de saisies immobilières, des serments, des diplômes des
médecins, des dispenses de mariages ; des copies par notes des certificats délivrés par le greffier ».
557. 29 août 1800 (11 fructidor an VIII) – 29 décembre 1808.
558. 1809-1819.
559. 1820-1835.

II. DOCUMENTS SANS RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE

560. Registre aux transcriptions des actes de dispenses relatives aux mariages.
25 juin 1803 (6 messidor XI) – 4 janvier 1864. 1 volume
- 561-564. Registres aux transcriptions des commissions de gardes et autres fonctionnaires.
1800-1805, 1829-1838, 1844-1856. 4 volumes
Commentaire sur le contenu : Outre les gardes forestiers et gardes particuliers, les commissions
concernent des receveurs, traducteurs jurés, notaires, inspecteurs des eaux et forêts, arpenteurs, etc.
561. 22 août 1800 (4 fructidor an VIII) – 30 novembre 1805 (9 frimaire an XIV).
Forme matérielle : Ce volume est un recueil composé de six registres successifs.
Instrument d'accès : Avec table alphabétique à la fin de chacun des registres.

562. 5 novembre 1829 – 18 juillet 1833.
Instrument d'accès : Avec table alphabétique en fin de volume.
563. 24 juillet 1833 – 8 novembre 1838.
Instrument d'accès : Avec table alphabétique en fin de volume
564. 6 décembre 1844 – 11 décembre 1856.
565. Correspondance du greffier avec des bourgmestres concernant le dépôt au greffe des doubles des registres de l'état civil.
1817, 1820, 1829. 4 pièces
566. Pièces relatives à la confection (par le greffier du tribunal) et à l'expédition (aux communes) des tables décennales des actes de l'état civil pour les décennies 1803-1813, 1813-1823, 1823-1833.
1818-1835. 1 liasse
Contenu : Il s'agit essentiellement d'états de frais, d'accusés de réception et de quelques pièces de correspondance. Cette liasse comprend aussi quelques pièces provenant du Parquet du procureur du Roi.
567. Listes des communes de l'arrondissement de Dinant.
1842. 1 cahier
Contenu : Ce cahier renferme une liste alphabétique générale suivie de listes alphabétiques particulières par canton ; sur celles-ci, chaque nom de commune est suivi d'une indication chiffrée et d'un nom ou d'une initiale.
Commentaire sur le contenu : Il s'agit sans doute d'un document de travail élaboré par le greffier dans le cadre de ses tâches concernant les registres et tables de l'état civil des communes.

III. DOCUMENTS DÉPOSÉS

A. EN RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE

Documents complémentaires : Voir aussi les exploits d'huissier signifiés au greffe entre 1808 et 1853, conservés parmi les archives du tribunal de première instance en général (n° 46 du présent inventaire).

568. Pièces annexées aux actes de dépôt.
22 décembre 1840 – 3 août 1876. 1 liasse
Contenu : Il s'agit entre autres de minutes d'actes notariés, de testaments olographes, d'actes sous seing privé, d'extraits d'actes de l'état civil, de copies d'exploits d'huissiers, etc.
Instrument d'accès : Un inventaire de ces pièces, dressé par le greffier, est conservé (voir le n° 556 de cet inventaire).
Document complémentaire : Pour les pièces déposées entre octobre 1857 et mars 1864, le registre aux actes de dépôt correspondant est conservé (voir le n° 555 de cet inventaire).
Commentaire sur le contenu : Toutes ces pièces ont été déposées au greffe dans le cadre de litiges. Le greffier qui en avait la garde les a classées par date de dépôt, regroupées par affaire (dans des chemises numérotées de 1 à 42) et inventoriées, tout en indiquant sur les chemises les éventuels retraits. Bon nombre de pièces ont été retirées pour être restituées aux déposants.
Commentaire sur les dates : Les dates indiquées ici sont celles des dépôts et non des pièces déposées ; parmi celles-ci, la plus ancienne remonte à l'année 1788.

B. SANS RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE

569. Recueil des « Anciennes commissions des notaires de l'arrondissement déposées en vertu de l'art. 64 de la loi du 25 ventôse an XI [16 mars 1803] ». avril/mai – mai/juin 1803 (floréal – prairial an XI). 1 volume
Contenu : Ce recueil contient les originaux ou les copies des commissions de 17 notaires, déposées au greffe pour récépissé. En tête du recueil figure la liste des notaires déposants.

Commentaire sur les dates : Les dates indiquées ici sont celles des dépôts et non des documents déposés ; ceux-ci datent des années 1768 à 1804.

570. Serments de fidélité au Régent, prêtés par écrit par divers fonctionnaires (juges de paix et suppléants, huissiers, greffiers, notaires, gardes forestiers).
avril 1831. 1 liasse
Commentaire sur le contenu : Serments prêtés conformément au décret du Congrès national du 5 mars 1831. Il s'agit de serments écrits envoyés au président du tribunal par des personnes ne pouvant se rendre à l'audience.
571. Serments de fidélité au Roi, prêtés par écrit par divers fonctionnaires.
août 1831. 1 liasse
Commentaire sur le contenu : Serments prêtés conformément au décret du Congrès national du 20 juillet 1831.
- 572-575. Tableaux des signatures des maires et adjoints ou des bourgmestres, échevins et secrétaires des communes de l'arrondissement.
1816, 1820, 1825, 1837. 3 liasses et 1 volume
Commentaire sur le contenu : Signatures déposées en vue de la légalisation par le président du tribunal des extraits des registres de l'état civil délivrés en vertu de l'article 45 du Code civil.
572. avril 1816. 1 liasse
1. Canton de Beauraing.
 2. Canton de Ciney.
 3. Canton de Couvin.
 4. Canton de Dinant.
 5. Canton de Florennes.
 6. Canton de Philippeville.
 7. Canton de Walcourt.
573. avril 1820. 1 liasse
1. Canton de Beauraing.
 2. Canton de Ciney.
 3. Canton de Couvin.
 4. Canton de Dinant.
 5. Canton de Florennes.
 6. Canton de Philippeville.
 7. Canton de Walcourt.
574. novembre 1825. 1 liasse
Lacunes : Manquent les cantons de Ciney, Couvin, Florennes, Philippeville, Walcourt.
1. Canton de Beauraing.
 2. Canton de Dinant.
 3. Canton de Gedinne.
 4. Canton de Rochefort.
575. janvier 1837. 1 volume
Classement : Par commune.
Commentaire sur la date : Avec compléments jusque 1841.
576. Expéditions, délivrées au Procureur du Roi et déposées au greffe du tribunal, d'un acte de délégation et d'un acte de révocation de délégation de la fonction d'officier de l'état civil par le bourgmestre de Dinant.
30 novembre 1831, 26 mai 1832. 2 pièces

577. Empreintes de timbres déposées au greffe par le Gouverneur de la Province et par le Directeur de l'Enregistrement de Namur.
1825. 1 liasse
Contenu : Avec lettres d'accompagnement du gouverneur et avec reçus du greffier.

TRIBUNAL FAISANT FONCTION DE TRIBUNAL DE COMMERCE

I. DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA GESTION DU GREFFE

578. « Renseignements sur les faillites non closes », correspondance du greffier avec les curateurs au sujet des faillites non closes.
1861-1864. 1 chemise
Commentaire sur le contenu : Données récoltées par le greffier en vue de l'élaboration des états statistiques des arriérés judiciaires à adresser périodiquement au ministre de la Justice.
579. Tableaux des faillites arriérées et pièces y relatives.
1866. 1 liasse
Contenu : Cette liasse contient un état général, intitulé « Relevé des deniers provenant des ventes et recouvrements, opérés dans les faillites encore ouvertes au 31 mai 1866, dans l'arrondissement du tribunal de commerce de Dinant, et déjà versés ou à verser encore à la caisse des consignations (article 479 du Code de Commerce) », dont une copie a été envoyée au ministre de la Justice le 18 décembre 1866, des états particuliers, complétés par différents curateurs de faillites, des pièces de correspondance et divers documents préparatoires.

II. DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE

A. MINUTES DE JUGEMENTS ET PIÈCES JOINTES

- 580-581. Feuilles d'audience et minutes de jugements en matière commerciale (deuxième chambre).
1858-1859, 1900. 2 volumes
Histoire de la série : Le début de cette série coïncide avec la création de la seconde chambre, à laquelle sont attribuées les affaires de commerce. Avant 1858, les feuilles d'audience en matière commerciale sont reliées avec les feuilles d'audience en matière civile (n° 51 à 125 de cet inventaire). La suite de la série à partir de 1860 fait partie du *Versement 2006*.
580. 15 novembre 1858 – 31 décembre 1859.
581. 1900.
- 582-593. Conclusions des avoués en matière commerciale (deuxième chambre).
1858-1884. 12 liasses
Histoire de la série : Le début de cette série coïncide avec la création de la seconde chambre, à laquelle sont désormais attribuées les affaires de commerce. Pour la période antérieure à 1858, les conclusions en matière commerciale sont incluses dans la série des conclusions en matière civile (n° 153-202 de cet inventaire).
Lacunes : Les conclusions des années 1863, 1866, 1867 et 1874 sont manquantes.
Documents complémentaires : Des conclusions des années 1875 à 1882 et la suite de la série à partir de 1886 font partie du bloc d'archives inventorié par N. BRUAUX, *Inventaire des archives du Tribunal de première instance de Dinant. Tribunal de commerce (1852-1970)*..., n° 100 et suiv.
582. 1858-1859.
583. 1860.
584. 1861.
585. 1862.
586. 1864.
587. 1865.
588. 1868.

589. 1869-1870.
590. 1871-1873.
591. 1877-1878.
592. 1879-1882.
593. 1883-1884.
- 594-645. **Qualités des jugements en matière commerciale (deuxième chambre).**
1858-1909. 51 volumes et 1 liasse
Histoire de la série : Le début de cette série coïncide avec la création de la seconde chambre, à laquelle sont désormais attribuées les affaires de commerce. Avant 1858, les qualités des jugements en matière commerciale sont incluses dans la série des qualités civiles (voir n° 259 à 307 de cet inventaire).
Classement : Ces documents sont classés selon l'année du jugement correspondant et, au sein de chaque année, par numéro de rôle.
Documents complémentaires : Voir aussi, pour les années 1887 à 1911, quelques documents isolés conservés parmi les archives du greffier (n° 45 du présent inventaire).
594. 1858-1859.
595. 1860.
596. 1861.
597. 1862.
598. 1863.
599. 1864.
600. 1865.
601. 1866.
602. 1867, n° 20247-22599.
603. 1867, n° 22601-23102.
604. 1868.
605. 1869.
606. 1870.
607. 1871.
608. 1872.
609. 1873.
610. 1874-1875.
611. 1876.
612. 1877.
613. 1878.
614. 1879.
615. 1880.
616. 1881.
617. 1882.
618. 1883. 1 liasse
Documents complémentaires : Voir aussi, pour la même période, le volume conservé (ci-dessous, n° 619).
619. 1883.
Documents complémentaires : Voir aussi, pour la même période, les feuilles volantes conservées (ci-dessus, n° 618).
620. 1884.
621. 1885.
622. 1886.
623. 1887.
624. 1888.

625.	1889.
626.	1890.
627.	1891.
628.	1892.
629.	1893.
630.	1894.
631.	1895.
632.	1896.
633.	1897.
634.	1898.
635.	1899.
636.	1900.
637.	1901.
638.	1902.
639.	1903.
640.	1904.
641.	1905.
642.	1906.
643.	1907.
644.	1908.
645.	1909.

B. DOSSIERS DE FAILLITES ET LIVRES DE COMMERCE DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE FAILLITES

Documents complémentaires : Voir aussi les archives concernant Charles François Damoiseau, maître de forges à Bouvignes (faillite du 7 juin 1820) et François Joseph Eloy, saunier à Leignon (faillite du 21 novembre 1827), conservées dans un bloc séparé : AEN, *Archives du Tribunal de première Instance de Dinant faisant fonction de Tribunal de Commerce. Documents provenant des faillites Damoiseau (1788-1820) et Eloy (1802-1832)*.

1. DOSSIERS DE FAILLITES

646-658.	Dossiers de faillites. 1810-1891.	3 liasses, 6 chemises, 1 cahier et 4 pièces
	<i>Contenu</i> : Dans la plupart des cas, il s'agit moins de dossiers que de pièces éparses (bilans, situations de caisse, listes de créanciers, déclarations de créances, etc.).	
	<i>Classement</i> : Lors de l'inventoriage, ces documents ont été classés – autant que possible – suivant la date de la faillite (date mentionnée dans le dossier ou indiquée dans le jugement déclaratif de faillite correspondant) ; cette date est indiquée entre parenthèses à la suite du nom et de la profession du failli.	
646.	Simon Chaboteau, marchand-tanneur à Dinant (4 juillet 1810). 1810.	1 pièce
647.	Pierre-Marie Fauquet, cantinier à la verrerie de Vonêche (27 décembre 1811). 1816.	2 pièces
648.	Lambert Maus et son épouse [Marie-Angélique Guiot], maîtres de forges à Hanzinelle (6 mars 1818). 1818-1819.	1 chemise
649.	Gaspard Scailteur et Marie-Joseph Higuët, marchands à Gerin (17 mai 1820). 1820.	1 chemise

650. Léopold De Valensart et C^{ie}, maîtres de forges à Thy-le-Château (3 avril 1822).
1822-1823. 1 chemise
651. Charles Alt, fils et sœur, marchands à Dinant (22 juin 1822).
1822-1823. 1 liasse
652. Charles Fisette, marchand de bois à Godinne (5 mars 1853).
1853. 1 liasse
653. François Martin-Vray, maréchal-ferrant à Oignies (24 décembre 1856).
1857. 1 pièce
654. Florent Rossignol, négociant à Yves-Gomezée (24 juin 1861).
(1858-1860) 1861. 1 chemise
655. Edouard Melot-Guyaux, négociant à Bouvignes (16 juillet 1861).
1861. 1 chemise
Documents complémentaires : Voir aussi les livres de commerce déposés (ci-dessous, n° 662-664).
656. Louis Meuret-Fagnart, négociant à Senzeille (1867).
1866-1867. 1 chemise
657. Constance Dehaspe, négociante à Walcourt (15 juillet 1868).
1868. 1 cahier
658. Florent Patron, marchand de bois à Senzeille (1890).
1890-1891. 1 liasse

2. LIVRES DE COMMERCE

Contenu : Il s'agit de livres de commerce isolés (livres journaux, grands livres ou autres registres de comptabilité), qui ont été déposés au greffe dans le cadre de faillites mais qui ne font pas – ou plus – partie de dossiers.

Classement : Lors de l'inventoriage, tous ces documents ont été classés – autant que possible – suivant la date connue ou supposée de la faillite ; celle-ci est indiquée entre parenthèses à la suite du nom et de la profession du failli.

659. Livre de commerce de Charles Dubois, boutiquier à Corennes (faillite du 20 août 1852).
1850-1852. 1 volume
Contenu : Avec bilan annexé.
660. Livre de commerce de [Jean Joseph, Adrien et Désiré] Dubois, marchands de bois à Gochenée (faillite du 16 février 1859).
1850-1858. 1 volume
661. Livre de commerce d'Antoine Benoît-Lepage, marchand à Philippeville (faillite du 21 décembre 1859).
1853-1859 1 volume
- 662-664. Livres de commerce d'Edouard Melot, négociant à Bouvignes (faillite du 16 juillet 1861).
1850-1860. 3 volumes
Documents complémentaires : Voir aussi le dossier de faillite conservé (ci-dessus, n° 655).
662. 1850-1851.
663. 1852-1860.
664. 1852, 1858-1860.
Contenu : Ce volume sert aussi de minutier de correspondance pour l'année 1857.

665. Livre de commerce de Sidonie Legrain, marchande-modiste à Dinant (faillite du 22 octobre 1861).
1859-1861. 1 volume
666. Livre de commerce [de Jean Max et André Bouchez, industriels à Walcourt] (faillite en 1863).
1861-1863. 1 volume
667. Livre de commerce d'Adolphe Debraux, brasseur à Beauraing (faillite probable en 1868).
1862-1868. 1 volume
668. Livre de commerce d'Ed. Patron, négociant à Senzeilles (faillite probable en 1890).
1886-1890. 2 cahiers
669. Livre de commerce [non identifié] (faillite en 1912).
1908-1912. 1 volume
670. Livre de commerce d'un négociant en textile.
1910-1918. 1 volume

III. DOCUMENTS SANS RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE

671. Registre aux transcriptions des actes d'émancipation de mineurs et d'autorisation de faire commerce.
23 avril 1812. 1 volume
Contenu : Ce registre contient une seule transcription d'acte, suivie d'une note signalant que « les transcriptions de cette nature doivent être faites maintenant sur timbre de la Belgique ».
672. Registre aux transcriptions d'extraits d'actes de sociétés.
22 décembre 1827 – 20 juin 1867. 1 volume
673. Extraits d'actes de sociétés déposés au greffe.
1817-1868. 1 liasse
674. Extraits de contrats de mariage de commerçants déposés au greffe.
1818-1865. 1 liasse
Commentaire sur le contenu : Extraits déposés au greffe afin d'être affichés dans la salle des audiences, conformément à l'article 67 du Code de commerce.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

I. DOCUMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE ET DU JURY D'ACCUSATION ET LA GESTION DU GREFFE

Documents complémentaires : Concernant l'organisation et le personnel du greffe du tribunal de police correctionnelle, voir aussi sous les n° 705 et 1565.

675. Pièces reçues concernant l'organisation du tribunal de police correctionnelle et l'administration de la justice répressive.
4 février 1796 (15 pluviôse an IV) – 1799/1800 (an VIII). 1 liasse
Contenu : Il s'agit principalement d'expéditions d'arrêtés de l'Administration centrale du département de Sambre-et-Meuse, adressées au président du tribunal de police correctionnelle, concernant la comptabilité et les frais de justice, les bâtiments (tribunal et maison d'arrêt), le personnel, etc.
- « Registre du Tribunal et aux transcriptions des Bulletins des Lois », registre-inventaire des *Bulletins des Lois* reçus au tribunal de police correctionnelle.
1795/1796 (an IV) – 27 octobre 1796 (6 brumaire an V).
Lieu de conservation : Voir le n° 12 de cet inventaire.
676. Pièces relatives à la composition et à la tenue des séances du jury d'accusation.
1795/1796 (an IV) – 1798/1799 (an VII). 1 liasse
Contenu : Il s'agit essentiellement de lettres adressées au directeur du jury avec pièces justificatives en réponse aux convocations des jurés et assignations de témoins.
Documents complémentaires : Voir par ailleurs les bordereaux d'envoi et accusés de réception du directeur du jury (ci-dessous, n° 685-696) et les registres aux procès-verbaux des séances du jury d'accusation (n° 705-706).
677. Signalements transmis au directeur du jury.
1795/1796 (an IV) – 1796/1797 (an V). 1 chemise
- 678-684. Pièces transmises par les juges de paix au directeur du jury concernant les affaires de simple police.
1795/1796 (an IV) – 1810. 7 chemises
Contenu : Ces documents, rassemblés par canton sous l'intitulé « affaires de simple police », sont de trois types : 1° extraits (copies ou tableaux) des jugements de simple police rendus par le juge de paix, envoyés périodiquement au directeur du jury (selon l'article 165 du Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, ces extraits devaient être déposés au greffe du tribunal correctionnel « pour servir de renseignement sur les délinquants en cas de récidive ») ; 2° à défaut, lettres du juge de paix au directeur du jury déclarant l'absence de jugements de simple police pour la période concernée ; 3° dossiers d'affaires « terminées » par une mise en liberté provisoire, transmis par le juge de paix au directeur du jury pour avis (selon l'article 66 du Code des délits et des peines).
678. Canton de Beauraing.
1796/1797 (an V) – 1810.
679. Canton de Bouvignes.
1795/1796 (an IV) – 1801/1802 (an X).
680. Canton de Ciney.
1797/1798 (an VI) – 1808.
681. Canton de Dinant.
1795/1796 (an IV) – 1805 (an XIV).

682. Canton de Dinant.
1806-1807.
683. Canton de Florennes.
1796/1797 (an V) – 1808.
684. Canton de Walcourt.
1800/1801 (an IX) – 1806.
- 685-696. Bordereaux d'envoi et accusés de réception.
1795/1796 (an IV) – 1810. 12 liasses
Histoire de la série : Cette série de documents est produite par le greffe correctionnel (ou greffe du directeur du jury) ; après 1810, voir la série des accusés de réception tenue au greffe du tribunal de première instance en général (n° 17-18 de l'inventaire).
Contenu : Il s'agit essentiellement de bordereaux d'envoi du directeur du jury d'accusation, renvoyés signés pour réception ; la plupart ont trait à la convocation aux séances du jury d'accusation et à la transmission des dossiers d'affaires criminelles. Quelques bordereaux d'envoi émanent aussi du greffier, du commissaire du gouvernement ou du procureur impérial.
685. 1795/1796 (an IV).
686. 1796/1797 (an V).
687. 1797/1798 (an VI).
688. 1798/1799 (an VII).
689. 1799/1800 (an VIII).
690. 1800/1801 (an IX).
691. 1801/1802 (an X).
692. 1802/1803 (an XI).
693. 1803/1804 (an XII).
694. 1804/1805 (an XIII).
695. septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV), 1806.
696. 1807-1810.
697. « États produits par les juges de paix pour leur traitement et de ceux du tribunal correctionnel », pièces relatives au traitement des membres du tribunal de police correctionnelle et des justices de paix du ressort.
1795/1796 (an IV) – 1797/1798 (an VI). 1 liasse
Contenu : Instructions reçues et états de traitement nominatifs.
Documents complémentaires : On trouve des pièces similaires concernant le traitement des juges de paix sous les n° 24 et 25 de cet inventaire.
698. Extraits du « Registre du commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel », concernant les copies, extraits et expéditions faits par le greffier du tribunal de police correctionnelle.
janvier/février 1797 (pluviôse an V) – juin/juillet 1800 (messidor an VIII). 1 recueil
Commentaire sur le contenu : Malgré son titre, il ne s'agit pas du registre tenu par le commissaire du gouvernement mais d'extraits de ce registre copiés par le greffier à l'appui de ses états de frais, conformément à l'article 1^{er} de la loi du 30 nivôse an V (19 janvier 1797).
699. « Tableau des distances », tableau des communes de l'arrondissement et de quelques autres communes, avec indication de la longueur du trajet aller-retour à Dinant et du montant correspondant de la taxe allouée aux témoins.
[après 1811]. 1 cahier
Commentaire sur la date : Avec ajouts jusque 1822.

700. « Tableau des distances » du Cabinet du juge d'instruction, tableau des communes de l'arrondissement et de quelques autres communes, avec indication de la longueur du trajet aller-retour à Dinant et du montant correspondant de la taxe allouée aux témoins.
[après 1811]. 1 volume
Contenu : Des copies d'instructions relatives aux frais de voyage, datant des années 1811 à 1853, sont insérées dans ce volume.
Commentaire sur la date : Avec de nombreux ajouts et corrections jusque 1853.
701. Pièces concernant la rédaction des jugements correctionnels et la délivrance d'extraits de jugements. 2 pièces
1840, 1860.
702. « État des affaires en matière de délit de chasse, soumises au tribunal de Dinant depuis le 1^{er} janvier 1831 », liste nominative des personnes jugées ou condamnées par le tribunal correctionnel pour délit de chasse.
janvier 1831 – 23 août 1832, 15 août 1834 – 24 février 1842. 1 cahier
Commentaire sur le contenu : Copie de cette liste devait être remise annuellement au procureur du Roi en vue d'être transmise au gouverneur de la province.
703. Tableau indicatif des condamnations prononcées contre Henri Rousseau de Senzeille, dressé par le greffier Balleux à la demande de J. Wala, représentant.
1856. 2 pièces
Contenu : Le tableau est accompagné de la lettre de demande de J. Wala.

II. DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA PROCÉDURE

A. RÔLES D'AUDIENCES, PROCÈS-VERBAUX D'AUDIENCES ET PLUMITIFS D'AUDIENCES

704. « Agenda correctionnel », rôle des audiences correctionnelles de la deuxième chambre.
1876-1881. 1 volume
Commentaire sur le contenu : Par audience, ce registre indique pour chacune des affaires, les données suivantes : numéro de greffe, s'il s'agit d'une affaire nouvelle ou d'une remise, poursuivant, prévenu, type de délit, décision prise.
- 705-706. Registres aux procès-verbaux des séances du jury d'accusation.
27 avril 1798 (8 floréal an VI) – 15 mars 1811. 2 volumes
Contenu : Il s'agit essentiellement de procès-verbaux de tirage au sort des jurés, de prestation de serment des jurés ou de remplacement de jurés excusés, de tenue de séance, de remise de la déclaration des jurés.
Instrument d'accès : Chaque volume est muni d'une table alphabétique des « individus qui ont passé au jury d'accusation ».
Documents complémentaires : Les déclarations des jurés elles-mêmes, inscrites au bas des actes d'accusation, sont conservées au sein des dossiers de procédure ; pour les déclarations de non accusation, voir les dossiers d'affaires impoursuivies, n° 1381 à 1451 de cet inventaire.
705. 27 avril 1798 (8 floréal an VI) – 1^{er} février 1805 (12 pluviôse an XIII).
Contenu : Le début du registre (folios 1 à 5) contient divers actes relatifs au personnel et à l'organisation du greffe correctionnel, dès le 5 avril 1796 (16 germinal an IV).
706. 10 mars 1805 (19 ventôse an XIII) – 15 mars 1811.

- 707-729. « Notes sommaires », plumitifs d'audiences du tribunal.
1810-1829. 23 liasses
Histoire de la série : À partir du 22 octobre 1829, comme l'indique une note sur le dernier document de la série, « il n'a pas été tenu de notes sommaires à l'audience séparément. Ces notes sont écrites sur la feuille d'audience qui sert en même temps de jugement puisqu'il est signé par tous les juges ».
Élimination : Les documents de l'année 1821 ont été éliminés en raison de leur mauvais état de conservation.
Commentaire sur le contenu : Ces notes sont tenues par le greffier à l'audience pour mémoire ; elles contiennent le résumé de l'audience (personnes présentes, déroulement de l'audience) et la transcription des éventuelles dépositions de témoins.
707. 1810.
708. 1811.
709. 1812.
Lacunes : Cette liasse est incomplète.
710. 1813.
711. 1814.
712. 1815.
713. 1816.
714. 1817.
715. 1818.
716. 1819.
717. 1820.
718. 1822.
719. 1823.
Conditions de consultation : Ces documents ne peuvent être communiqués en raison de leur mauvais état de conservation.
720. 1824.
721. janvier – août 1825.
722. septembre – décembre 1825.
723. janvier – juillet 1826.
724. août – décembre 1826.
725. janvier – juin 1827.
726. juillet – décembre 1827.
727. janvier – août 1828.
728. septembre – décembre 1828.
729. 1^{er} janvier – 22 octobre 1829.

B. MINUTES DE JUGEMENTS ET ORDONNANCES

- 730-894. « Registres des jugements », feuilles d'audience et minutes de jugements.
1796-1881, 1886, 1919. 167 volumes
Histoire de la série : Dans les premières années, il s'agit de registres où les minutes sont inscrites les unes à la suite des autres ; ensuite, les volumes sont constitués de feuilles d'audience reliées. Tous ces volumes, dont les deux premiers émanent du tribunal de police correctionnelle et les suivants du tribunal de première instance, forment une même série dotée d'une numérotation continue.
Lacunes et éliminations : Le volume contenant les jugements des mois de septembre à décembre 1874 est manquant. Les volumes des années 1837 et 1838, fortement endommagés par des moisissures, ont été éliminés.
Classement : Par ordre chronologique. À partir de 1810, les minutes portent un numéro « de rôle » ou « de greffe », qui est attribué à l'affaire lors de son premier passage à l'audience. L'ordre

- numérique ne coïncide pas strictement avec le classement chronologique des minutes : lorsqu'une affaire portée au rôle n'a pas été jugée dès la première audience, on la retrouve donc plus loin dans la série, à la date du jugement définitif. Les numéros extrêmes indiqués sur les reliures des volumes et repris ici à titre indicatif ne tiennent pas compte de ces remises.
- Instruments d'accès* : Excepté pour les deux premiers volumes, une table alphabétique des prévenus se trouve à la fin de chaque volume ou à la fin du dernier volume de chaque année.
730. 24 novembre 1796 (4 frimaire an V) – 28 septembre 1798 (7 vendémiaire an VII).
Instrument d'accès : En début et fin de volume se trouve une « table des jugements » reprenant les noms des prévenus dans l'ordre des jugements prononcés. Voir aussi le registre aux renseignements (n° 1565 du présent inventaire), qui tient lieu de table alphabétique.
731. 28 septembre 1798 (7 vendémiaire an VII) – 25 avril 1800 (5 floréal an VIII).
Instrument d'accès : En fin de volume se trouve une « table des jugements » reprenant les noms des prévenus dans l'ordre des jugements prononcés. Voir aussi le registre aux renseignements (n° 1565 du présent inventaire), qui tient lieu de table alphabétique.
Commentaire : À la suite du dernier jugement inscrit (p. 174), une note signale que « le tribunal de première instance de l'arrondissement de Dinant a été installé le 30 thermidor an 8^e [suit sa composition] ».
732. 2 septembre 1800 (15 fructidor an VIII) – 11 février 1802 (22 pluviôse an X).
733. 14 février 1802 (25 pluviôse an X) – 23 décembre 1802 (2 nivôse an XI).
734. 22 décembre 1802 (1^{er} nivôse an XI) – 1^{er} septembre 1803 (14 fructidor an XI).
735. 7 septembre 1803 (20 fructidor an XI) – 9 août 1804 (21 thermidor an XII).
736. 9 août 1804 (21 thermidor an XII) – 20 juin 1805 (1^{er} messidor an XIII).
737. 20 juin 1805 (1^{er} messidor an XIII) – 26 mars 1806.
738. 27 mars 1806 – 15 juillet 1807.
739. 16 juillet 1807 – 22 décembre 1808.
740. 28 décembre 1808 – 23 août 1809.
741. 24 août – 21 décembre 1809.
742. 21-30 décembre 1809 et 1^{er} janvier – 20 juin 1810 (n° 1-88).
743. 20 juin – 27 septembre 1810 (n° 89-243).
744. 27 septembre 1810 – 4 avril 1811 (n° 244-421).
745. 10 avril – 31 octobre 1811 (n° 422-591).
746. 7 novembre 1811 – 22 juillet 1812 (n° 592-795).
747. 22 juillet – 9 décembre 1812 (n° 796-989).
748. 9 décembre 1812 – 10 novembre 1813 (n° 990-1178).
749. 24 novembre 1813 – 1^{er} juin 1814 (n° 1179-1336).
750. 1^{er} juin 1814 – 11 août 1815 (n° 1337-1499).
751. 7 septembre 1815 – 12 juin 1816 (n° 1500-1651).
752. 12 juin – 26 décembre 1816 (n° 1652-1997).
753. 1817 (n° 1998-2701).
754. 1818 (n° 2702-3166).
755. 1819 (n° 3167-3591).
756. 1820 (n° 3592-4018).
757. 1821 (n° 4019-4351).
758. 1822 (n° 4352-4671).
759. 1823 (n° 4672-5017).
760. 1824 (n° 5018-5368).
761. 1825 (n° 5369-5834).
762. janvier – juin 1826 (n° 5835-6687).
763. juillet – décembre 1826 (n° 6688-8114).
764. janvier – juin 1827 (n° 8115-8439).
765. juillet – décembre 1827 (n° 8440-8770).

766. 1828 (n° 8771-9309).
767. janvier – juin 1829 (n° 9310-9562).
768. juillet – décembre 1829 (n° 9563-9936).
769. janvier – juin 1830 (n° 1-317).
770. juillet – décembre 1830 (n° 318-653).
771. janvier – juin 1831 (n° 654-1010).
772. juillet – décembre 1831 (n° 1011-1381).
773. janvier – juin 1832 (n° 1382-1681).
774. juillet – décembre 1832 (n° 1682-2010).
Caractéristique matérielle : En raison d'une erreur de reliure, la pagination de ce volume n'est pas respectée.
775. janvier – juin 1833 (n° 2011-2302).
776. juillet – décembre 1833 (n° 2303-2791).
777. janvier – juin 1834 (n° 2792-3042).
778. juillet – décembre 1834 (n° 3043-3483).
779. janvier – juin 1835 (n° 3484-3711).
780. juillet – décembre 1835 (n° 3712-4134).
781. janvier – juin 1836 (n° 4136-4355).
782. juillet – décembre 1836 (n° 4356-4713).
783. janvier – juin 1839 (n° 6067-6287).
784. juillet – octobre 1839 (n° 6288-6460).
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
785. novembre – décembre 1839 (n° 6461-6669).
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
786. janvier – avril 1840 (n° 6671-6888).
787. mai – juillet 1840 (n° 6889-7093).
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
788. août – octobre 1840 (n° 7101-7326).
789. novembre – décembre 1840 (n° 7329-7569).
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
790. janvier – juin 1841 (n° 7571-7815).
791. juillet – octobre 1841 (n° 7816-8067).
792. novembre – décembre 1841 (n° 8068-8209).
793. janvier – mai 1842 (n° 8213-8749).
794. juin – octobre 1842 (n° 8750-9064).
795. novembre – décembre 1842 (n° 9065-9237).
796. janvier – avril 1843 (n° 9293-9516).
797. mai – juin 1843 (n° 9517-9681).
798. juillet – octobre 1843 (n° 9683-9925).
799. novembre – décembre 1843 (n° 9926-10030 et n° 1-164).
800. janvier – mai 1844 (n° 167-432).
801. juin – 6 novembre 1844 (n° 434-727).
--- 6 novembre – 26 décembre 1844 (n° 724-899).
Lieu de conservation : Versement 2006.
802. janvier – juin 1845 (n° 900-1198).
803. juillet – décembre 1845 (n° 1199-1606).

804. janvier – juin 1846 (n° 1605-1900).
805. juillet – décembre 1846 (n° 1903-2404).
806. janvier – mai 1847 (n° 2410-2688).
807. juin – août 1847 (n° 2695-3100).
808. octobre – décembre 1847 (n° 3104-3402).
809. janvier – avril 1848 (n° 3404-3720).
810. mai – septembre 1848 (n° 3721-4020).
811. octobre – décembre 1848 (n° 4021-4266).
812. janvier – mars 1849 (n° 4267-4523).
813. avril – juillet 1849 (n° 4524-4782).
814. août – décembre 1849 (n° 4785-5121).
815. janvier – mai 1850 (n° 5122-5405).
816. juin – septembre 1850 (n° 5406-5649).
817. octobre – décembre 1850 (n° 5650-5896).
818. janvier – mai 1851 (n° 5897-6208).
819. juin – décembre 1851 (n° 6209-6791).
820. janvier – juin 1852 (n° 6792-7121).
821. juillet – décembre 1852 (n° 7161-7464).
822. janvier – juin 1853 (n° 7465-7776 bis).
823. juillet – décembre 1853 (n° 7776-8104).
824. janvier – juin 1854 (n° 8109-8347).
825. juillet – décembre 1854 (n° 8348-8660).
826. janvier – juin 1855 (n° 8661-9021).
827. juillet – décembre 1855 (n° 9023-9451).
828. janvier – juin 1856 (n° 9452-9853).
829. juillet – décembre 1856 (n° 9866-9999 et n° 1-410).
830. janvier – juin 1857 (n° 412-831).
831. juillet – décembre 1857 (n° 833-1336).
832. janvier – juin 1858 (n° 1332-1730).
833. juillet – décembre 1858 (n° 1734-2219).
Lacune : La table alphabétique est incomplète : manquent les lettres M à Z.
834. janvier – juin 1859 (n° 2220-2598).
835. juillet – décembre 1859 (n° 2600-3007).
836. janvier – juin 1860 (n° 3009-3421).
837. juillet – décembre 1860 (n° 3422-3805).
838. janvier – juin 1861 (n° 3806-4226).
839. juillet – décembre 1861 (n° 4227-4659).
840. janvier – juin 1862 (n° 4660-5023).
841. juillet – décembre 1862 (n° 5024-5463).
842. janvier – juin 1863 (n° 5464-5849).
843. juillet – décembre 1863 (n° 5850-6338).
844. janvier – juin 1864 (n° 6339-6726).
845. juillet – décembre 1864 (n° 6727-7217).
846. janvier – juin 1865 (n° 7219-7585).
847. juillet – décembre 1865 (n° 7586-8059).
848. janvier – juin 1866 (n° 8062-8504).
849. juillet – décembre 1866 (n° 8505-8910).
850. janvier – avril 1867 (n° 8912-9169).

851. mai – août 1867 (n° 9170-9441).
852. septembre – décembre 1867 (n° 9442-9689).
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
853. janvier – avril 1868 (n° 9690-9970).
854. mai – août 1868 (n° 9971-9999 et n° 1-346).
855. septembre – décembre 1868 (n° 348-696).
Lacune : La table alphabétique est incomplète.
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
856. janvier – avril 1869 (n° 677-994).
857. mai – août 1869 (n° 995-1338).
858. septembre – décembre 1869 (n° 1339-1614).
Conditions de consultation : Ce volume ne peut être communiqué en raison de son mauvais état de conservation.
859. janvier – juin 1870 (n° 1615-1996).
860. juillet – septembre 1870 (n° 2002-2263).
861. octobre – décembre 1870 (n° 2264-2498).
862. janvier – avril 1871 (n° 2499-2861).
863. mai – août 1871 (n° 2900-3297).
864. septembre – décembre 1871 (n° 3298-3646).
Lacune : La table alphabétique est fragmentaire (lettre A uniquement).
865. janvier – avril 1872 (n° 3649-3930).
866. mai – août 1872 (n° 3931-4197).
867. septembre – décembre 1872 (n° 4198-4433).
868. janvier – avril 1873 (n° 4434-4690).
869. mai – septembre 1873 (n° 4692-4975).
870. octobre – décembre 1873 (n° 4976-5213).
871. janvier – avril 1874 (n° 5214-5484).
872. mai – août 1874 (n° 5485-5757).
873. janvier – avril 1875 (n° 6008-6239).
874. mai – août 1875 (n° 6241-6587).
875. septembre – décembre 1875 (n° 6588-6886).
876. janvier – avril 1876 (n° 6887-7131).
877. mai – août 1876 (n° 7132-7483).
878. septembre – décembre 1876 (n° 7485-7903).
879. janvier – avril 1877 (n° 7904-8293).
880. mai – août 1877 (n° 8295-8706).
881. septembre – décembre 1877 (n° 8707-8988).
882. janvier – avril 1878 (n° 8990-9295).
883. mai – août 1878 (n° 9297-9606).
884. septembre – décembre 1878 (n° 9607-9877).
--- janvier – avril 1879.
Lieu de conservation : Versement 2006.
885. mai – août 1879 (n° 138-426).
886. septembre – décembre 1879 (n° 430-772).
887. janvier – avril 1880 (n° 779-1030).
888. mai – août 1880 (n° 1032-1490).
889. septembre – décembre 1880 (n° 1491-1838).
890. janvier – avril 1881 (n° 1839-2132).

891. mai – août 1881 (n° 2033-2586).
892. septembre – décembre 1881 (n° 2587-2949).
893. septembre – décembre 1886 (n° 8186-8530).
894. janvier – avril 1919 (n° 5205-5488).
895. Minutes d'ordonnances de la chambre du conseil.
18 janvier 1812 – 26 avril 1813. 1 liasse
Histoire de la série : Seules les minutes d'ordonnances de cette période sont ainsi rassemblées en liasse et conservées à part. Pour les périodes antérieure et postérieure, les minutes d'ordonnances de la chambre du conseil sont conservées à l'intérieur des dossiers de procédure (dossiers des affaires jugées et dossiers des affaires terminées par un non-lieu).
Acquisition : Cette liasse a été retrouvée dans le fonds d'archives de Corroy-le-Château, déposé en 1949 aux Archives de l'État à Namur (cf. C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, *Inventaire des archives du Fonds de Corroy-le-Château*, Bruxelles, 1962, p. 328 n° 3994) ; elle a été réintégrée en 1960 dans son fonds d'origine.
Documents complémentaires : Des copies de ces ordonnances se trouvent dans les dossiers de procédure correspondants (n° 1077-1080 de cet inventaire pour les affaires jugées et n° 1452 pour les affaires terminées par un non-lieu).

C. PIÈCES ET DOSSIERS DE PROCÉDURE

- 896-1002. Dossiers de procédure relatifs aux délits champêtres et forestiers.
1795/1796 (an IV) – 1809. 1 pièce et 106 liasses
Histoire de la série : Cette série, réservée à une catégorie de délits, n'existe que jusque 1809 ; par la suite, les dossiers relatifs aux délits champêtres et forestiers sont inclus dans les séries générales des dossiers d'affaires jugées ou terminées par un non-lieu. En revanche, il n'existe pas de série distincte pour les jugements correspondants, conservés avec les autres jugements du tribunal avant comme après 1809.
Contenu : Cette série contient essentiellement des procès-verbaux de délits, éventuellement accompagnés d'autres pièces (conclusions du commissaire, ordonnances du directeur du jury, exploits d'huissiers, notes d'audience, etc.).
Classement : Ces dossiers étaient originellement classés par année (selon la date du jugement correspondant ou, dans le cas d'affaires impoursuivies, selon la date du procès-verbal ou de la plainte initiale) et, au sein de chaque année, par canton. Les pièces de chaque dossier étaient pliées en deux et entourées d'une bande de papier portant les indications suivantes : résumé de l'affaire (nature du délit, canton, identité du prévenu) et date.
896. 1795/1796 (an IV). 1 pièce
Contenu : Un procès-verbal de délit concernant le canton de Ciney.
- 897-903. 1796/1797 (an V).
897. Canton de Beuraing.
898. Canton de Bouvignes.
899. Canton de Ciney.
900. Canton de Dinant.
901. Canton de Florennes.
902. Canton de Walcourt.
903. Affaires « en surséance », concernant divers cantons.
- 904-911. 1797/1798 (an VI).
904. Canton de Beuraing.
905. Canton de Bouvignes.
906. Canton de Ciney.
907. Canton de Dinant.
908. Canton de Florennes.

909. Canton de Walcourt.
910. Affaires renvoyées par jugement du tribunal criminel de Namur rendu sur appel de jugements du tribunal de police correctionnelle de Marche.
12 juin 1798 (24 prairial an VI).
911. Affaires concernant divers cantons.
14 juin 1798 (26 prairial an VI).
- 912-918. 1798/1799 (an VII).
912. Canton de Beuraing.
913. Canton de Bouvignes.
914. Canton de Ciney.
915. Canton de Dinant.
916. Canton de Florennes, septembre/octobre 1798 – décembre 1798 /janvier 1799 (vendémiaire – nivôse an VII).
917. Canton de Florennes, janvier/février – août/septembre 1799 (pluviôse – fructidor an VII).
918. Canton de Walcourt.
- 919-924. 1799/1800 (an VIII).
919. Canton de Beuraing.
920. Canton de Bouvignes.
921. Canton de Ciney.
922. Canton de Dinant.
923. Canton de Florennes.
924. Canton de Walcourt.
- 925-930. 1800/1801 (an IX).
925. Canton de Beuraing.
926. Canton de Bouvignes.
927. Canton de Ciney.
928. Canton de Dinant.
929. Canton de Florennes.
930. Canton de Walcourt.
- 931-935. 1801/1802 (an X).
931. Canton de Beuraing.
932. Canton de Ciney.
933. Canton de Dinant.
934. Canton de Florennes.
935. Canton de Walcourt.
- 936-944. 1802/1803 (an XI).
936. Canton de Beuraing, octobre/novembre 1802 – mai/juin 1803 (brumaire – prairial an XI).
937. Canton de Beuraing, juin/juillet – septembre 1803 (messidor – jours complémentaires an XI).
938. Canton de Ciney.
939. Canton de Dinant, octobre/novembre 1802 – mars/avril 1803 (brumaire – germinal an XI).
940. Canton de Dinant, avril/mai – septembre 1803 (floréal – jours complémentaires an XI).

941. Canton de Florennes, octobre/novembre 1802 – mars/avril 1803 (brumaire – germinal an XI).
942. Canton de Florennes, avril/mai – septembre 1803 (floréal – jours complémentaires an XI).
943. Canton de Walcourt.
944. Affaire renvoyée par jugement du tribunal criminel de Namur rendu sur appel d'un jugement du tribunal de première instance de Saint-Hubert.
31 mars 1803 (10 germinal an XI)
- 945-952. 1803/1804 (an XII).
945. Canton de Beauraing, novembre/décembre 1803 – mars/avril 1804 (frimaire – germinal an XII).
946. Canton de Beauraing, avril/mai – août/septembre 1804 (floréal – fructidor an XII).
947. Canton de Ciney.
948. Canton de Dinant, novembre/décembre 1803 – février/mars 1804 (frimaire – ventôse an XII).
949. Canton de Dinant, mars/avril – août/septembre 1804 (germinal – fructidor an XII).
950. Canton de Florennes, décembre/janvier 1803 – mai/juin 1804 (nivôse – prairial an XII).
951. Canton de Florennes, juin/juillet – août/septembre 1804 (messidor – fructidor an XII).
952. Canton de Walcourt.
- 953-960. 1804/1805 (an XIII).
953. Canton de Beauraing, septembre/octobre 1804 – février/mars 1805 (vendémiaire – ventôse an XIII).
954. Canton de Beauraing, avril/mai – septembre 1805 (floréal – jours complémentaires an XIII).
955. Canton de Ciney.
956. Canton de Dinant.
957. Canton de Florennes, octobre/novembre 1804 – avril/mai 1805 (brumaire – floréal an XIII).
958. Canton de Florennes, mai/juin – juin/juillet 1805 (prairial – messidor an XIII).
959. Canton de Florennes, juillet/août – septembre 1805 (thermidor – jours complémentaires an XIII).
960. Canton de Walcourt.
- 961-972. septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV), janvier – décembre 1806.
961. Canton de Beauraing, septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV), janvier – mai 1806.
962. Canton de Beauraing, juillet – septembre 1806.
963. Canton de Beauraing, novembre – décembre 1806.
964. Canton de Ciney.
965. Canton de Dinant, septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV), janvier – juillet 1806.
966. Canton de Dinant, août – décembre 1806.
967. Canton de Dinant, affaires « impoursuivies ».
968. Canton de Florennes, septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV), janvier – mars 1806.

969. Canton de Florennes, mai – décembre 1806.
970. Canton de Florennes, affaires « impoursuivies ».
971. Canton de Walcourt, septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV),
janvier – avril 1806.
972. Canton de Walcourt, mai –décembre 1806.
973-980. 1807.
973. Canton de Beauraing, janvier – juillet 1807.
974. Canton de Beauraing, novembre – décembre 1807.
975. Canton de Ciney.
976. Canton de Dinant.
977. Canton de Florennes, janvier – mai 1807.
978. Canton de Florennes, juin – décembre 1807.
979. Canton de Walcourt, janvier – mai 1807.
980. Canton de Walcourt, juin – décembre 1807.
981-992. 1808.
981. Canton de Beauraing, janvier – mai 1808.
982. Canton de Beauraing, juin – août 1808.
983. Canton de Beauraing, septembre – novembre 1808.
984. Canton de Beauraing, décembre 1808.
985. Canton de Beauraing, affaires non jugées (« en suspens » ou « civilisée »).
986. Canton de Ciney.
987. Canton de Dinant, février – mai 1808.
988. Canton de Dinant, juin – décembre 1808.
989. Canton de Florennes, mars – juillet 1808.
990. Canton de Florennes, août – décembre 1808.
991. Canton de Walcourt, janvier – juillet 1808.
992. Canton de Walcourt, août – décembre 1808.
993-1002. 1809.
993. Canton de Beauraing, janvier – mai 1809.
994. Canton de Beauraing, juin – août 1809.
995. Canton de Beauraing, septembre – octobre 1809.
996. Canton de Beauraing, novembre – décembre 1809.
997. Canton de Ciney, janvier – juillet 1809.
998. Canton de Ciney, août – décembre 1809.
999. Canton de Dinant.
1000. Canton de Florennes, janvier – juillet 1809.
1001. Canton de Florennes, août – décembre 1809.
1002. Canton de Walcourt.

1003-1070. Dossiers de procédure des affaires jugées, par canton.

1796/1797 (an V) – 1809.

68 liasses

Histoire de la série : Cette série est basée sur une répartition géographique des affaires, selon les cantons où les délits ont été constatés. Les délits forestiers ne sont pas inclus (voir série spécifique ci-dessus). À partir de 1810, le greffier a constitué une nouvelle série de dossiers d'affaires jugées, suivant un classement non plus géographique mais numérique (voir série suivante).

Classement : Ces dossiers étaient originellement classés par année (correspondant à la date du jugement final) et au sein de chaque année par canton. Les pièces formant chaque dossier étaient pliées en deux et entourées d'une bande de papier portant les indications suivantes : nom du ou des prévenus, nature du délit, date(s) de l'audience ou des audiences successives, résultat du jugement final, canton concerné.

1003-1005. 1796/1797 (an V).

1003. Canton de Bouvignes.

1004. Canton de Florennes.

1005. Canton de Walcourt.

1006-1011. 1797/1798 (an VI).

1006. Canton de Beuraing.

1007. Canton de Bouvignes.

1008. Canton de Ciney.

1009. Canton de Dinant.

Contenu : Cette liasse contient aussi le dossier d'une affaire portée en appel d'un jugement du tribunal de police correctionnelle de Saint-Hubert annulé par le tribunal criminel de Namur.

1010. Canton de Florennes.

1011. Canton de Walcourt.

1012-1015. 1798/1799 (an VII).

1012. Canton de Beuraing.

1013. Canton de Bouvignes.

1014. Canton de Ciney.

1015. Canton de Florennes.

1016-1020. 1799/1800 (an VIII).

1016. Canton de Beuraing.

1017. Canton de Bouvignes.

1018. Canton de Ciney.

1019. Canton de Florennes.

1020. Canton de Walcourt.

1021-1024. 1800/1801 (an IX).

1021. Canton de Beuraing.

1022. Canton de Bouvignes.

1023. Canton de Ciney.

1024. Canton de Florennes.

1025-1030. 1801/1802 (an X).

1025. Canton de Beuraing.

1026. Canton de Bouvignes.

1027. Canton de Ciney.

1028. Canton de Dinant.

1029. Canton de Florennes.

1030. Canton de Walcourt.

- 1031-1036. 1802/1803 (an XI).
- 1031. Canton de Beuraing.
 - 1032. Canton de Ciney.
 - 1033. Canton de Dinant, septembre/octobre 1802 – février/mars 1803 (vendémiaire – ventôse an XI).
 - 1034. Canton de Dinant, mars/avril – octobre/novembre 1803 (germinal – fructidor an XI).
 - 1035. Canton de Florennes.
 - 1036. Canton de Walcourt.
- 1037-1042. 1803/1804 (an XII)
- 1037. Canton de Beuraing.
 - 1038. Canton de Ciney.
 - 1039. Canton de Dinant, septembre/octobre 1803 – février/mars 1804 (vendémiaire – ventôse an XII).
 - 1040. Canton de Dinant, mars/avril – octobre/novembre 1804 (germinal – fructidor an XII).
 - 1041. Canton de Florennes.
 - 1042. Canton de Walcourt.
- 1043-1048. 1804/1805 (an XIII).
- 1043. Canton de Beuraing.
 - 1044. Canton de Ciney.
 - 1045. Canton de Dinant, septembre/octobre 1804 – février/mars 1805 (vendémiaire – ventôse an XIII).
 - 1046. Canton de Dinant, mars/avril – septembre 1805 (germinal – jours complémentaires an XIII).
 - 1047. Canton de Florennes.
 - 1048. Canton de Walcourt.
- 1049-1053. 1806.
- 1049. Canton de Beuraing.
 - 1050. Canton de Ciney.
 - 1051. Canton de Dinant.
 - 1052. Canton de Florennes.
 - 1053. Canton de Walcourt.
- 1054-1059. 1807.
- 1054. Canton de Beuraing.
 - 1055. Canton de Ciney.
 - 1056. Canton de Dinant.
 - 1057. Canton de Dinant, dossier relatif à « l'affaire des prêteurs à gages ».
 - 1058. Florennes.
 - 1059. Walcourt.
- 1060-1065. 1808.
- 1060. Canton de Beuraing.
 - 1061. Canton de Ciney.
 - 1062. Canton de Dinant, janvier – avril 1808.
 - 1063. Canton de Dinant, mai – décembre 1808.
 - 1064. Canton de Florennes.

1065. Canton de Walcourt.
- 1066-1070. 1809.
1066. Canton de Beauraing.
1067. Canton de Dinant, janvier – juillet 1809.
1068. Canton de Dinant, août – décembre 1809.
1069. Canton de Florennes.
1070. Canton de Walcourt.
- 1071-1372. Dossiers de procédure des affaires jugées.
1810-1910. 300 liasses
- Histoire de la série* : Le début de cette série coïncide avec un nouveau mode de classement des dossiers, non plus géographique (voir série ci-dessus) mais numérique.
- Tris et éliminations* : Cette série a fait jadis l'objet d'un tri qualitatif. Pour chaque liasse décrite, les numéros indiqués entre parenthèses correspondent aux numéros extrêmes des dossiers conservés ; entre les deux, les lacunes peuvent être importantes.
- Classement* : Les dossiers sont classés par numéro de rôle (ou « numéro de greffe ») et non suivant la date du jugement définitif. Même si les deux principes de classement coïncident généralement, ce n'est pas toujours le cas (quand un laps de temps plus important s'écoule entre la première audience et le jugement définitif). Les bornes chronologiques données ici pour les liasses de dossiers le sont donc à titre indicatif : elles correspondent aux dates des premières audiences.
1071. n° 5-102.
janvier – juin 1810.
1072. n° 113-241.
juillet – septembre 1810.
1073. n° 251-359.
octobre – décembre 1810.
1074. n° 368-427.
janvier – avril 1811.
1075. n° 464-503.
juin – juillet 1811.
1076. n° 529-646.
août – décembre 1811.
1077. n° 648-728.
janvier – mai 1812.
1078. n° 743-834.
juin – juillet 1812.
1079. n° 862-992.
août – décembre 1812.
1080. n° 1004-1164.
janvier – août 1813.
1081. n° 1165-1214.
septembre – décembre 1813.
1082. n° 1215-1443.
1814.
1083. n° 1454-1508.
1815.
1084. n° 1527-1660.
janvier – juin 1816.
1085. n° 1678-1995
juillet – décembre 1816.

1086. n° 2010-2161
janvier – avril 1817.
1087. n° 2162-2459
mai – septembre 1817.
1088. n° 2462-2701
octobre – décembre 1817.
1089. n° 2713-2869
janvier – avril 1818.
1090. n° 2871-2985
mai – août 1818.
1091. n° 3038-3161.
septembre – décembre 1818.
1092. n° 3168-3390.
janvier – juin 1819.
1093. n° 3395-3502
août – septembre 1819.
1094. n° 3504.
25 septembre 1819.
1095. n° 3505-3591.
octobre – décembre 1819.
1096. n° 3629-3884.
janvier – septembre 1820.
1097. n° 3886-4018.
octobre – décembre 1820.
1098. n° 4030-4080.
janvier – mars 1821.
1099. n° 4101-4149
avril – juin 1821.
1100. n° 4179-4351.
juillet – décembre 1821.
1101. n° 4352-4407.
janvier – février 1822.
1102. n° 4408-4527.
mars – août 1822.
1103. n° 4530-4668.
septembre – décembre 1822.
1104. n° 4672-4764.
janvier – mars 1823.
1105. n° 4765-5017.
avril – décembre 1823.
Conditions de consultation : Cette liasse ne peut être communiquée en raison de son état de conservation.
1106. n° 5018-5185.
janvier – juin 1824.
1107. n° 5207-5320.
septembre – octobre 1824.
1108. n° 5341-5367.
novembre – décembre 1824.

1109. n° 5370-5442.
janvier – mars 1825.
1110. n° 5460-5548.
avril – juin 1825.
1111. n° 5549-5642.
juillet – septembre 1825.
1112. n° 5644-5831.
octobre – décembre 1825.
1113. n° 5867-5928.
janvier – février 1826.
1114. n° 5929-6610.
mars – avril 1826.
1115. n° 6615-6742.
mai – juillet 1826.
1116. n° 6831-8109.
août – décembre 1826.
1117. n° 8115-8439.
janvier – juin 1827.
1118. n° 8444-8586.
juillet – septembre 1827.
1119. n° 8596-8765.
octobre – décembre 1827.
1120. n° 8879-9029.
janvier – juillet 1828.
1121. n° 9119-9309.
septembre – décembre 1828.
1122. n° 9355-9524.
janvier – mai 1829.
1123. n° 9527-9738.
juin – septembre 1829.
1124. n° 9768-9866.
octobre – novembre 1829.
1125. n° 9868-9936.
décembre 1829.
1126. n° 44-198.
janvier – avril 1830.
1127. n° 205-539.
mai – septembre 1830.
1128. n° 690-1003.
janvier – juin 1831.
1129. n° 1011-1381.
juillet – décembre 1831.
1130. n° 1431-1890.
janvier – octobre 1832.
1131. n° 1903-2006.
novembre – décembre 1832.
1132. n° 2013-2208.
janvier – juin 1833.

1133. n° 2382-2787.
août – décembre 1833.
1134. n° 2792-2995.
janvier – mai 1834.
1135. n° 3156-3469.
juillet – décembre 1834.
1136. n° 3526-3592.
janvier – mars 1835.
1137. n° 3625-4134.
mai – décembre 1835.
1138. n° 4174-4260.
janvier – juin 1836.
1139. n° 4356-4635.
juillet – novembre 1836.
1140. n° 4643-4710.
décembre 1836.
1141. n° 4753-4848.
janvier – avril 1837.
1142. n° 4919-5200.
juin – octobre 1837.
1143. n° 5203-5383.
novembre – décembre 1837.
1144. n° 5412-5544.
janvier – mars 1838.
1145. n° 5586-5910.
avril – septembre 1838.
1146. n° 5911-6065.
octobre – décembre 1838.
1147. n° 6107-6280.
janvier – juin 1839.
1148. n° 6288-6403.
juillet – août 1839.
1149. n° 6412-6606.
septembre – décembre 1839.
1150. n° 6719-7001.
janvier – juin 1840.
1151. n° 7002-7560.
juillet – décembre 1840.
1152. n° 7623-7806.
janvier – juin 1841.
1153. n° 7842-8192.
juillet – décembre 1841.
1154. n° 8220-8722.
janvier – mai 1842.
1155. n° 8795-8909.
juin – juillet 1842.
1156. n° 8926-9289.
août – décembre 1842.

1157. n° 9387-9916.
février – octobre 1843.
1158. n° 13-149.
novembre – décembre 1843.
1159. n° 165-491.
janvier – juin 1844.
1160. n° 494-892.
juillet – décembre 1844.
1161. n° 904-1347.
janvier – août 1845.
1162. n° 1353-1603.
octobre – décembre 1845.
1163. n° 1635-1896.
janvier – juin 1846.
1164. n° 1907-2389.
juillet – décembre 1846.
1165. n° 2533-2765.
janvier – juin 1847.
1166. n° 2897-3287.
juillet – novembre 1847.
1167. n° 3404-3604.
janvier – février 1848.
1168. n° 3606-3674.
1-16 mars 1848.
1169. n° 3655.
22 mars 1848.
Contenu : Dossier de l'affaire Joseph Gilles, gardien en chef de la maison d'arrêt de Dinant, prévenu de concussion.
1170. n° 3675-3720.
22 mars – 27 avril 1848.
1171. n° 3755-3827.
mai – juin 1848.
1172. n° 3828-3929.
juillet 1848.
1173. n° 3930-4265.
août – décembre 1848.
1174. n° 4355-5009.
1849.
1175. n° 5215-5399.
janvier – mai 1850.
1176. n° 5618-5833.
août – décembre 1850.
1177. n° 5959-6208.
janvier – mai 1851.
1178. n° 6394-6631.
juillet – octobre 1851.
1179. n° 6634-6777.
novembre – décembre 1851.

1180. n° 6801-6989.
janvier – avril 1852.
1181. n° 7101-7437.
juin – décembre 1852.
1182. n° 7505-7725.
janvier – juin 1853.
1183. n° 7771-8101.
juillet – décembre 1853.
1184. n° 8111-8227.
janvier – mars 1854.
1185. n° 8290-8658.
mai – décembre 1854.
1186. n° 8682-9425.
1855.
1187. n° 9503-9569.
janvier – mars 1856.
1188. n° 9676-9970.
avril – juillet 1856.
1189. n° 215-386.
octobre – décembre 1856.
1190. n° 420-817.
janvier – juin 1857.
1191. n° 909 bis -1232.
juillet – novembre 1857.
1192. n° 1431-1733.
février – juillet 1858.
1193. n° 1902-2220.
septembre – décembre 1858.
1194. n° 2226-2520.
janvier – mai 1859.
1195. n° 2567-2685.
juin – juillet 1859.
1196. n° 3166-3787.
1860.
1197. n° 3872-4648.
1861.
1198. n° 4710-5431.
1862.
1199. n° 5624-5842.
mars – juin 1863.
1200. n° 5853-6275.
juillet – décembre 1863.
1201. n° 6340-6533.
janvier – mars 1864.
1202. n° 6535-6897.
avril – août 1864.
1203. n° 6912-7214.
septembre – décembre 1864.

1204. n° 7393-7574.
mars – juin 1865.
1205. n° 7587-8058.
juillet – décembre 1865.
1206. n° 8062-8297.
janvier – mars 1866.
1207. n° 8307-8803.
avril – novembre 1866.
1208. n° 8965-9297.
janvier – juin 1867.
1209. n° 9305-9664.
juillet – décembre 1867.
1210. n° 9739-9971.
janvier – 5 mai 1868.
1211. n° 33-691.
13 mai – décembre 1868.
1212. n° 680 bis, 730-1159.
janvier – juin 1869.
1213. n° 1209-1604.
juillet – décembre 1869.
1214. n° 1642-2411.
1870.
1215. n° 2858-3535.
1871.
1216. n° 3785-4429.
1872.
1217. n° 4579-4941.
1873.
1218. n° 5478-5683.
avril – août 1874.
1219. n° 6165-6879.
mars – décembre 1875.
1220. n° 7055-7898.
mars – décembre 1876.
1221. n° 7908-8615.
janvier – juillet 1877.
1222. n° 8622-8987.
août – décembre 1877.
1223. n° 8996-9071.
janvier 1878.
1224. n° 9076-9305.
février – mai 1878.
1225. n° 9402-9874.
juin – décembre 1878.
1226. n° 9925.
14 janvier 1879.
1227. n° 193-713.
juin – décembre 1879.

1228. n° 888-1226.
février – juin 1880.
1229. n° 1314-1561.
juillet – septembre 1880.
1230. n° 1577-1827.
octobre – décembre 1880.
1231. n° 1883-1965.
janvier – février 1881.
1232. n° 2027-2457.
mars – juillet 1881.
1233. n° 2540-2928.
août – décembre 1881.
1234. n° 2995-3150.
janvier – mars 1882.
1235. n° 3243-3440.
avril – juin 1882.
1236. n° 3535-3908.
juillet – décembre 1882.
1237. n° 4077-4805.
1883.
1238. n° 4839-5256
janvier – juillet 1884.
1239. n° 5489-5685.
octobre – décembre 1884.
1240. n° 5811-7327.
février – octobre 1885.
1241. n° 7426-7507.
novembre – décembre 1885.
1242. n° 7642-7885.
février – mai 1886.
1243. n° 7934-8275.
juin – octobre 1886.
1244. n° 8469-8516.
décembre 1886.
1245. n° 8572-8706.
janvier – février 1887.
1246. n° 8716-8881.
mars – mai 1887.
1247. n° 8897-9030.
juin – juillet 1887.
1248. n° 9232-9377.
octobre – décembre 1887.
1249. n° 9457-9517.
janvier 1888.
1250. n° 9519-9978.
février – juillet 1888.
1251. n° 164-326.
octobre – décembre 1888.

1252. n° 357-629.
janvier – 7 mai 1889.
1253. n° 663.
13 mai 1889.
Contenu : Il s'agit d'un ensemble de dossiers relatifs à Max de Molinari, de Dinant, inculpé de détournements frauduleux, escroquerie, abus de confiance et faux en écriture.
1254. n° 681-758.
21 mai – juin 1889.
1255. n° 896-1004.
septembre – octobre 1889.
1256. n° 1033-1036.
novembre 1889.
1257. n° 1118-1150.
décembre 1889.
1258. n° 1180-1269.
janvier 1890.
1259. n° 1274-1366.
février 1890.
1260. n° 1404-1783.
mars – juillet 1890.
1261. n° 1785-2065.
août – décembre 1890.
1262. n° 2145-2274.
février – avril 1891.
1263. n° 2295-2524.
mai – septembre 1891.
1264. n° 2557-2737.
octobre – décembre 1891.
1265. n° 2797-2824.
janvier 1892.
1266. n° 2900-3055.
février – avril 1892.
1267. n° 3072-3105.
3-16 mai 1892.
1268. n° 3107-3144.
17-31 mai 1892.
1269. n° 3151-3376.
juin – 19 juillet 1892.
1270. n° 3378-3422.
22 juillet – août 1892.
1271. n° 3477-3618.
septembre – octobre 1892.
1272. n° 3665-3802.
novembre – décembre 1892.
1273. n° 3858-3992.
janvier – février 1893.
1274. n° 4066-4217.
mars – mai 1893.

1275. n° 4220-4268.
5-13 juin 1893.
1276. n° 4276-4467.
19 juin – juillet 1893.
1277. n° 4482-4796.
septembre – décembre 1893.
1278. n° 4891-5159.
janvier – mars 1894.
1279. n° 5220-5333.
avril – 18 mai 1894.
1280. n° 5351-5370.
23-30 mai 1894.
1281. n° 5444-5491.
juin 1894.
1282. n° 5500-5628.
juillet 1894.
1283. n° 5651-5936.
août – novembre 1894.
1284. n° 5974-6032.
décembre 1894.
1285. n° 6074-6217.
janvier – février 1895.
1286. n° 6237-6392.
mars – avril 1895.
1287. n° 6435-6556.
mai – juin 1895.
1288. n° 6613-6892.
juillet – décembre 1895.
1289. n° 7060-7138.
janvier – février 1896.
1290. n° 7215-7296.
mars – avril 1896.
1291. n° 7344-7391.
mai 1896.
1292. n° 7470-7715.
juin – octobre 1896.
1293. n° 7762-7821.
novembre – décembre 1896.
1294. n° 7899-7928.
janvier 1897.
1295. n° 7973-8021.
février 1897.
1296. n° 8114-8296.
mars – mai 1897.
1297. n° 8319-8415.
juin – 7 juillet 1897.
1298. n° 8441.
20 juillet 1897.

1299. n° 8529-8699.
septembre – 10 novembre 1897.
1300. n° 8704.
15 novembre 1897.
1301. n° 8745-8746.
30 novembre 1897.
1302. n° 8757-8826.
décembre 1897.
1303. n° 8845-9060.
janvier – mars 1898.
1304. n° 9136-9360.
avril – juin 1898.
1305. n° 9429-9470.
août 1898.
1306. n° 9482-9772.
septembre – décembre 1898.
1307. n° 9831-9853.
janvier 1899.
1308. n° 12-340.
mars – juillet 1899.
1309. n° 375-619.
septembre – décembre 1899.
1310. n° 691-898.
janvier – 13 mars 1900.
1311. n° 929-941.
28 mars – avril 1900.
1312. n° 1015-1200.
mai – juillet 1900.
1313. n° 1335-1425.
octobre 1900.
1314. n° 1474-1504.
novembre 1900.
1315. n° 1523-1590.
décembre 1900.
1316. n° 1601-1764.
janvier – 21 février 1901.
1317. n° 1811-1896.
27 février – mars 1901.
1318. n° 1944-2036.
avril – mai 1901.
1319. n° 2109-2159.
juin 1901.
1320. n° 2208-2462.
juillet – octobre 1901.
1321. n° 2517-2558.
novembre 1901.
1322. n° 2611-2637.
décembre 1901.

1323. n° 2640-2641.
7 janvier 1902.
1324. n° 2696-2940.
15 janvier – mars 1902.
1325. n° 2965-3163.
avril – juin 1902.
1326. n° 3226-3298.
juillet 1902.
1327. n° 3389-3573.
octobre – décembre 1902.
1328. n° 3597-3834.
janvier – 10 mars 1903.
1329. n° 3876-3899.
24-31 mars 1903.
1330. n° 3909-4058.
avril – mai 1903.
1331. n° 4068-4127.
juin 1903.
1332. n° 4190-4347.
juillet – octobre 1903.
1333. n° 4399-4441.
novembre 1903.
1334. n° 4452-4512.
décembre 1903.
1335. n° 4534-4713.
janvier – mars 1904.
1336. n° 4757-4851.
avril – mai 1904.
1337. n° 4884-4908.
juin 1904.
1338. n° 4914-5019.
juillet – août 1904.
1339. n° 5067-5082.
4-5 octobre 1904.
1340. n° 5090-5223.
11 octobre – 29 novembre 1904.
1341. n° 5369-5484.
janvier – février 1905.
1342. n° 5613-5652.
avril 1905.
1343. n° 5691-5813.
mai – juin 1905.
1344. n° 5881-5896.
juillet 1905.
1345. n° 5898-5989.
août – octobre 1905.
1346. n° 6036-6153.
novembre – décembre 1905.

1347. n° 6217-6368.
janvier – mars 1906.
1358. n° 6379-6570.
avril – juillet 1906.
1349. n° 6652-6773.
octobre 1906.
1350. n° 6842-6911.
novembre – décembre 1906.
1351. n° 6969-7048.
janvier – février 1907.
1352. n° 7069-7145.
mars – avril 1907.
1353. n° 7147-7241.
mai – 12 juin 1907.
1354. n° 7250.
18 juin 1907.
1355. n° 7251-7263.
19-26 juin 1907.
1356. n° 7265-7338.
juillet 1907.
1357. n° 7355-7463.
août – octobre 1907.
1358. n° 7543-7604.
novembre – décembre 1907.
1359. n° 7635-7705.
janvier – 11 février 1908.
1360. n° 7724.
25 février 1908.
1361. n° 7738-7790.
mars 1908.
1362. n° 7875-8032.
mai – août 1908.
1363. n° 8065-8126.
octobre 1908 .
1364. n° 8148-8199.
novembre 1908.
1365. n° 8216-8280.
décembre 1908.
1366. n° 8318-8420.
janvier – février 1909.
1367. n° 8425-8524.
mars – avril 1909.
1368. n° 8555-8700.
mai – juillet 1909.
1369. n° 8716-8781.
octobre 1909.
1370. n° 8839 bis – 8911.
novembre – décembre 1909.

1371. n° 8954-8970.
2-11 janvier 1910.
1372. n° 8978-8982.
12 janvier – 2 mars 1910.
1373. Pièces relatives aux jugements prononcés par le tribunal correctionnel rendant exécutoires les condamnations aux amendes prononcées par jugement de conseil de guerre à l'encontre de conscrits déserteurs ou réfractaires.
1805 (an XIV) – 1810. 1 liasse.
Contenu : Il s'agit essentiellement de copies de jugements de conseils de guerre spéciaux portant condamnation par contumace de conscrits déserteurs domiciliés dans l'arrondissement de Dinant et de copies d'arrêtés du préfet concernant des conscrits réfractaires.
Documents complémentaires : Les jugements correspondants, rendus par le tribunal correctionnel, sont inscrits dans les registres aux jugements.
Commentaire sur le contenu : Jusqu'en 1811, le tribunal correctionnel du domicile des déserteurs prononce les jugements rendant exécutoires les condamnations aux amendes prononcées par jugement de conseil de guerre ; à partir de juin 1811, c'est le tribunal civil qui exerce cette compétence (voir pièces analogues parmi les archives du tribunal civil, n° 536 de l'inventaire).
- 1374-1449. Dossiers de procédure des affaires « impoursuivies » ou terminées par un non-lieu, par canton.
1795/1796 (an IV) – 1811. 76 liasses
Histoire de la série : Cette série est basée sur une répartition géographique des affaires, selon les cantons où les délits ont été constatés. À partir de 1810, le greffier a constitué une nouvelle série de dossiers d'affaires terminées par un non-lieu, suivant un classement non plus géographique mais numérique (voir ci-dessous) ; les deux séries ont coexisté pendant quelques mois.
Classement : Les dossiers étaient originellement classés par année et par canton. À noter que le greffier de l'époque classait « dans la case destinée aux affaires du canton de Dinant » les dossiers d'affaires renvoyées concernant des cantons étrangers.
Commentaire sur le contenu : Cette série de dossiers concerne aussi bien des affaires « terminées » par le juge de paix et dont les dossiers ont été envoyés pour avis au directeur du jury d'accusation, que des affaires soumises pour règlement de la procédure au directeur du jury d'accusation. Il s'agit tantôt d'affaires classées sans suite (« affaire impoursuivie » ou « non susceptible de poursuites ultérieures »), tantôt d'affaires terminées par une déclaration de non-lieu du jury d'accusation. Quelques dossiers concernent aussi des affaires portées à l'audience et non jugées (remises).
Commentaire sur la date : Les dates des dossiers sont celles des décisions finales (du juge de paix ou du directeur du jury d'accusation) ou, à défaut, celles du premier procès-verbal ou de la plainte initiale.
- 1374-1376. 1795/1796 (an IV).
1374. Canton de Dinant.
Contenu : Cette liasse contient aussi un dossier d'une affaire concernant le canton d'Andenne, renvoyée par le tribunal criminel du département après annulation de la procédure instruite par le directeur du jury de l'arrondissement de Namur.
1375. Canton de Florennes.
1376. Canton de Walcourt.
- 1377-1380. 1796/1797 (an V).
1377. Canton de Beuraing.
1378. Canton de Bouvignes.
1379. Canton de Ciney.
1380. Canton de Dinant.
Contenu : Cette liasse contient par ailleurs un dossier d'une affaire concernant le canton d'Emines, renvoyée par le tribunal criminel du département après annulation de la procédure instruite par le directeur du jury de l'arrondissement de Namur.

1381-1384. 1797/1798 (an VI).

1381. Canton de Bouvignes.

1382. Canton de Ciney.

Contenu : Un de ces dossiers consiste en réalité en « papiers inutiles de la procédure instruite contre les citoyens Dupont [administrateur du département de Sambre-et-Meuse] [etc.], qui a été renvoyée devant le directeur du jury de Liège par jugement du tribunal de Cassation » (affaire des élections primaires du canton de Ciney du 3 germinal an VI).

1383. Canton de Dinant.

Contenu : Cette liasse contient par ailleurs un dossier d'une affaire concernant le canton de Philippeville, renvoyée par le directeur du jury de l'arrondissement de Rocroi.

1384. Canton de Florennes.

1385-1388. 1798/1799 (an VII).

1385. Canton de Bouvignes.

1386. Canton de Ciney.

1387. Canton de Dinant.

Contenu : Cette liasse contient par ailleurs un dossier d'une affaire concernant le canton de Gedinne, renvoyée par jugement du tribunal criminel du département qui annule la procédure instruite par le directeur du jury de l'arrondissement de Saint-Hubert.

1388. Canton de Florennes.

1389-1395. 1799/1800 (an VIII).

1389. Canton de Beauraing.

1390. Canton de Bouvignes.

1391. Canton de Ciney.

1392. Canton de Dinant, septembre/octobre 1799 – février/mars 1800 (vendémiaire – ventôse an VIII).

1393. Canton de Dinant, mars/avril – août/septembre 1800 (germinal – fructidor an VIII).

1394. Canton de Florennes.

1395. Canton de Walcourt.

1396-1400. 1800/1801 (an IX).

1396. Canton de Beauraing.

1397. Canton de Bouvignes.

1398. Canton de Ciney.

1399. Canton de Dinant.

1400. Canton de Florennes.

1401-1408. 1801/1802 (an X).

1401. Canton de Beauraing.

1402. Canton de Beauraing, dossier de l'affaire de Jacques Piérard, dit Piron, de Focant, prévenu d'assassinat non consommé sur la personne de Jean Henri Lebrun, de Havenne, le 23 juillet 1786.
22 octobre 1801 (30 vendémiaire an X).

1403. Canton de Bouvignes.

1404. Canton de Ciney.

1405. Canton de Dinant, septembre/octobre 1801 – février/mars 1802 (vendémiaire – ventôse an X).

1406. Canton de Dinant, mars/avril – août/septembre 1802 (germinal – fructidor an X).

1407. Canton de Florennes.

1408. Canton de Walcourt.

- 1409-1414. 1802/1803 (an XI).
1409. Canton de Beauraing.
1410. Canton de Ciney.
1411. Canton de Dinant, septembre/octobre 1802 – février/mars 1803 (vendémiaire – ventôse an XI).
1412. Canton de Dinant, avril/mai – septembre 1803 (floréal – jours complémentaires an XI).
1413. Canton de Florennes.
1414. Canton de Walcourt.
- 1415-1419. 1803/1804 (an XII).
1415. Canton de Ciney.
1416. Canton de Dinant, dossiers n° 1 à 7.
1417. Canton de Dinant, dossiers n° 9 à 12.
1418. Canton de Florennes.
1419. Canton de Walcourt.
- 1420-1425. 1804/1805 (an XIII).
1420. Canton de Beauraing.
1421. Canton de Ciney.
1422. Canton de Dinant, octobre/novembre 1804 – février/mars 1805 (brumaire – ventôse an XIII)
1423. Canton de Dinant, mars/avril – août/septembre 1805 (germinal – fructidor an XIII).
1424. Canton de Florennes.
1425. Canton de Walcourt.
- 1426-1430. septembre/octobre – novembre/décembre 1805 (an XIV), 1806.
1426. Canton de Beauraing.
1427. Canton de Ciney.
1428. Canton de Dinant.
1429. Canton de Florennes.
1430. Canton de Walcourt.
- 1431-1435. 1807.
1431. Canton de Beauraing.
1432. Canton de Ciney.
1433. Canton de Dinant.
1434. Canton de Florennes.
1435. Canton de Walcourt.
- 1436-1440. 1808.
1436. Canton de Beauraing.
1437. Canton de Ciney.
1438. Canton de Dinant.
1439. Canton de Florennes.
1440. Canton de Walcourt.
- 1441-1445. 1809.
1441. Canton de Beauraing.
1442. Canton de Ciney.
1443. Canton de Dinant.

1444. Canton de Florennes.
1445. Canton de Walcourt.
- 1446-1448. 1810.
1446. Canton de Ciney.
1447. Canton de Florennes.
1448. Canton de Walcourt.
1449. 1811.
Contenu : Tous les dossiers concernent le canton de Ciney.
- 1450-1562. Dossiers des affaires terminées par un non-lieu.
1810-1909. 113 liasses
Histoire de la série : Le début de cette série coïncide avec l'instauration d'un nouveau mode de classement des dossiers, non plus par canton (voir série précédente) mais par numéro d'ordre. L'expression « affaires impoursuivies » continue à être utilisée, comme précédemment, pendant plusieurs années (jusque 1840 environ).
Contenu : Les dossiers incluent les minutes des ordonnances de non-lieu rendues par le directeur du jury (jusque mai 1811) ou par la chambre du conseil (à partir du 22 juin 1811).
Tri et éliminations : Cette série a fait jadis l'objet d'un tri sélectif. Pour chaque année, seuls quelques dossiers sont conservés. Plusieurs années sont manquantes.
Classement : Les dossiers de cette série étaient classés par numéro (« numéro de greffe » ou « numéro des affaires impoursuivies »), attribué lors de la décision de non-lieu. L'ordre numérique correspond en principe à l'ordre chronologique des ordonnances de non-lieu. Les dossiers subsistant après tri sont ici regroupés par année ou partie d'année.
Instruments d'accès : Pour les années 1810 à 1821, le registre aux renseignements (n° 1566 de cet inventaire) tient lieu de table alphabétique. D'autres registres aux renseignements sont conservés pour la période 1833-1902 dans le *Versement 2006*.
1450. 1810.
1451. 1811.
1452. 1812.
Documents complémentaires : Pour cette période, les minutes des ordonnances de non-lieu rendues par la chambre du conseil sont conservées séparément (voir n° 895 du présent inventaire).
1453. 1814.
1454. 1815.
1455. 1816.
1456. 1817.
1457. 1819.
1458. 1820.
1459. 1821.
1460. 1822.
1461. 1823.
1462. 1824.
1463. 1825.
1464. 1826.
1465. 1827.
1466. 1828.
1467. 1830.
1468. 1831.
1469. janvier – avril 1832.
1470. octobre – décembre 1832.
1471. 1833.
1472. janvier – juillet 1834.

1473.	août – décembre 1834.
1474.	1835.
1475.	1836.
1476.	1837.
1477.	1838.
1478.	1839.
1479.	1840.
1480.	1841.
1481.	1842.
1482.	1843.
1483.	1845.
1484.	1846.
1485.	janvier – mars 1847.
1486.	avril – juillet 1847.
1487.	1849.
1488.	1850.
1489.	1851.
1490.	1852.
1491.	1853.
1492.	1854.
1493.	1855.
1494.	1856.
1495.	1857.
1496.	1858.
1497.	1859.
1498.	1860.
1499.	1861.
1500.	1862.
1501.	janvier – juin 1863.
1502.	1 ^{er} août 1863.
1503.	14 août – 19 décembre 1863.
1504.	1864.
1505.	1865.
1506.	1866.
1507.	1867.
1508.	1868.
1509.	1869.
1510.	1870.
1511.	27 avril – 10 août 1871.
1512.	12 août 1871.
1513.	21 août – 30 novembre 1871.
1514.	janvier – juin 1872.
1515.	juillet – décembre 1872.
1516.	1873.
1517.	1874.
1518.	1875.
1519.	1878.
1520.	1879.

1521.	1880.
1522.	1881.
1523.	1882.
1524.	1884.
1525.	1888.
1526.	5 avril – 26 juillet 1890.
1527.	9 août 1890.
1528.	4 septembre – 27 novembre 1890.
1529.	mai – juin 1891.
1530.	juillet 1891.
1531.	mars – juillet 1892.
1532.	octobre – décembre 1892.
1533.	janvier – juin 1893.
1534.	juillet – décembre 1893.
1535.	1894.
1536.	1895.
1537.	février – juillet 1896.
1538.	août – décembre 1896.
1539.	janvier – février 1897.
1540.	mars – 1 ^{er} juillet 1897.
1541.	8 juillet – 23 décembre 1897.
1542.	1898.
1543.	janvier – juin 1899.
1544.	juillet – décembre 1899.
1545.	janvier – avril 1900.
1546.	mai – décembre 1900.
1547.	juin – août 1901.
1548.	octobre – décembre 1901.
1549.	9 janvier – 23 octobre 1902.
1550.	18 décembre 1902.
1551.	1903.
1552.	4 février – 17 juin 1904.
1553.	25 juin 1904.
1554.	23 août – 19 septembre 1904.
1555.	12 novembre 1904.
1556.	10 décembre 1904.
1557.	1905.
1558.	1906.
1559.	3 janvier 1907.
1560.	26 janvier – 19 octobre 1907.
1561.	1908.
1562.	1909.

1563. Plans d'experts extraits de dossiers de procédure.
1847, 1887-1909. 74 plans
Histoire : Il s'agit de plans et d'états des lieux dressés par des experts dans le cadre de l'instruction d'affaires portées au tribunal correctionnel. Ils proviennent de dossiers d'affaires jugées et de dossiers d'affaires terminées par un non-lieu, dont ils ont été retirés vraisemblablement lors du tri (sans que la référence au dossier ait été notée) ; la plupart des dossiers correspondants ne sont pas conservés. Faute de titre et de légende précis, il n'est pas toujours possible d'identifier l'affaire à laquelle se rapporte chaque plan.
Instrument d'accès : Un inventaire sommaire de ces plans, dressé par Florian Delabie en 2008, est disponible aux Archives de l'État à Namur.
1564. Rapports d'expertise en écriture extraits de dossiers de procédure.
1900, 1904. 2 pièces

D. REGISTRES DU GREFFIER

- 1565-1566. « Registre aux renseignements en matière criminelle, correctionnelle et de police ».
1796-1821. 2 volumes
Histoire de la série : Bien que leur contenu diffère quelque peu, ces deux volumes numérotés 1^e et 2^e appartiennent bien à une même série ; d'autres volumes (du même type que le second) sont conservés pour les années 1833 à 1902 dans le *Versement 2006*.
Commentaire sur le contenu : Ce registre est tenu en exécution de l'article 29 de la loi du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795). Au sujet de la tenue de ce registre, voir la copie de l'arrêté de nomination du commis-greffier attaché au service de renseignements en date du 19 brumaire an V (9 novembre 1796) (dans le n° 705 de cet inventaire, f° 2-4 v°).
1565. 19 avril 1796 (30 germinal an IV) – 1^{er} septembre 1803 (14 fructidor an XI).
Contenu : Ce volume répertorie par ordre alphabétique tous les prévenus appelés au tribunal correctionnel ou au jury d'accusation, qu'ils aient été mis en liberté sur ordonnance du directeur du jury, renvoyés devant une autre juridiction, acquittés ou condamnés par le tribunal.
Sur le revers de la couverture, le greffier a dressé une liste des « objets à faire » à la fin de chaque mois et de chaque trimestre.
Documents complémentaires : Ce registre tient lieu de table alphabétique pour les registres aux jugements (n° 730-731 du présent inventaire) auxquels il renvoie jusqu'au mois de floréal an VIII (avril/mai 1799).
1566. 24 septembre 1803 (1^{er} vendémiaire an XII) – 1821.
Contenu : Ce volume répertorie uniquement les prévenus renvoyés des poursuites ou renvoyés devant d'autres juridictions, à savoir : « 1° ceux mis en liberté sur réquisitoire du substitut et l'ordonnance du directeur du jury [ou, après 1811, sur ordonnance de la chambre du conseil] ; 2° ceux renvoyés à la simple police sur mêmes réquisitoire et ordonnance ; 3° ceux renvoyés au tribunal criminel sur appel ; 4° ceux contre lesquels il n'y a pas lieu à poursuite ; 5° ceux renvoyés à d'autres tribunaux pour incompétence etc. ». À partir de 1810, des numéros d'ordre sont indiqués en marge pour les « procédures non jugées ».
Documents complémentaires : Grâce aux numéros indiqués en marge, ce registre tient lieu de table alphabétique pour les dossiers d'affaires impoursuivies ou terminées par un non-lieu entre 1810 et 1821 (n° 1450 à 1459 du présent inventaire).
- Registre des affaires jugées.
2 septembre 1800 (15 fructidor an VIII) - 20 avril 1808.
Lieu de conservation : Voir le n° 12 de cet inventaire.
Commentaire sur le contenu : Au départ limité à l'indication, par date d'audience, des noms des prévenus et des peines prononcées, ce registre prend progressivement la forme d'un tableau indiquant systématiquement les nom et domicile du prévenu, date du jugement, nature et date du délit, peines prononcées, frais. Ce registre conservé parmi les archives du tribunal est probablement à l'usage du Parquet car il contient des mentions relatives à l'exécution des peines.

- 1567-1568. Registre des condamnés à l'emprisonnement tenu en exécution de l'article 600 du Code d'instruction criminelle.
1834-1847. 2 volumes
Commentaire sur le contenu : L'article 600 du Code d'instruction criminelle prévoit que « les greffiers des tribunaux correctionnels [...] seront tenus de consigner, par ordre alphabétique, sur un registre particulier, les noms, prénoms, profession, âge et résidence de tous les individus condamnés à un emprisonnement correctionnel ou à une plus forte peine ; ce registre contiendra une notice sommaire de chaque affaire et de la condamnation [...] ».
1567. 1834-1838.
1568. 1839-1847.
- Répertoire des actes soumis à l'enregistrement sur la minute.
3 janvier 1799 (14 nivôse an VII) – 22 avril 1800 (2 floréal an VIII).
Lieu de conservation : Voir le n° 547 de cet inventaire.
Commentaire sur le contenu : Il s'agit d'un répertoire « formé en exécution des art. XLIX et LIII de la loi du 22 frimaire an VII [12 décembre 1798] » ; il concerne les actes d'appel et de cautionnement.
1569. Registre des actes d'appel.
20 mai 1797 (1^{er} prairial an V) – 21 janvier 1803 (1^{er} pluviôse an XI) et 24 janvier 1806 – 18 novembre 1813. 1 cahier
Contenu : Jusqu'au 2 floréal an VIII (22 avril 1800), il s'agit d'appels interjetés au tribunal criminel du département soit par les prévenus soit par le commissaire du Directoire ; à partir du 21 brumaire an IX (12 novembre 1800), il s'agit uniquement d'appels interjetés au tribunal criminel ou à la cour de justice criminelle par le commissaire du gouvernement ou par le procureur impérial.
- 1570-1572. Registres des actes d'appel introduits par les prévenus et les parties civiles.
1844-1872. 1 volume et 2 cahiers
Commentaire sur le contenu : Ce registre est tenu « en exécution d'une dépêche de Mr le Ministre de la Justice du 23 novembre 1844 ».
1570. 5 décembre 1844 – 23 août 1865. 1 volume
1571. 19 octobre 1865 – 13 mars 1867. 1 cahier
1572. 25 mars 1867 – 29 avril 1872. 1 cahier
1573. Registre des actes d'appel introduits par le Ministère public.
1845 – 13 mars 1868. 1 volume
- 1574-1579. Registres des notices du juge d'instruction.
1850-1851, 1855-1868, 1878-1889. 6 volumes
Histoire de la série : Les volumes couvrant les années 1869 à 1878 font partie du *Versement 2006*.
Commentaire sur le contenu : Registre tenu au Cabinet du juge d'instruction dans un but statistique (« pour servir à la rédaction des comptes de l'administration de la justice criminelle »).
1574. 1850-1851.
Caractéristique matérielle : Les dernières notices de l'année 1851 sont inscrites avant les notices de l'année 1850, sur des pages restées vierges en début de volume.
1575. 1855-1857.
1576. 1858-1862.
1577. 1863-1868.
1578. 12 décembre 1878 – 1881.
1579. 1882-1889.

E. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DU GREFFIER

- 1580-1581. Documents administratifs du greffier relatifs aux « affaires criminelles ».
1834-1837. 2 cahiers
Contenu : Il s'agit essentiellement de brouillons d'ordonnances d'envoi au procureur général accompagnées d'inventaires de dossiers de procédure, ainsi que de brouillons de procès-verbaux d'exécution de jugements criminels.
Documents complémentaires : Pour la période antérieure, voir parmi les bordereaux d'envoi et accusés de réception (n° 17-18 et n° 685-696 de cet inventaire).
1580. 1834-1835.
1581. 1837.

III. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1582. Règlements de police communaux déposés au greffe.
10 février 1857 – 30 octobre 1861. 1 volume
Histoire de la série : Ce recueil, regroupant des pièces numérotées de 322 à 428, constitue le 5^e volume d'une série dont les autres volumes ne sont pas conservés.
Instrument d'accès : Ce volume est muni d'une table alphabétique par nom de commune.
1583. Copie du « Tableau des distances des communes de la province de Namur au chef-lieu de la province, de leur arrondissement judiciaire et de canton » du 12 janvier 1831, reçue du gouverneur de la province.
avril – mai 1832. 1 volume
Documents complémentaires : Voir aussi les n° 699 et 700 de cet inventaire.
Commentaire sur le contenu : Il s'agit d'une copie destinée à être déposée au greffe pour « servir au règlement des frais de voyage [...] des jurés, des témoins, des huissiers et autres personnes requises pour l'instruction des affaires en matière de justice criminelle, de police correctionnelle et de simple police ».



5 1 1 8

ISBN 978-90-5746-480-5



9 7 8 9 0 5 7 4 6 4 8 0 5